

971.038092
P217Li
2019

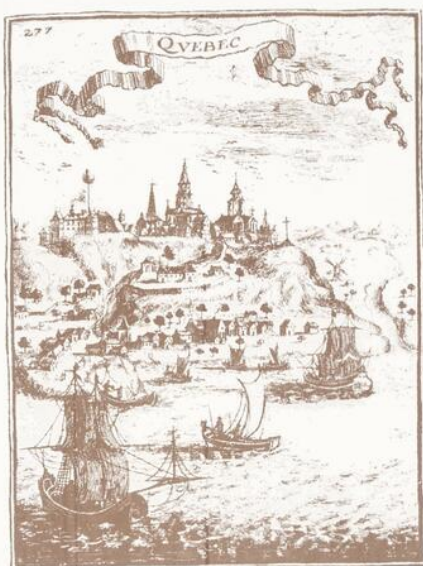
Louis-Joseph Papineau



Lettres inédites

Texte établi avec introduction et notes par
Georges Aubin


ÉDITIONS
Point du jour



Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec





Louis-Joseph Papineau

1792-1841

1792-1841

1792-1841

1792-1841

1792-1841

1792-1841

1792-1841

1792-1841

1792-1841

1792-1841

1792-1841

1792-1841

© Georges Aubin et
Éditions Point du jour
521, rang Point-du-Jour Sud
L'Assomption, QC
J5W 1H6

Graphisme et infographie : Irène Ellenberger
Maquette de la couverture : Irène Ellenberger

Correction, révision et relecture : Yolande Gingras

Première de couverture : Louis-Joseph Papineau,
Photo J.-L. Demers (1864). Collection Jacqueline Papineau.

Quatrième de couverture : Photo de Georges Aubin,
archives personnelles.

Tous droits réservés. Imprimé au Canada

ISBN : 978-2-923650-52-4

Dépôt légal : quatrième trimestre 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Louis-Joseph Papineau

Lettres inédites

Texte établi
avec introduction et notes
par
Georges Aubin

Joseph's Journal

1840-1841
1842-1843
1844-1845
1846-1847

1848-1849
1850-1851

1852-1853
1854-1855

1856-1857
1858-1859
1860-1861

1862-1863
1864-1865
1866-1867

1868-1869
1870-1871

1872-1873
1874-1875

1876-1877
1878-1879

1880-1881
1882-1883
1884-1885

1886-1887
1888-1889

1890

1891-1892

SIGLES

ABP	André-Benjamin Papineau, notaire
ACP	Augustin-Cyrille Papineau
AMAF	Archives du Musée de l'Amérique française
ANF	Archives nationales de France, Paris
ASQ	Archives du Séminaire de Québec
AVM	Archives de la Ville de Montréal
BAC	Bibliothèque et Archives Canada
BAnQ-G	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, section Gatineau
BAnQ-Q	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, section Québec
BAnQ-VM	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, section Vieux-Montréal
CFP	Casimir-Fidèle Papineau, notaire
CP	Chronologie parlementaire
DBC	<i>Dictionnaire biographique du Canada</i>
DGM	Donald George Morison, notaire
FSM	François-Samuel Mackay, notaire
GPFC	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>
HAF	Hippolyte-A. Fissiault-Laramée, notaire
HNR	Hyacinthe-Noé Raby, notaire
JBN	Joseph-Benjamin-Nicolas (Papineau)
JP	Joseph Papineau, notaire
LG	Louis Guy, notaire
LJP	Louis-Joseph Papineau
TLF	<i>Trésor de la langue française</i>

INTRODUCTION

La correspondance complète de Louis-Joseph Papineau a été éditée en six volumes; le premier volume, *Lettres à Julie*, en 2000 et le dernier volume, *Lettres à sa famille*, en 2011. Les recherches sur cette famille n'ont cependant jamais cessé. Aussi, à la fin des *Lettres à sa famille*, il est fait mention déjà de « Lettres ou documents retrouvés » (p. 751-766), fruit des recherches effectuées de 2000 à 2011. Depuis lors, au cours des sept dernières années, surtout depuis le dépôt à BAnQ-VM de la *Collection Marie Léger*, on a repéré une trentaine de lettres marquantes et inédites du même épistolier qui font l'objet de la présente édition.

Le livre s'ouvre avec l'annonce du décès de Denis Viger à Montréal en 1805. Moment important pour le jeune Louis-Joseph Papineau, âgé de 18 ans, qui est confronté de près à la mort pour la première fois. Il rappellera cet événement marquant de sa vie à quelques reprises dans sa correspondance. Denis Viger, son oncle, forgeron, sculpteur, commerçant, est père de Denis-Benjamin Viger chez qui Louis-Joseph étudie le droit, rue Saint-Paul. Il possède des terrains en grand nombre; le carré Viger et la rue Saint-Denis, à Montréal, sont ainsi nommés en souvenir de lui.

Viennent ensuite des reçus signés de la main de Papineau, adressés au Séminaire de Québec, à l'époque où Louis-Joseph travaille avec son père, le notaire Joseph Papineau, responsable de la construction et du fonctionnement de certains moulins de l'Île Jésus, propriétés du Séminaire. Papineau atteste la réception des marchandises envoyées par Antoine Robert, supérieur du Séminaire.

On trouvera aussi quelques courtes lettres adressées par Papineau à François-Samuel Mackay, notaire, qui a épousé Aurélie Papineau, nièce de

Louis-Joseph. Mackay est établi à Papineauville de la Petite-Nation et signe un grand nombre d'actes concernant le seigneur.

Le présent volume contient 23 lettres de Papineau adressées à son neveu Auguste, dont 17 sont entièrement inédites et constituent l'essentiel du corpus nouveau, déposé aux Archives nationales récemment, les six autres lettres ayant été publiées de façon très fragmentaire dans les *Lettres à sa famille*.

L'essentiel de cette correspondance inédite est formé des lettres de Papineau à son neveu Augustin-Cyrille.

La décennie 1850-1860

Pour Papineau, la décennie 1850-1860 est riche en événements marquants. Il vient d'emménager dans son manoir nouvellement construit sur le cap Bonsecours en Outaouais (appelé ensuite Montebello). C'est là qu'il envisage de couler des jours heureux en cultivant son jardin. Mais la mort et la maladie rôdent partout autour de lui, ne lui laissant aucun répit. Elle s'abat d'abord en 1851 sur son jeune fils Gustave en qui il voyait celui qui pouvait le mieux lui succéder; la même année, il déclare qu'un autre de ses fils, Lactance, vit dans un « état déplorable » : ce malheureux fils sera bientôt envoyé en asile à Lyon pour y finir ses jours. Sa fille Azélie traverse des crises épileptiques à répétition. À cette époque, ne voit-on pas dans l'épilepsie une sorte de démence, de maladie honteuse qu'il faut cacher à tout prix? Il l'accompagne d'abord à Bytown chez les Sœurs, puis à Philadelphie pour y être traitée par un médecin spécialiste. En 1854, il perd son frère, son voisin, Denis-Benjamin; en 1857, sa sœur Rosalie, seigneuresse de Saint-Hyacinthe, et, au cours de la même décennie, son premier petit-fils qui n'a pas même atteint un an.

La vie politique n'est guère plus reluisante : revenu en 1848 à l'Assemblée des députés, Papineau, républicain, annexionniste, est boudé par l'équipe de La Fontaine qui tient les rênes du gouvernement de l'Union. Il est défait lors de l'élection de 1851, n'ayant pu faire campagne, car il veillait son fils Gustave réfugié au manoir et luttant contre la maladie qui allait l'emporter. Réélu lors d'une élection partielle, Papineau siégera à Toronto, en 1850-1852, puis à Québec quelque temps, en 1852-1854, toujours charismatique auprès du peuple. Voyant cependant que ses idées de réforme ne font plus leur chemin, il abandonne la politique active en 1854. « Heureusement sorti de l'arène politique et sans désir d'y rentrer », écrit-il en 1858.

Un autre chambardement, politique et social, de forte intensité, s'abat sur le vieux tribun au cours de cette décennie. Le régime seigneurial est au bord du gouffre; son agonie sera longue et cruelle pour les seigneurs qui ont un vaste domaine peu concédé; ce régime sombrera définitivement avant que ne commence la décennie de 1860.

En 1850, Papineau se rend compte sur place que sa seigneurie de la Petite-Nation a été considérablement négligée depuis une quinzaine d'années. Il a vécu huit ans d'exil, à partir de novembre 1837. Avant de partir, il avait donné procuration à son père et à son cousin Louis-Michel Viger de voir au bon fonctionnement de la seigneurie et de ses affaires en général. Avant de mourir, son père, octogénaire, avait laissé la besogne à Viger, qui s'en était occupé mollement, si bien que pendant son exil, Papineau a davantage songé à vendre sa seigneurie qu'à veiller de loin à son développement. Il s'était rendu pourtant chez un notaire parisien pour prolonger la location de son moulin seigneurial, dont le terme devait arriver à échéance en 1841.

Une fois revenu et bien installé dans son manoir, il constate que ses livres de comptes ne sont pas à jour, des censitaires n'ont pas payé leurs rentes depuis longtemps, certains ont abandonné leur concession ou ne l'ont jamais occupée, d'autres ont fui vers le Haut-Canada ou vendu leur terre sans payer au seigneur les lods et ventes, des *squatters* se sont emparés de lots abandonnés, de nouvelles concessions ont été accordées en son absence par son frère Denis-Benjamin et le notaire André-Benjamin Papineau. Le moulin, confié à Cooke, a réalisé des profits que le seigneur ne partage pas. Quand le régime seigneurial tombera, Papineau risque de perdre beaucoup. Il entreprend alors de mettre ses comptes à jour et de traîner en justice les fripons, les négligents et les voleurs de bois en grand nombre.

Or en 1851, un de ses neveux accède au barreau. Fils de Denis-Benjamin, Augustin-Cyrille Papineau, que tous appellent Auguste, serait l'avocat désigné pour amener devant la justice les censitaires qui ont des dettes envers le seigneur et qui ne veulent pas payer.

Papineau demande à Augustin-Cyrille de devenir son agent. Qui est donc ce jeune homme?

Notice biographique d'Augustin-Cyrille Papineau

Augustin-Cyrille Papineau (1828-1915) est né dans le fief de Plaisance, seigneurie de la Petite-Nation, fils de Denis-Benjamin Papineau et d'Angelle Cornud. En 1839, il entre pensionnaire au Collège de Saint-Hyacinthe où il s'ennuie. Une lettre de lui à son père a été conservée, dans laquelle il le supplie de venir le chercher. Comme les lettres étaient lues par la direction du collège avant d'être envoyées, le directeur-censeur Rémi Ouellette écrit à la fin de la lettre d'Auguste qu'il déconseille de le retirer du collège. Grand bien lui fait, car il entreprend, à sa sortie de l'institution, des cours de droit dans l'étude de Meredith, Bethune&Dunkin et devient avocat.

Pendant ses études, il se passionne pour le procès que Louis-Antoine Dessaulles, son cousin, intente contre Ludger Duvernay. Dans son journal *La Minerve*, Duvernay avait accusé Dessaulles d'athéisme et de parjure; le procès qui suivit, en décembre 1849, attira les foules, car il opposait les amis de La Fontaine à ceux de l'*Institut canadien*. Quand le verdict tombe, Augustin-Cyrille écrit tout de suite à sa mère le dénouement de l'affaire : la question s'est décidée de manière satisfaisante pour les amis de Dessaulles et surtout pour les principes qu'il défendait. Certains jurés demandaient plus de 1000 louis d'indemnité à verser par Duvernay à Dessaulles. Mais la Couronne lui accorde 100 louis. Cette somme, écrit Auguste, est « *assez considérable pour ôter à Duvernay toute tentation, je crois, de recommencer de semblables injures.* » Auguste ajoute que ce procès était en fait un procès politique : du côté de Duvernay, il y avait : L.T. Drummond, Dumas et Loranger; du côté de Dessaulles, Joseph Papin et d'autres. Enfin, tous les témoins n'ont pu être entendus, car la Cour, « *au nom de la loi et la morale, a refusé de reconnaître au défenseur le droit d'essayer à prouver que le demandeur était parjure, athée, sans religion¹.* »

Ce passionné de droit, Papineau le voudra avec lui à la Petite-Nation et demande même à son neveu de s'installer au manoir. Mais ce dernier ne l'entend pas ainsi : il entreprend dès 1852 sa nouvelle carrière en société avec Maurice Laframboise à Saint-Hyacinthe; il consent à devenir agent de la seigneurie de la Petite-Nation à temps partiel seulement et assure à son oncle un ou deux séjours de quelques semaines dans la seigneurie, sans plus.

Auguste a d'ailleurs un projet de se construire une maison à Saint-Hyacinthe. Mais après cinq ans de pratique du droit, il n'est guère avancé. Il

écrit en avril 1856 : « Je vais assez tranquillement avec la bâtisse de ma maison qui n'en est guère qu'à l'excavation où on devra l'asseoir. Pourtant la menuiserie est en partie faite, une grande partie de la pierre est rendue sur place, le comble est taillé, les lambourdes attendent la maçonnerie et la brique, n'étant qu'à cinq arpents, ne sera amenée que pour servir les maçons à mesure qu'ils l'emploieront². »

À la Petite-Nation, c'est tout autre chose : Louis-Joseph engage un grand nombre d'ouvriers et met lui-même la main à la tâche. Le neveu n'exprime que de bons mots pour son vieil oncle : « Vraiment, si on en juge par vous, on doit avoir hâte d'acquérir des années pour devenir plus actif et entreprenant; vos projets en voie d'exécution surpassent même les désirs des jeunes gens de mon âge et, si je n'avais pas déjà vu des ouvrages considérables et longs exécutés en peu de temps et avec beaucoup de goût sous votre direction, je serais tenté de considérer tous vos projets comme des châteaux en Espagne. Je me réjouis de voir que vous commencez un village avec des idées en harmonie avec les progrès rapides qui entraînent l'Amérique vers un avenir de prospérité et de grandeur que nous ne pouvons qu'entrevoir aujourd'hui. La vie d'un homme suffit aujourd'hui pour opérer une transformation complète d'une forêt en une ville florissante³. »

Le vieux seigneur est certes flatté des louanges venues de son neveu. Les « projets en voie d'exécution » dont il parle réfèrent au plan du village de Montebello que Papineau est en train de réaliser : « Chaque rue est nommée d'après les arbres que j'y plante, et ferai planter par les acquéreurs d'emplacements; arbres à feuilles caduques sur celles qui vont de l'est à l'ouest; à feuilles persistantes sur celles qui s'élèvent du sud au nord. »

Auguste s'établit donc à Saint-Hyacinthe plutôt qu'en Outaouais et en avise son oncle : « J'écris, comme vous voyez, de Saint-Hyacinthe où je réside depuis mardi dernier [3 mai 1853]. J'aurai l'avantage de la campagne et la facilité d'aller à la Cour de Montréal quand il sera nécessaire⁴. »

Malgré l'éloignement, Auguste devient vite un agent efficace. Dès cette même année 1853, Papineau constate que l'intervention de son neveu a produit des effets notoires : les causes amenées devant le tribunal d'Aylmer se sont toutes « terminées par des jugements contre les débiteurs, hors dans celle contre Alanson Cook. » Considérant cette seule cause, Papineau ajoute : « Que l'on presse Auguste de produire des répliques qu'il doit donner à toutes ses méchantes chicanes, pour qu'il tâche de la faire décider au mérite le plus vite possible. »

L'échange de lettres entre l'oncle et son neveu est farci de poursuites judiciaires : les noms d'Alanson Cooke et des deux Grant (William et John James) reviennent souvent. Les lettres renferment aussi quelques perles du bon Papineau homme du monde, pince sans rire et amoureux de la vie en société. Par exemple, en juillet 1854, quand Auguste épouse Louisa Trudeau, une parente éloignée, son oncle lui écrit : *« J'avais la plus grande envie d'aller embrasser la belle et bonne nièce que tu m'as donnée, et te gronder pour avoir été si mystérieux que de ne m'en rien dire, quand j'eus le plaisir de te voir. J'en conclus que tu te rendais justice et craignais que, mieux avisée, elle pourrait, jusqu'à la dernière heure, ouvrir les yeux et voir qu'il n'était pas rare d'en trouver qui aurait mieux valu que toi, si du moins la jeunesse d'aujourd'hui vaut celle de mon temps. Puisqu'une demoiselle si aimable et si raisonnable a bien eu la charité de t'accepter, il en faut conclure qu'elle aura cru trop difficile de trouver un homme parfait pour qu'elle se donnât la peine de le chercher. Il lui a suffi qu'elle soupçonnât qu'il y en avait peut-être de plus imparfaits pour que, sur ce peut-être, elle consentît à prendre un parent⁵. »*

Le malicieux Papineau, juste pour rire, se manifeste ici, tel qu'il peut l'être souvent dans ses lettres à ses parents. L'idée que les jeunes ne valent pas ceux de son temps est un thème redondant dans sa correspondance. Admettons tout de même que Louisa n'est pas qu'une parente éloignée d'Auguste, elle vient d'une famille renommée et apporte en mariage un « état de fortune⁶ » de 1578 £.

La réponse d'Auguste est tout empreinte de bonté et de bienveillance : il envoie un cadeau à son oncle Louis-Joseph le jour de ses 68 ans : *« Nous n'avons pas oublié que c'est aujourd'hui votre fête et, pour votre bouquet, maman se propose d'envoyer par Amédée, s'il peut s'en charger, le petit oranger que papa vous destinait depuis longtemps. Il l'aimait beaucoup, et nous savons que vous pourrez plus facilement que nous le conserver. »* Papineau riposte en offrant à son agent quelques terrains de sa seigneurie⁷.

Comme son oncle, Auguste veut rester près de la nature et rêve d'intercaler la culture des champs dans sa profession d'avocat. Cette correspondance s'ouvre en 1851 avec l'offre de Papineau, exprimée clairement à son neveu : *« Mon cher, en te proposant de devenir agent, ce n'est qu'en vue que si ta santé est meilleure en campagne qu'en ville, cette situation te donne une chance additionnelle de te former, dans le district de l'Ottawa, une clientèle autant ou plus aisément que si tu demeures chez ton papa, plus*

occupé de travaux agricoles que de ta pratique. J'incline à croire qu'ayant pris une profession, tu en dois faire ta principale affaire, et que la culture que tu pourras suivre modérément ici, comme chez toi, doit être subordonnée au soin de te faire une bonne clientèle et de lui rendre justice. »

Papineau adore parler de son âge avancé toujours rempli de vigueur. En cela, il a parfois des mots assassins pour se moquer des nouvelles générations, faibles et incapables. « *Ton vieux oncle, écrit-il à Auguste, a été sur ses pieds, samedi dernier, par 95 degrés de chaleur, entre 11 heures et 2, dans la Côte Ézilda, et en est revenu, de près de deux lieues, frais et dispos pour un vigoureux dîner, tandis qu'en septembre dernier, par seulement 72° de chaleur, son Amédée de papier mâché est resté, pour la même marche, trois jours sans manger, endolori et endormi pendant tout ce temps. Âge de dégénération auquel vous appartenez, tous, tous. »*

La décennie 1860-1870

La décennie de 1860-1870 s'ouvre avec une demande réitérée de Papineau qui veut attirer son habile neveu en permanence à la Petite-Nation. Il lui fait miroiter les avantages qu'il pourrait tirer de sa propre expertise en agriculture. Mais Auguste résiste : « *La culture que vous faites, dit-il, ne me paraît pas assez profitable pour m'engager à tout abandonner ce qui me fait vivre ici, pour aller marcher sur vos traces en fait d'agriculture. Je me défie encore des recettes parce que je n'ai pas vu le chiffre des dépenses qu'il vous a fallu faire avant de récolter⁸. »*

Les drames se poursuivront aussi avec leur lot de douleur à l'âme et au corps. C'est au tour d'Auguste d'affronter la mort dans sa famille. Un de ses enfants vient de mourir à Montréal, atteint du croup; Auguste sollicite la compassion de son oncle : « *Nous ne pouvons nous faire à l'idée que ce petit enfant si gai, si vivant, si bien portant, il y a trois jours, n'est plus. Il avait toujours été si robuste et si vigoureux que nous n'avions jamais pensé qu'il nous serait ôté le premier. Je sais combien vous prenez part à tout ce qui nous touche et il me semble que notre peine est moins cuisante en vous la disant⁹. »*

Un matin de l'été 1862, après une grande réunion d'amis et de parents au manoir, Julie est réveillée par une souffrance atroce qui dure une demi-heure, résultant d'un accident cérébrovasculaire fatal. Hector Fabre trouve les bons mots pour en faire l'éloge : « *Elle contemplait avec orgueil et sécurité la verte jeunesse de ses petits-enfants et la verte vieillesse de son mari; rien ne pouvait lui faire pressentir que tout ce bonheur était préparé pour le malheur, et que*

soudainement toutes les joies qu'elle répandait autour d'elle s'éteindraient avec elle et se changeraient pour les siens en douleur amère et en désolation. » Il songe ensuite à exprimer au veuf les sincères condoléances de « tout un peuple », car « *ses douleurs de famille sont des douleurs nationales; le pays qui ne l'a plus à sa tête lui garde dans son cœur sa place entière*¹⁰. »

Cette décennie semble aussi active en poursuites judiciaires, sinon plus, mais le rôle d'Auguste devient moins important dans la seigneurie. Il déplore aussi que les avocats d'Aylmer, à qui il demandait de présenter ses requêtes en Cour devant le juge, ne répondent plus à ses lettres.

En avril 1862, Auguste commence à enseigner le droit à Honoré Mercier à Saint-Hyacinthe; ce clerc deviendra avocat et prendra dans l'avenir une importance considérable en politique. Auguste lui-même commence à tâter de la politique. Entre-temps, on assiste à la dissolution de la Société entre Laframboise et Auguste Papineau¹¹. Son ex-associé en droit, Maurice Laframboise, un Rouge, est réélu en août 1863 dans le comté de Bagot, et Auguste avoue tout bonnement à son oncle : « *Nous avons été obligés de déployer toute l'activité dont nous sommes capables. Vous pourrez juger de ce qu'ont dû faire les autres quand je vous dirai que je me suis rendu jusqu'aux portes des églises pour y parler en faveur de notre candidat, chose qui ne m'est jamais arrivée jusqu'à cette année. Maintenant, je suis un peu libre et je me propose d'aller oublier auprès de vous l'excitation de la lutte et toutes les paroles inutiles ou mauvaises qui ont été dites pendant l'élection*¹². » À son tour, Auguste tente sa chance : à trente-cinq ans, il se présente à une élection partielle dans Saint-Hyacinthe mais essuie une défaite. Son adversaire élu est Rémi Raymond, un Bleu.

Le voyage d'Auguste en Europe

Il sent l'usure du temps et Louisa, sa femme, a compris que le travail de plaidoiries, de poursuites judiciaires et de cabales politiques est en train de tuer son homme. En 1866, elle écrit à sa sœur Émilienne : « *Je n'ai jamais désiré la richesse, mais je voudrais bien que nous aurions assez pour qu'Auguste laisse là sa vilaine profession, qui le fait mourir. S'il avait au moins un autre genre d'occupation plus conforme à son tempérament, j'en serais bien contente*¹³. »

En 1867, Auguste laisse là toutes ses causes et ambitions politiques et il entreprend un grand voyage en Europe qui le conduira, de juin à octobre, à visiter Belfast, Dublin, Glasgow, Édimbourg, Londres, Paris, Rome, Naples,

Florence, Genève, la Prusse, Bruxelles, etc. Sa femme est restée à Saint-Hyacinthe, mais il voyage en compagnie de deux belles-sœurs : Alexina Trudeau (1832-1871), veuve depuis peu¹⁴ d'Antoine-Fleury Serre dit Saint-Jean et Émilie-Anne [Émilienne] Trudeau (1834-1911), épouse de Joseph Beaudry père; font aussi partie de l'expédition demoiselles Brunelle et Allard, dames Brazeau et Provost, celle-ci avec son neveu; le Dr William Hales Hingston (1829-1907), de Montréal; Étienne-Hippolyte Hicks (1823-1889), vicaire général et chanoine, le chanoine Joseph Desautels (1814-1881), mandaté pour défendre à Rome les intérêts du diocèse de Montréal, chef de cette mission. À Rome, les deux chanoines joindront Alexis-Frédéric Trudeau (1808-1872), grand vicaire et oncle d'Auguste par alliance, déjà en cette ville pour faire valoir les vues de l'évêque Bourget vs les Sulpiciens sur la réorganisation du diocèse de Montréal.

C'est pour Auguste un grand voyage culturel qui lui permet d'acquérir des connaissances nouvelles sur la diversité des rencontres et les beautés des sites visités. Les nombreuses lettres d'Auguste à Louisa, son épouse, en font foi. Dès son arrivée à Paris, il s'installe à l'hôtel des Missions-Étrangères, au milieu des évêques, des prêtres, des comtes et des grandes dames. Témoin de toutes ces politesses étalées devant lui, Auguste a cette réflexion : ce sont là des « *personnes très affables, très polies, un peu à la manière si agréable de mon oncle Louis-Joseph*¹⁵. »

À Rome, les voyageurs arrivent après le grand jour de la fête de saint Pierre (29 juin) qui coïncide avec la grandiose cérémonie de canonisation des saints, et s'installent à l'hôtel de *La Minerve*. Dès son arrivée, il assiste à un feu d'artifices, Piazza del Popolo. Partout, des foules gigantesques. Rome est envahie par 497 évêques, 18 000 prêtres et des milliers de touristes. Auguste y rencontre Mgr Guigues et Mgr Taché. Le 4 juillet, ces évêques lui permettent d'accéder, en leur compagnie, à une audience du pape Pie IX, qui remet à Auguste une image des martyrs qu'il a canonisés le 29 juin dernier¹⁶. Il observe bien le pontife et écrit ces mots ensuite à Louisa : « *C'est un beau vieillard, bon au-delà de toute expression, si l'on en juge par ses paroles, sa physionomie et le ton tout paternel qu'il prend vis-à-vis de ceux qu'un zèle et un empressement indiscret portent à se jeter sur lui pour toucher ses vêtements ou lui baiser les pieds. Il est quelquefois si bien entouré qu'il lui serait impossible de faire un pas. Les camériers ont été obligés de le faire retirer dans une pièce voisine parce que les prêtres français présents l'auraient fait tomber par terre, tant ils se précipitaient sur lui*¹⁷. »

Auguste n'en a pas que pour la religion; il visite le lendemain la Villa Borghese où il peut contempler les bustes en porphyre, avec vêtements en agate et en albâtre oriental, des douze premiers empereurs romains. Une collection, dit-il, « *qui paraît avoir été faite tout récemment, elle paraît fraîchement sortie du ciseau des artistes.* »

En visitant l'église Saint-Pierre-aux-Liens (San Pietro in Vincoli), il a cette remarque devant le marbre de Moïse : « *C'est une statue colossale qui demanderait peut-être d'être vue de plus loin, mais elle est admirable d'expression et de vie. On rapporte que Michel-Ange, en la finissant, la trouva si parfaite qu'il lui donna un coup de marteau sur le genou et dit : Parle donc¹⁸!* »

Parfois, le quotidien reprend le dessus. À sa femme, Auguste donne des nouvelles d'Alexina, une des deux belles-sœurs qui l'accompagnent en voyage. À Rome, les belles-sœurs affrontent certains inconvénients. Alexina entreprend alors de mener une guerre sans merci. « *Elle est devenue d'une ardeur pour cela, d'un courage et d'une persévérance digne des anciennes matrones de Rome antique. Seulement que les hommes étant depuis longtemps sous un règne de paix par excellence et ne voulant pas troubler le bonheur dont ils jouissent sous le sceptre tout paternel du pape, elle est forcée, pour satisfaire son inclination belliqueuse, de diriger ses efforts contre les insectes qu'elle nomme fléau de l'humanité. Elle s'est acharnée à détruire, jusqu'à la dernière, l'antique race des puces¹⁹.* »

À son retour à Paris, en septembre 1867, il ne manque pas de visiter, au Champ-de-Mars, l'Exposition universelle, réunissant une quarantaine de pays, créée pour souligner l'apogée du Second Empire; l'empereur Napoléon III a même demandé à Gioachino Rossini de composer *L'Hymne à Napoléon III* et à son vaillant peuple, qui deviendra le chant officiel de l'Exposition. Lors de sa visite, Auguste se trouve devant le tableau de Napoléon Bourassa, *L'Apothéose de Christophe Colomb*, que l'artiste a envoyé à Paris à la demande de Joseph-Charles Taché²⁰. Voyons ce qu'en dit le visiteur : « *J'ai vu le tableau de Bourassa. Il est assez bien placé pour n'être pas vu, puisqu'il n'est pas précisément dans la galerie même des peintures. Il se trouve dans un endroit où le monde ne s'arrête pas pour examiner. Je le trouve bien et je puis en juger un peu maintenant que j'ai vu bien des peintures. Malheureusement le papier présente des plis qui ôtent à l'apparence générale du morceau et font quelquefois un mauvais effet sur les figures. Les portraits des grands hommes qu'on y voit sont bons et on les reconnaît bien. Ils ont de la vie et de l'expression. Je regrette que ce tableau ne soit pas dans les galeries mêmes où le monde s'arrête, il serait mieux apprécié.* » Dans sa lettre, Auguste ajoute une distinction importante entre le Canada et les

autres colonies anglaises, nonobstant la nouvelle confédération née pendant son voyage : « *La section canadienne de l'exposition est très mal placée pour être distinguée. Il faut bien connaître ce qui vient de notre pays pour ne pas le confondre avec ce qui vient de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et même de certaines parties de l'Amérique Centrale et de l'Australie. Il paraît que cela dépend du commissaire de l'Angleterre*²¹. »

À Paris, qu'il ne finit plus de visiter, il est émerveillé de l'immense variété des végétaux et des animaux au Jardin des plantes; il en envoie les détails à son épouse.

Ce voyage permet à Auguste d'oublier sa profession d'avocat. « *Je n'ai pas écrit à la Petite-Nation depuis longtemps, je n'ai même écrit qu'une seule fois à ma bonne mère, comptant sur la promesse que tu m'as faite de communiquer mes lettres à la famille de Sainte-Angélique. J'ai peu de temps pour écrire et je ne ferais que répéter aux uns ce que j'aurais écrit aux autres*²². »

Enfin, ce voyage nous montre un être d'une grande culture, curieux de tout. « *Plusieurs livres de sa bibliothèque montrent un homme très religieux, éclectique, intéressé aux arts, à la littérature, aux sciences, aux questions philosophiques et curieux des découvertes de son temps, connaissances indispensables pour le juste exercice de la magistrature*²³. »

Dernières années de Louis-Joseph Papineau

En janvier 1869, le seigneur Papineau est présent à Saint-Hyacinthe au mariage de Fanny Leman et Casimir Dessaulles. Pendant la réception, il est attablé avec les invités de son âge : son frère André-Augustin Papineau, notaire, son autre frère, Toussaint-Victor, curé retraité, officiant à la cérémonie, et l'inénarrable cousin Côme-Séraphin Cherrier. Papineau propose « la santé de la mère heureuse et des mères heureuses de la famille », tout en soulignant qu'Angelle Cornud, grand-mère de la mariée, retenue à Papineauville par la maladie, était sûrement présente à Saint-Hyacinthe par la pensée. Auguste racontera l'événement dans une longue lettre à sa mère. Il ajoute que le discours de Papineau « *était assaisonné de saillies très vives d'esprit et d'un atticisme comme lui seul sait en faire*²⁴. »

Cependant, les deuils poursuivent sans relâche le seigneur de la Petite-Nation qui boit la coupe d'amertume jusqu'à la lie. Au printemps de 1869, dans des conditions affreuses, il perd sa fille Azélie, submergée par une crise

épileptique et un délire religieux. Pendant le trajet en train de Saint-Hyacinthe à Montréal, Auguste empêchera Azélie de mettre fin à ses jours; elle mourra pourtant peu de temps après, à Montréal, rue Saint-Denis. Le vieux Papineau est secoué pendant plusieurs semaines, incapable de travailler. Pendant l'été de 1869, il fait une promenade en forêt et peine à retrouver son chemin : âgé de 82 ans, il marche pendant trois heures avant d'y parvenir²⁵. Puis, cette même année 1869, survient le décès de son frère le curé, Toussaint-Victor, et à Papineauville, l'année suivante, décède Angelle Cornud, sa belle-sœur, qu'il aimait particulièrement. Auguste se rappelle un jour de mai 1865, à Papineauville, avoir vu arriver son oncle avec un joli bouquet pour Angelle, composé de plusieurs variétés de cinéraires, de giroflées roses, et, ajoute Auguste, d'un « œillet panaché comme je n'en ai jamais vu ailleurs, et diverses autres fleurs odorantes que je ne connais pas²⁶. »

Auguste lui annonce la triste nouvelle : « Notre bonne mère a cessé de souffrir ce matin à minuit et 10 minutes. La chaleur étant excessive, nous avons fixé les funérailles à jeudi prochain [28 juillet] sur les 10 heures et quart. Vous êtes prié de vous joindre à nous²⁷. »

Le seigneur de Montebello voit ensuite son fils Amédée partir pour un long voyage en Europe avec sa famille. Isolé dans son manoir, jouissant cependant d'une santé qu'il imagine encore inébranlable, le vieillard républicain vit ses derniers moments. Il signe un dernier contrat²⁸ le 19 septembre 1871 et rend l'âme le 23 septembre 1871.

Sur sa table de chevet se trouvent quatre livres qui reflètent le caractère du grand homme. *Thomas Jefferson*, par Cornélis de Witt, nouvelle édition, Paris, 1862, « Un des volumes que L.-J. Papineau avait près de son lit à l'époque de sa mort »; *Histoire de Washington...*, par Cornélis de Witt, Paris, 1859, « L.-J. Papineau avait ce livre près de son chevet le jour de sa mort »; *Gravures de l'almanach du Bon Jardinier*, [(publication en série), Paris, 20^e éd. (1858)], « L'un des ouvrages trouvés au chevet de L.-J. Papineau lors de son décès ». Ces trois livres ont appartenu longtemps à défunte Jacqueline Papineau-Desbaillets; ils ont été remis de son vivant à BAnQ. Un quatrième livre : *Le Prince-Caniche*, par Édouard Laboulaye, de l'Institut. 14^e édition, 1869. Écriture d'Amédée : « Au chevet de L.-J. Papineau lors de son décès ». Ce quatrième livre fait partie de la Collection Denis Saint-Martin. *Le Prince-Caniche*, « Un conte satirique qui fit sensation. Édouard Laboulaye (1811-1883) était membre de l'Institut et professeur de législation comparée au Collège de France. Et cependant, ce grave juriste a écrit d'une plume moqueuse

« Le Prince Caniche » (1868), « conte de fées » qui tourne rapidement au pamphlet politique. Il sait nous intéresser aux amours de la tendre giroflée et de l'honnête soldat Narcisse, aux aventures du jeune Prince des « Gobe-Mouches », le beau Jacinthe qu'une mauvaise fée change de temps à autre en chien-caniche et qui complète son éducation politique et sa connaissance du monde auprès des levrettes de cour et des bouledogues de la fourrière. De cette œuvre ironique, agréable, un peu désuète, retenons seulement ces quelques pages où Laboulaye mène le bon combat contre l'administration napoléonienne, hiérarchisée et militaire, chère au comte de Touche-à-Tout, principal ministre des Gobe-Mouches²⁹. »

Cinq jours passent et Augustin-Cyrille Papineau est présent, parmi les quarante-cinq signataires, à la sépulture du seigneur Louis-Joseph dans le caveau familial³⁰. Lors de cette cérémonie, Antoine-Aimé Dorion prend la parole en français pour faire l'éloge du défunt; Thomas Storrow Brown, l'ancien patriote de Saint-Charles, fait de même, en langue anglaise. Amédée avait préparé un discours qu'il n'a pas prononcé; il en a cependant conservé le brouillon.

Le neveu Dessaulles, revenu à Montréal après la cérémonie, raconte à Pacaud ses sentiments sur les derniers moments de son oncle :

Jamais patriotisme n'a été plus pur que le sien et plus dégagé de toute pensée d'égoïsme ou d'ambition personnelle. Jamais il n'a exprimé un mot qui ne fût pas dans son cœur, et il avait horreur de tout ce qui n'était pas complètement franc et sincère. Or voilà pourquoi il n'a pas voulu, en mourant, faire de professions auxquelles il ne croyait pas.

Le curé de l'endroit, frère de son gendre, s'est conduit en digne prêtre et en homme sensé : il est allé lui offrir ses services, et mon oncle lui a dit qu'il le voyait toujours avec plaisir, comme ami de la famille et comme son ami personnel, mais qu'il ne pouvait sans mentir à Dieu et aux hommes le recevoir comme prêtre, qu'il ne croyait pas à la révélation, qu'après cinquante ans d'étude et de méditations sérieuses sur ces matières, il en était venu à la conclusion que toutes les religions avaient une somme de bien et de très belles choses à côté d'une certaine somme de faux et de superstitions; que toutes prétendaient à la vérité exclusive et qu'aucune ne la possédait plus que les autres; qu'ainsi tout en croyant aussi invinciblement que personne à l'existence de Dieu et aux devoirs moraux des hommes, il n'admettait pas les cultes

que les hommes avaient chargés de tant de superstitions que sa conscience le forçait de désavouer; qu'il voyait venir la mort avec un calme absolu, persuadé que Dieu ne le punirait pas pour n'avoir pas cru à des dogmes qu'en son âme et conscience il croyait injurieux à sa bonté et à sa justice.

Le curé lui observa très amicalement que son exemple pourrait avoir de bien funestes conséquences dans le pays et qu'un mot de lui, quand ce ne serait pas une profession de foi explicite, pourrait aussi avoir un grand effet pour le bien.

— Voudriez-vous donc, mon cher curé, que j'arrive devant Dieu avec un mensonge à la bouche, et avec une hypocrisie devant les hommes? Voulez-vous qu'en mourant je perde ma propre estime, en protestant de sentiments que je n'ai pas dans le cœur? Je n'ai jamais, pendant ma vie, déguisé ma pensée, et voudriez-vous que je la déguise au moment de paraître devant Dieu? C'est dans ce moment-ci, plus que jamais, mon cher curé, que je ne saurais mentir à Dieu et aux hommes. Si je me trompe, c'est de bonne foi, et je compte sur la miséricorde de mon créateur.

Le curé lui observa que cette détermination pouvait peut-être faire surgir une difficulté quant à son inhumation dans sa chapelle mortuaire, à côté de ses parents décédés, et qu'il aurait nécessairement, lui curé, à en référer à l'évêque (d'Ottawa). Mon oncle lui dit qu'il ne pouvait y avoir de difficulté quant à l'entrée de sa dépouille mortelle dans une chapelle qui était sa propriété, mais qu'on pourrait sans doute plus tard affliger les siens en leur refusant les cérémonies religieuses dans un lieu qu'on prétendrait être profané.

— Mais, ajouta-t-il, je ne puis croire, quand j'ai toujours respecté les désirs de ma famille et leur ai procuré toujours avec empressement les consolations religieuses, et les cérémonies qu'ils désiraient avoir; quand j'ai toujours contribué aux frais du culte, aux constructions d'églises et de couvents, pour lesquels je vous ai vu si zélé, je ne puis croire que l'on puisse seulement songer à m'exclure de la dernière demeure que j'ai préparée pour moi et les miens. Je désire reposer en paix au milieu de tous ceux qui m'ont été chers, et s'il pouvait y avoir une objection à un vœu si légitime, j'aurais à voir à faire respecter mes droits. Mais je ne suppose pas que l'on puisse porter à mon égard le manque de charité aussi loin que cela; et je pense que l'évêque d'Ottawa, qui m'a toujours montré tant de considération et d'estime, ne fera pas comme ce vieux fanatique d'évêque de Montréal et ne songera pas à m'exclure de chez moi.

Le curé est allé ensuite à Ottawa et a reçu instruction de l'évêque de ne rien faire qui pût soulever des discussions désagréables. Il s'en est revénu content, a assisté aux funérailles en soutane seulement, a dressé dans la chapelle l'acte mortuaire qui a été signé par les parents et amis, et tout a bien été. Amédée Papineau lui a écrit une lettre pour l'en remercier.

Je vous donne tous ces détails pour que vous sachiez les choses au juste, car naturellement elles seront rapportées de bien des manières, et la plus petite erreur de récit s'allonge vite en une multitude d'ajoutés absurdes³¹.

Un long article paraîtra dans *Le Pays*, non signé, peut-être de la plume de son neveu Dessaulles, qui raconte les dernières années du tribun, en insistant sur ses qualités de citoyen et d'orateur :

Il passait l'hiver à Montréal, et l'été dans sa villa de Montebello. Tout le monde se rappelle l'avoir vu, il n'y a pas encore un an, portant fièrement ses quatre-vingt-quatre ans et faisant sa promenade journalière à travers les rues les plus fréquentées de la cité. On se rappelle l'empressement du peuple lorsqu'il rencontrait ce beau vieillard qu'il ne se lassait pas d'admirer. Doué d'une politesse exquise, M. Papineau ne manquait jamais de porter la main à son chapeau avec une courtoisie qui rappelle la vieille bonhomie française.

L'éloquence de M. Papineau était une éloquence de combat et de lutte; il ne craignait pas les interruptions, il ne les évitait pas, il les provoquait : il menaçait. Le sang-froid, la présence d'esprit, la répartie dédaigneuse et hautaine se joignaient à l'inflexibilité de l'attitude, à l'opiniâtreté invincible du raisonnement. Profondément convaincu, chaque fois qu'il parlait en faveur des intérêts de la nation, sa voix devenait l'écho de son âme. Il disait des paroles brûlantes, ses sentiments s'exhalaient en soupirs amers, tout son cœur était sur ses lèvres. Parfois il tonnait ces grandes vérités qui effrayaient le peuple anglais, et le son retentissant de son éloquence allait se perdre jusque dans les sombres appartements du Château de Windsor ou dans les retraites les plus cachées du Cabinet St. James. Grand dans l'attaque, invincible dans la réplique, il disait : et les volontés se pliaient à sa volonté, moins par la persuasion que par la crainte, moins par la suavité et le charme de la parole que par la force de la logique et la contrainte du droit. Sa phrase était incisive : chaque note tombait comme un coup de foudre allumant un grand incendie : c'était son langage parlemen-

taire. Parfois aussi, sa voix devenait plaintive et tendre, son œil se mouillait de larmes, sa pensée se retrempait dans un souvenir amer, sa phrase avait cette teinte mélancolique et pure qui touche et émeut : c'était le langage qu'il tenait au peuple en lui parlant de ses malheurs³²...

Augustin-Cyrille, après la mort de Papineau

Il ne s'occupa pas seulement de régulariser les comptes de la seigneurie de son oncle et de poursuivre les récalcitrants. Il s'occupa aussi de la seigneurie de Monnoir et récupéra les rentes et les arrérages dus au juge Rolland.

Nommé à la haute magistrature en 1876, Auguste devint juge à la Cour supérieure jusqu'à sa retraite.

Il apporta son aide précieuse à au moins deux membres de sa famille qui étaient aux prises avec un problème de consommation excessive d'alcool : Joseph-Godfroy Papineau (1845-1906), notaire, son neveu, et Louis-Joseph Papineau (1856-1904), fils de son cousin Amédée.

En 1888, il se rendit à Washington et Baltimore, puis, la même année, il entreprit un second grand voyage en Europe, cette fois avec Louisa, sa femme, qui tint un journal de leurs déplacements. Presque aveugle à la fin de sa vie, il fit preuve toujours d'un grand intérêt pour la seigneurie de son oncle Louis-Joseph et il écrivit quelques pages d'histoire de ce vaste territoire.

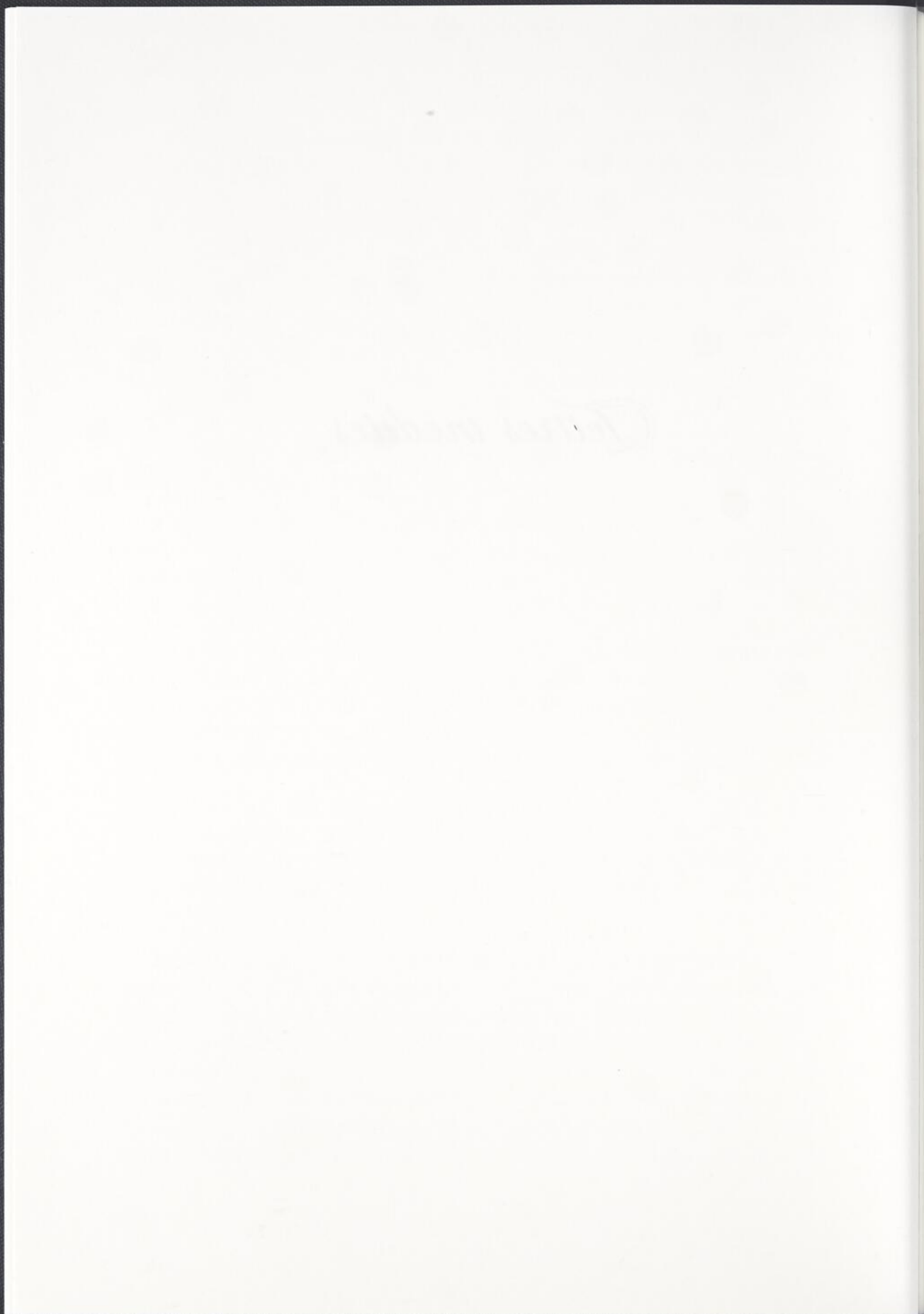
Augustin-Cyrille Papineau et Louisa Trudeau ont eu trois enfants : Louis-Gustave, ingénieur, Joseph-Victor, agriculteur et comptable industriel, et Marie, correspondante et amie intime d'Henriette Dessaulles et épouse de Joseph Beaudry. Augustin-Cyrille Papineau est décédé à Outremont en 1915, chez sa fille Marie.

La découverte de ces lettres nouvelles de Papineau à son neveu Auguste montre que les affaires de la seigneurie de la Petite-Nation, pendant les vingt dernières années de Louis-Joseph Papineau, sont gérées par un seigneur vigilant, compréhensif, parfois intraitable mais toujours imbu de justice. Papineau est appuyé d'un vaste réseau familial d'influences professionnelles indispensables, formé du fils Amédée, établi à Montréal, mais omniprésent au quotidien par sa correspondance, du neveu Augustin-Cyrille Papineau, avocat à Saint-Hyacinthe, agent du seigneur et pivot des poursuites pénales, des

autres neveux Denis-Émery Papineau et Casimir-Fidèle Papineau, notaires à Montréal, d'André-Benjamin Papineau, cousin de Louis-Joseph et notaire à Saint-Martin de l'Île Jésus, du réputé Côme-Séraphin Cherrier, autre cousin, expert en conseils juridiques, et de François-Samuel Mackay, notaire à Papineauville, époux d'une nièce du seigneur. Le censitaire endetté ou le fripon par profession qui envisageait de passer à travers les mailles de ce terrible filet n'avait vraiment aucune chance de survie.

Georges Aubin
L'Assomption, janvier 2019

Lettres inédites



Monsieur Benjamin Papineau³³
Québec

BAnQ-G, P71, chemise 4; 2003-11-002/1

Montréal, 20 juin 1805

Mon cher Benjamin,

Tu sais probablement la mort de mon oncle Viger³⁴. Tu te rappelles combien il nous aimait, l'union de nos familles. Nous sommes tous très affligés ici. Ils sont dans l'accablement chez lui. Au regret de sa perte, il nous faut ajouter le partage de l'affliction de ceux qui survivent, la crainte que la faible santé de ma tante n'en soit ébranlée. Ma cousine³⁵, toujours si malade, en est vivement affectée. Elle trouvera des consolations dans les lectures qu'elle a faites et qu'elle continuera. C'est dans le malheur surtout que l'on sent l'avantage de l'éducation. Comme nous y sommes tous exposés, préparons-nous-y.

Veux-tu que ton esprit ne soit jamais oisif? Étudie quelque chose d'histoire naturelle. Tu as lu *Le Spectacle de la nature*³⁶, sache s'il est, au séminaire, quelque autre ouvrage du même genre; ne manque pas de te le procurer.

Présente mes respects à M. et M^{me} Émond³⁷, puis M^{lle} Thérèse. Je leur écrirai dans peu de jours. Les embarras se sont multipliés dans ces moments-ci.

Embrasse Augustin³⁸. Pourquoi ne nous as-tu pas fait savoir quelques détails sur ta santé? Fais-le bientôt. Adieu.

Jh. L^s Papineau³⁹

Vous avez des ceintures noires de deuil, ne faites point d'autres dépenses de deuil.



Monsieur Robert⁴⁰, prêtre
Procureur du S.Q.
AMAF, Séminaire 82, N° 3 D

Montréal, 21 novembre 1805

Monsieur,

Nous avons reçu tous les effets que vous envoyez par le capitaine Frenet. Le plâtre est d'une qualité excellente, les pierres, les plus belles que l'on puisse voir, et bien supérieures à celles de M. Meret⁴¹, au jugement de M. Larose⁴².

La saison, qui est trop avancée pour que vous puissiez envoyer de nouvelles pierres en bâtiment, permet d'attendre le retour de papa. Si son avis peut vous aider à décider, s'il vous est plus avantageux d'en envoyer l'hiver prochain en traîne, ou d'employer les anciennes meules.

Je vous annonçais par ma dernière lettre que l'on pouvait espérer que les ouvriers sortiraient de l'eau l'ouvrage, qu'ils avaient commencé, avant les froids. Le froid commençait au même instant; il a continué jusqu'à présent. Les travaux sont tout à fait arrêtés. C'est un retard bien désagréable. J'y prends toute la part qu'exige la reconnaissance que je vous dois pour toutes vos bontés.

Faites agréer, s'il vous plaît, mes respects les plus affectueux à Messieurs Lahaille, Demers et Pigeon.

Votre très respectueux et affectionné serviteur.

Jh. L^s Papineau



Reçu
AMAF, Séminaire 82, N° 30

[Montréal, 10 juin 1806]

Reçu de M. Bosqui⁴³ cent portugaises et quinze guinées adressées à M. [Joseph] Papineau, notaire, par M. Robert, prêtre, procureur du Séminaire de Québec. Montréal, dix juin mil huit cent six.

Jh. L^s Papineau fils

Reçu
AMAF, Séminaire 82, N° 30 A

[Montréal, 13 août 1806]

Reçu de Monsieur Robert, procureur de Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de Québec, deux cents livres, cours actuel de la Province, par monsieur Maurice Bosqui. Montréal, treize août mil huit cent six. Pour Jh. Papineau, notaire.

Joseph L^s Papineau fils



Reçu
AMAF, Séminaire 82, N° 30 B

[Montréal, 5 novembre 1806]

Reçu de M. Robert, procureur de Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de Québec, par M. Bosqui, courrier, la somme de cent livres courant. Montréal, 5^e novembre 1806.

Jh. L^s Papineau



Reçu
AMAF, Séminaire 82, N° 28 D

[Montréal, 2 mars 1807]

Reçu en piastres d'Espagne	280 \$
en piastres françaises	132
en écus de France	15, 4, 4
en écus d'Espagne	15
en pièces de trente sols	105
en chelins	12
en différentes pièces	14
en coppres	4, 2, 6

Un quadruple + 9 ⁹	3,15 £	
Un demi-aigle	1,5 £	
En monnaie	8,2	
	5,8,2	21,3,2
	600#,0,0	
	150,0,0 £	

Reçu de Monsieur Robert, prêtre, procureur de Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de Québec, le montant du présent bordereau. Montréal, deux mars mil huit cent sept.

J. L^s Papineau



Inventaire
BA_nQ-Q, P417/16; 9.2.16

[3 novembre 1821]

Inventory of Irons left at Little Nation Saw Mills.

Two straps for saws and two for the pittman⁴⁴, three pins and two chains to fix the boom, two cant hooks⁴⁵, four bolt-screws with three screws, two wrenches, four mill bars, five spare saws of which two new, a chain one hundred and thirty two feet, all the irons compleat fixed to put in motion two saws and the said two saws.

Made double and a copy left to each of us, the undersigned, this third day of November eighteen hundred and twenty one.

L.J. Papineau
Sam Stevens⁴⁶



Messieurs Reid, Lévesque & Monk
Protonotaires de la Cour du Banc du Roi
pour le district de Montréal
ASQ, Fonds Verreau, Carton 15, N° 3

Montréal, 7 octobre 1822
11 heures du matin

Messieurs,

Les soussignés désirent que vous vouliez bien faire ouvrir les portes de l'appartement où se tiennent les sessions de la paix, pour s'y réunir en assemblée publique, conformément aux avertissements qui ont été publiés dans les papiers-nouvelles de cette ville le 21 de septembre dernier⁴⁷, et depuis, aux fins de concerter les moyens les plus propres à conserver intacte la Constitution sous laquelle nous avons le bonheur de vivre.

P.D. Debartzch
L.J. Papineau
Rock de St Ours
L.R.C. de Léry
Jean Dessaulles
Ls Guy
Xavier Malhiot
J. Bouthillier
F. Rolland



A.N. Morin⁴⁸, écuyer
M.P.P.
CH006/410/001/001

Québec, 10 novembre 1835

Monsieur,

C'est avec la plus vive satisfaction que je remplis le devoir dont m'a chargé la chambre d'Assemblée, celui de vous transmettre ses remerciements du talent, de l'assiduité, du patriotisme éclairé avec lesquels vous avez rempli la situation importante

d'agent auprès du gouvernement de Sa Majesté et du Parlement impérial. Vous vous êtes arraché à vos amis, à votre famille, au pays natal, pour aller au loin défendre ses droits lésés par les administrations provinciales et métropolitaines, ainsi que par l'intervention du Parlement britannique dans notre législation interne, et dénoncer des abus trop graves et trop invétérés en cette province, pour qu'au jugement de tout observateur impartial et judicieux, ils ne soient pas considérés comme le résultat d'un système vicieux de gouvernement. Les fautes dont en partie vous avez obtenu la punition, les griefs dont en partie nous avons obtenu la réparation, bientôt reparaitraient, renaîtraient sans cesse, si par des changements organiques les autres autorités provinciales n'étaient pas reconstituées de manière à agir dans l'avenir, avec cette harmonie et ce concert qui ont si peu régné dans le pays, avec les représentants délégués par une population libre et morale, presque universellement composée de propriétaires fonciers.

Vous vous êtes attaché à faire connaître à la nation et au gouvernement anglais ce vœu et ce besoin des peuples de l'Amérique anglaise. À l'unanimité la chambre d'Assemblée vous remercie des services que vous avez rendus à la Patrie.

S'il m'est permis d'ajouter l'expression de mes sentiments particuliers, à celle des sentiments exprimés par tous vos collègues, je vous dirai, Monsieur, que personne ne peut vous offrir cette marque d'approbation avec plus de plaisir et de sincérité que votre très humble et obéissant serviteur.

L.J. Papineau

Orateur de la chambre d'Assemblée



Sur les Écoles Normales⁴⁹
BAC, MG24, B2, Corresp. p. 2192

[Septembre 1836]

Il est à craindre que les jeunes gens de la campagne qui viendront fréquenter les Écoles Normales, étant éloignés de la surveillance de leurs parents, ne succombent aux périlleuses occasions de corruption que présente le séjour à la ville, et qu'ils n'aillent ensuite porter dans les campagnes la dissolution des mœurs, surtout parmi les enfants.

Il est à croire que beaucoup de jeunes gens qui auraient du goût et du talent pour l'enseignement ne pourront, faute de moyen de payer leurs pensions en ville, assister aux leçons qui se donneront dans les susdites écoles : d'où il arrivera que ne pouvant

ensuite avoir les gratifications de la Législature, ils renonceront à cette profession, ce qui empêcherait une partie du bien voulu par la loi.

L'évêque de Telmesse, pour obvier à ces deux graves inconvénients, propose au comité de régie d'établir un pensionnat pour les écoliers qui viendront de la campagne, et de mettre à la tête de cette pension le professeur en chef marqué par la loi *et dont le comité laissera la nomination à l'évêque*. Il cédera *gratis* la maison d'école qu'il possède à l'angle des rues Saint-Denis et Mignonne, et, si le comité lui alloue 250 £, il s'engagera à faire les frais de chauffage, éclairage et autres dépenses contingentes; et tout le reste sera destiné à payer des pensions ou parties de pensions pour des écoliers pauvres; ou bien, afin d'attirer un plus grand nombre d'élèves, il n'exigera qu'une très modique pension et suppléera au *deficit* par tout ce qui lui restera après avoir fait les dépenses exigées par la loi. Ce plan paraît devoir parer aux deux inconvénients ci-dessus et avoir en outre quelques autres avantages.

1° Le temps libre entre les classes ne sera point donné à des promenades inutiles, mais employé à l'étude, à des exercices de musique ou autres propres à rendre ces élèves plus utiles à la société;

2° Les Messieurs du clergé, assurés que la conduite morale des écoliers sera surveillée, n'hésiteront pas à favoriser cet établissement en contribuant à payer des pensions pour des jeunes gens qu'ils voudront ensuite avoir comme instituteurs dans leurs paroisses.

L'évêque entend qu'il sera maître de la discipline de cette maison conjointement avec le professeur en chef, et le comité de régie pourvoira à faire remplir toutes les dispositions de la loi. Si l'on se décide à établir l'École Normale dans la maison de l'évêque, dans l'acte d'arrangement qui en sera passé, il sera spécifié que le comité donnera à l'évêque 250 £ pour le loyer, l'éclairage, le chauffage et autres dépenses contingentes, sans aucune mention de pensionnat ou d'autres choses que la loi n'exige pas. L'exécution du plan projeté sera laissée à l'honneur de l'évêque et M. Viger est prié de ne point communiquer le présent écrit, quoiqu'il puisse dire tout haut et verbalement tout ce que dessus⁵⁰.

[L.J. Papineau]



Reçu
BAC, Mic. C-15792, p. 7045

Montreal, 22nd 10^{ber} [22 décembre] 1836

Received from the Honourable Peter McGill Sixty pounds currency, being for three months rent due on the lease of my mills at Petite-Nation on the first of November last, and thirty pounds in advance on account of the six months rent that shall become due on the first of August next.

L.J. Papineau



À Messieurs les magistrats
de la cité de Montréal assemblés
en session spéciale de la Paix
AVM, Rapports et dossiers de 1796-1-840-4-1809-1959

Montréal, 22 septembre 1837

Les soussignés, propriétaires de maisons et emplacements sur cette partie de la rue Bonsecours, en ville, comprise entre la rue Notre-Dame et la rue Saint-Paul, ont l'honneur de vous représenter :

Qu'il n'y a point de canal ou égout public sous la dite partie de la rue Bonsecours; ce qui est d'un grand inconvénient pour ses habitants.

Que faute d'un tel canal ou égout public, les propriétaires de terrains sur cette rue sont dans la nécessité d'entretenir sur leurs emplacements des puisards pour l'écoulement des eaux des cours et des évier de leurs maisons; ce qui fait autant de cloaques fort incommodes aux propriétaires et insalubres pour le quartier en général.

Qu'il existe un canal public au pied de la rue Bonsecours (rue Saint-Paul) communiquant au fleuve Saint-Laurent par la rue Saint-Victor; et que le peu d'étendue de la rue Bonsecours, à partir de la rue Notre-Dame et terminer à la dite rue Saint-Paul, devant rendre le coût d'un canal dans cette même étendue de la dite rue Bonsecours peu coûteux à la ville, tandis qu'il serait d'un si grand avantage particulier et public, les signataires osent se flatter que les magistrats de cette cité ne se refuseront pas à leur juste demande et sollicitation, « d'ordonner la construction d'un canal ou

égout public sous la rue Bonsecours, à partir de la rue Notre-Dame et terminer à celui déjà existant sous la rue Saint-Paul ».

Et les signataires ne cesseront de prier.

L.J. Papineau
D. Mondelet
J. Viger
M. O'Sullivan
William Tate
Sophie St Georges Dupré
F. Perrin⁵¹
L.M. Viger
Geo. Weekes
for Hon. T. Pothier

Coût probable du canal ou égout demandé sous partie de la rue Bonsecours :

Égout principal (2 pieds de diamètre), 260 pieds à 3/

39,0,0 £

Deux grilles, rue Notre-Dame, 8 £;

Et 40 pieds de canal de 18 pouces

Pour communiquer des grilles à l'égout principal, à 2/9;
ensemble,

13,10,0 £

52,10,0 £

Montréal, 22 sept. 1837

J. Viger, J. de p.



À ?

BAnQ-Q, P417/16; 9.2.11

[Petite-Nation, septembre 1851]

Mon cher Monsieur,

Par première occasion, voudrez-vous, s'il vous plaît, envoyer une verge de plus de la même mousseline qui est reçue, et dix verges de dentelle pareille à l'échantillon.

Nous avons une lettre d'Amédée⁵² qui dit avoir donné des effets contenus dans un panier à champagne à M. votre frère. N'était-ce que projeté? En envoyant mousseline et dentelle, veuillez m'en dire un mot.

Je serre la main aux Messieurs et embrasse dames et D^{lles} de tout cœur.

Votre affectionné.

L.J. Papineau



À Augustin-Cyrille Papineau
Collection Marie Léger

17 novembre 1851⁵³

Mon cher Auguste⁵⁴,

Une paresse bien choyée et conditionnée ne manque jamais de spécieux prétextes pour remettre à faire plus tard ce qui eût dû être fait plus tôt. Aie, aie, s'agit-il de toi ou de moi, ou, mieux, de tous deux? Tu fais par ta lettre plusieurs questions utiles que tu n'aurais pas eu la peine d'écrire plus tard, si tu les avais parlées plus tôt, et qui ne me donneraient pas la peine, qui n'est pas petite pour moi, de te faire une lettre. J'aime bien mieux aujourd'hui être avec la bêche et la serpette en main qu'avec la plume. Aussi, en recevant ton épître, me suis-je dit : Amédée est attendu sous peu, je répondrai alors. Mais entre une bonne résolution et une bonne action, il y a quelquefois un abîme. Le *sous peu* d'Amédée s'est changé en une quinzaine de délais, et son séjour en redoublement de travail pour faire finir à sa fontaine mille petits détails dans les ouvrages commencés. Avec plus de travailleurs, il faut plus de surveillance et de direction. J'ai donc vécu dehors, gardé les ouvriers que je voulais renvoyer à la fin d'octobre jusqu'à hier, et j'écris dès aujourd'hui. C'est donc moi qui suis plus diligent

que je ne comptais l'être d'après les prémisses. Mais en effet écrire dès le lendemain du départ des ouvriers prouve un penchant, une habitude de ponctualité digne des plus grands éloges. C'est une illumination soudaine que cette conclusion si juste et si inattendue, quand j'ai commencé ma réponse. Va donc, tu es grondé et je ne suis pas grondable.

Mon cher, je serais l'agent principal et tu serais mon assistant. Tu auras ta chambre, notre table, 25 £ à trente louis pour en faire ce que tu voudras. Tu ferais les comptes et en poursuivrais le recouvrement, ce qui serait un commencement de clientèle. Tous ces profits sont à toi, ça va sans dire. Qui a terre a guerre. Quand on ne peut éviter des routes infestées de voleurs, c'est-à-dire quand il faut employer un avocat, l'on a une chance de le trouver plus humain s'il est de la famille que s'il est étranger. Tu auras à toi tout le temps nécessaire pour porter tes sacs à procès devant les juges de paix et commissaires de l'endroit et devant le grand juge que nous aurons bientôt à Aylmer.

Je te fais donc mon avocat, prends garde que je ne te fasse juge. Car malgré les doctrines de *L'Avenir*⁵⁵, je maintiens que j'ai le droit de nommer un juge seigneurial. Nulle loi n'a aboli un privilège qui est attaché à grand nombre de seigneuries en ce pays et qui a été exercé dans plusieurs jusqu'en 1759. Des savants de la force de la collaboration ont fait la découverte que toute administration de la justice sous la domination anglaise dérive du souverain. Ergo les seigneurs ne peuvent l'administrer. S'ils ne raisonnaient ainsi *in barrocho*⁵⁶ que sur ce point, le mal serait bien tolérable; mais ils le font sur tout le reste des questions seigneuriales, parce qu'ils décident avant d'avoir étudié, et là ils ne font ni le bien du pays, ni ne se font honneur. Quand ils seront devenus juges du banc de la Reine, ils jugeront sur les questions de rentes et de lods⁵⁷, comme l'ont fait leurs devanciers.

Toute administration de justice dérive du souverain dans le droit français, comme dans le droit anglais; et le seigneur est le délégué à cet effet dans le degré, dans les limites qu'il a plu à l'autorité de conférer à la plupart d'entre eux.

Mais tu vas me dire :

– Eh quoi, mon oncle, quand je serai votre juge, voulez-vous que je suspende un meurtrier à vos fourches patibulaires? Je craindrais que mon cou, le noble cou de votre dignitaire ne répondît du cou ignoble du criminel.

À cela, mon cher, je réponds d'abord que s'il s'agit de reconquérir un droit national injustement dénié à ceux à qui les lois anciennes et les capitulations le confèrent, il faut bien hasarder quelque chose pour le recouvrer. C'est ce que Kossuth⁵⁸ et tous les révolutionnaires polonais depuis quatre-vingts ans ont expié par milliers sur les champs de bataille, les échafauds, les cachots, les mines de la Sibérie, etc. Vous n'avez pas assez de louanges pour eux. Et pourtant ils ont lutté à mort pour conserver les justices seigneuriales, le servage, etc., mille abus dont pas un n'existe ici, contre les lois

plus humaines des czars, empereurs et rois de Prusse, parce que ces arrangements sociaux sont partie des nationalités polonaises et hongroises, et qu'il faut commencer par sauvegarder celle-ci, ce que le dominateur étranger, ce que le concitoyen étranger ne peuvent pas vouloir, et que leurs poids dans les réformes les plus rationnelles, si elles étaient laissées à la nation qui connaît et qui y est intéressée, deviendront nuisibles parce qu'ils sont inévitablement cause perturbatrice.

Mais bah, je te fais grâce de ton cou. Le droit criminel ancien est légalement aboli par l'Acte de 1774. Il ne l'avait pas été par la Proclamation Royale de 1763, ni par la grande Ordonnance du gouverneur Murray et du Conseil exécutif de 1764 et 1765. Ce sont eux qui ont assassiné ceux qu'ils ont fait exécuter avant 1774. Et les Cours martiales aussi depuis, malgré la sanction incidente et insuffisante que leur a donnée l'acte pour indemniser ceux qui ont souffert des troubles. L'abolition du droit criminel français a probablement aboli la juridiction criminelle seigneuriale, parce qu'elle n'a point le mécanisme nécessaire pour signer les formules de procédure et assigner des jurés grands et petits; mais en matière civile, comme tout homme régulièrement admis à pratiquer au barreau peut être appelé à faire un bon ou un mauvais juge des cours de la Reine, il peut aussi être appelé à faire un bon ou un mauvais juge du seigneur, haut, moyen ou bas justicier. Pourquoi n'y en a-t-il donc point? Parce que vous êtes tous des hommes pourris, gangrenés, rongés et en pleine décomposition par le mal anglais, la soif de l'or. Or Perrin Dandin⁵⁹ jugeait parce qu'il avait faim et soif de la justice, pour l'honneur et l'amour du métier. Mais hélas où trouver aujourd'hui des Perrin Dandin? Pourquoi ne ferais-tu pas revivre l'antique honneur? Tu aurais dans chaque cause les épices au montant qu'elles étaient fixées à l'époque de la concession ici, 1676. C'est après que Pussort⁶⁰ avait rogné les ongles de la Chicane. Chaque acte de procédure seigneuriale avait son tarif fixé en sols de l'époque, qui ne valent pas les liards d'aujourd'hui. N'importe, puisque les cens et rentes stipulés à cette époque ne peuvent pas être grossis selon vous de manière à ce que le seigneur puisse demander aujourd'hui une valeur équivalente à celle qu'eurent les rentes et les sols alors, je ne comprends point pourquoi les juges, hommes plus que tous autres appelés à être vertueux et désintéressés, devraient recevoir plus de sols aujourd'hui qu'ils n'en recevaient alors. Il est vrai que ce qui s'appelait sol d'alors était le 14^e d'une journée de travail, et qu'aujourd'hui il en est le 80^e; était le 40^e du minot de bled, en est aujourd'hui le 120^e, n'est donc plus la même chose. Peu importe, c'est le même nom. Je m'acquitte non en donnant la même valeur, mais le même mot. J'ai promis librement autre chose, mais mon confesseur, éclairé par la moralité de *L'Avenir*, m'absout, si je garde les trois quarts de ce que j'ai promis, et je répète en chœur : tous les juges ont été des ignorants et des vampires, puisque nous passons une loi déclaratoire qui règle tout cela. Une loi déclaratoire de quoi, et parbleu, une loi déclaratoire de ce qu'a dit un M. Bédard, nous

ne savons lequel, s'il était avocat, prêtre ou charpentier, mais qui n'a parlé que pour conserver le droit censuel que nous voulons abolir.

Mon cher, en te proposant de devenir agent, ce n'est qu'en vue que si ta santé est meilleure en campagne qu'en ville, cette situation te donne une chance additionnelle de te former, dans le district de l'Ottawa, une clientèle autant ou plus aisément que si tu demeures chez ton papa, plus occupé de travaux agricoles que de ta pratique. J'incline à croire qu'ayant pris une profession, tu en dois faire ta principale affaire, et que la culture que tu pourras suivre modérément ici, comme chez toi, doit être subordonnée au soin de te faire une bonne clientèle et de lui rendre justice. Nous écrirons, étudierons, jardinerons, si tu veux, ensemble; tu trotteras avec mes rosses plus souvent que moi, mais cela ne peut pas être fréquent.

Le pauvre Gustave ne se rétablit que lentement. La faiblesse de son tempérament m'attriste et m'inquiète. Quand il sera en profession, je ne le gênerai en aucune manière sur son choix de vivre, à la ville ou ici. Je ne sais à quoi il incline. Ce n'est pas le moment de lui en parler⁶¹. Mais si même il se fixait ici et participait par son choix à cette agence, cela pourrait se faire, ce me semble, sans que l'un nuisît à l'autre. Si tu viens faire partie de ma famille, je tâcherai de te rendre notre maison agréable. Si tu entends de plus favorables arrangements ailleurs, je me réjouirai toujours de ce qui t'arrivera d'heureux à toi et à tes chers frères. Je vous embrasse tous trois de tout cœur.

Le 12^e volume du *Répertoire de jurisprudence*⁶² me manque. Est-il resté chez vous par mégarde? Plus tôt tu me le rapporteras et mieux tu feras.

Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau

Reçu ce matin un petit baril : vin, je suppose, et un de peinture. Merci. J'adresse la lettre à Amédée pour qu'il voie que je prends parfois la liberté grande de différer un tantinet de la collaboration, et pour qu'il connaisse mes idées sur ces questions seigneuriales, et puis pour lui dire que je l'embrasse et sa chère épouse bien affectueusement. Je lui ai écrit hier⁶³.



Québec⁶⁴, lundi 27 septembre 1852

Mon cher Auguste,

J'ai reçu hier dimanche ta trop courte lettre de vendredi, m'annonçant le départ prochain d'Augustin Racicot et la saisie que tu as fait faire de divers effets⁶⁵. Je ne sais quel est le montant de cette dette. Je concours dans l'opinion de ta tante que nous pouvons prendre à leur juste prix actuel le bled, foin, porcs, charrette et harnais. Si cela me paie, je n'ai rien de plus à voir. Si cela ne suffit pas, je n'aime pas à augmenter l'embarras d'avoir plus d'animaux à soigner chez moi, où ce qu'il y en a ne sont pas très bien soignés. S'il vendait son cheval à Fortin, Major, etc., ou à quelque autre habitant solide, qui s'engagerait à m'en rembourser le prix, j'aimerais beaucoup mieux cela que de prendre le cheval. Faites pour le mieux; ce qui vous plaira me plaira.

J'ai répondu samedi dans ma lettre à ta tante⁶⁶ aux questions que tu me faisais par ta précédente. À ton premier loisir, tu me donneras avis de ce que tu auras réussi à faire pour moi à Aylmer et de ce qui s'y sera fait dans la cause de Sam Cook⁶⁷ contre les Brazeau. Que penses-tu de l'habileté du juge et de la manière dont y est rendue la justice, ou du moins des jugements? Les affaires y deviendront-elles nombreuses? Les causes de Petite-Nation et Buckingham que tu auras probablement plus tard, puisque Mackay y est employé de préférence aux notaires d'Aylmer, te fourniront-elles une clientèle assez forte pour t'engager à y venir à tous les termes? Voir partir de bons cultivateurs pour les voir remplacer par des avocats est signe de prospérité, comme ceux qui engagent le gouvernement responsable à nous vanter la prospérité des mangeurs ministériels, ce qui ne prouve nullement que les mangés sont bien engraisés avant d'être engloutis. La quantité supplée à la mauvaise qualité.

Parle-moi un peu procès, et beaucoup jardinage. Je te soupçonne d'être homme de bon goût et de bon conseil, puisque tu applaudis à ce que j'ai fait au cap.

J'ai été dîner hier chez M. Caron⁶⁸, à quatre milles de Québec. Fâcheux qu'il plût, j'aurais visité en détail son établissement et autres voisins. Jusqu'à Cap-Rouge, tout est garni de maisons de campagne. Au lieu des bois sauvages de Samos⁶⁹, que Julie connaît bien, ce sont des bocages et de belles allées bien tortueuses et diversifiées sur ces côtes si hardies et pittoresques des environs de Québec. Mme Caron⁷⁰ est un modèle de sagesse, qui n'a pas un instant de regret pour le séjour en ville, qu'elle a entièrement abandonnée et dans laquelle elle ne voudrait pas retourner pour quelque considération que ce fût. Elle n'a pas moins de sept filles, dont quatre de seize à vingt-deux ans. Pas une de bien jolie, mais toutes parfaitement bien élevées, filles sages qui, m'assurent-elles,

n'aiment rien au monde que leurs parents, les fleurs, les oiseaux et la campagne. Je vois des terrains qui valent le mien; j'aime mieux ma maison qu'aucune de celles que je vois ici.

Adieu, cher neveu. Adieu, bonnes et chères femme et fillettes. C'est jour de travail. Je n'ai pas le loisir d'écrire au long.

Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau

Comment Aymond a-t-il pu être assigné à répondre à Bytown? Il aura été se promener à L'Original et aura été assigné là. Il ne peut l'être dans le Bas-Canada pour répondre dans le Haut. Si nous n'avons point de briques de Rigaud, qu'Amédée en envoie quinze cents de Montréal, cela suffira. Écrivez-le-lui.



Auguste C. Papineau, écr, avocat
Collection Marie Léger

Samedi, 26 novembre 1853

Mon cher Auguste,

Nous nous sommes réjouis de l'heureux voyage que, selon toute apparence, Azélie et toi avez fait. Si le *Lady Simpson* vous a portés, vous avez dû être à Lis Carol⁷¹ le lendemain de votre départ à huit heures du matin; s'il vous a fait défaut, vous y aurez mis pied à terre à onze heures. Ainsi soit-il.

Un instant avant la descente du *Phoenix*, l'on m'apporte la lettre à ton adresse ci-incluse, que je te renvoie de suite sans avoir le temps d'écrire. Dans la liste des causes intentées, je m'aperçois que n'est pas incluse celle de ton père contre les deux Grant, détenteurs de la terre qui lui est hypothéquée. Tu as son contrat et le compte. Si cela te suffit, sors de suite cette action.

Nous t'embrassons, fais-en autant et mieux, car tu es plus à portée à tous ceux de la famille que tu rencontreras, avec redoublement pour les plus jeunes et jolies.

Adieu. Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau



À Casimir-Fidèle Papineau⁷²
Collection Marie Léger

Samedi⁷³, 7 mai 1854

Mon cher Casimir⁷⁴,

J'écris pour dire que ceux d'entre vous qui devez venir aux lieux où vous êtes aimés, désirés, et où vous trouverez mieux votre santé qu'aux lieux où vous êtes, [ne] retardez trop à remplir vos promesses⁷⁵. Je désire l'arrivée du cher Auguste. Il faudra peut-être procéder par saisie contre plusieurs pillards de bois qui s'apprêtent en hâte à l'enlever. Je te prie de le presser par voie télégraphique, aussitôt la présente reçue, de venir ici nous apporter des nouvelles de toute la famille d'abord, puis de se mettre au travail.

Il y a plus d'une semaine que je n'ai de nouvelles de chez vous. Ils étaient bien alors, ce qui a dû durer. Le contraire eût été connu.

Adieu à tous, santé et succès.

L.J. Papineau



A. Papineau, écr, avocat
Saint-Hyacinthe
Collection Marie Léger

Vendredi⁷⁶, 16 août 1854

Mon cher Auguste,

Tu te proposes de monter vers la fin de ce mois à la Petite-Nation, tant pour vos affaires de famille que pour les miennes, et aussi en vue de quelques semaines de repos durant la belle saison, trop courte hélas en Canada, dans l'espérance que ce temps de relâche aidera au plein rétablissement de ta santé. Ça viendra, je l'espère et le souhaite vivement, comme pour l'un de mes enfants. Ne fais donc qu'un travail de bureau et de méditation modéré et entremêlé d'exercice corporel. Pour vos affaires de famille, en autant que mes livres, que tu connais aussi bien et mieux que moi, peuvent vous être utiles, tu y as plein et libre accès; mais je n'aimerais pas qu'ils fussent déplacés de chez moi, vu l'état de vétusté des livres dont des feuilles détachées pourraient se perdre. Ni Mme Papineau [Julie Bruneau], ni Théophile Bruneau⁷⁷ n'y connaissent rien et n'y

pourront faire aucune entrée, si quelqu'un venait payer en tout ou en partie. Ils ne pourront donner que des reçus à compte. Il n'en serait pas ainsi quand tu y seras, tu ferais les entrées de suite, tout aussi bien que je les ferais. Plusieurs devaient payer dans le cours de juin, qui probablement ne se présenteront pas, prétextant mon absence, mais si quelques-uns sont fiers de leur parole, reçois sans hésitation de ceux qui apportent. Tu trouveras ensemble, dans le bureau voisin de celui sur lequel tu travailles, tous les papiers des Cook et Grant. Tiens-toi prêt à agir dans ces causes.

Alanson m'a envoyé le montant demandé pour ses rentes de cette année par son frère James. Tu m'avais dit que cette demande et celle contre Waters, son gendre, étaient dans le terrier. Elles n'y étaient pas, mais il me produisait la copie du compte que tu lui avais envoyé sur laquelle je lui ai donné reçu, avec réserve de l'intégrité des demandes pendantes en Cour et suspension, non abandon, de ma demande de rente sur le N° qu'il a acquis de Miner dit Christie⁷⁸. Mais il objectait au paiement de dix chelins par minot, en disant que je ne recevais pas autant de beaucoup d'autres. J'ai dit qu'il n'avait rien à voir ou à dire sur ce qu'il me plaisait de faire ou de ne pas faire de remise à mes débiteurs, qu'il n'avait qu'à voir que je ne lui demandasse rien de trop, et que je n'étais pas disposé à lui faire de remise, à moins que ce ne fût par accommodement, si nous en venions à régler la totalité de mes réclamations, ce à quoi il ne paraissait pas se prêter comme il l'aurait pu facilement. Sur quoi James me répéta qu'il pensait que tout se réglerait prochainement, que M. Gilmour allait venir sous peu de jours à la Petite-Nation, et qu'alors nous pourrions mieux être mis d'accord. M. Gilmour n'est pas venu et je ne sais s'il faut espérer cet accommodement toujours ajourné de mois en mois depuis bientôt un an. J'ajoutai : Mais je pense que M. Cook doit probablement quelque chose à l'avocat, ne trouvant pas ce qu'il a pu faire préparatoirement à l'action, attendez que je cherche plus exactement. Il dit : Mon frère arrangera bien cela avec M. Auguste. L'on vous paiera sous peu, ajouta-t-il, ce qui est dû par M. Waters.

Jeudi 8⁷⁹, rendu sur la grève pour m'embarquer, M. George Cook arriva, m'apportant pour payer ce que devait Waters; mais il avait commission d'objecter à payer 10/ du minot. Il n'y avait pas le loisir de discuter. J'avais besoin d'argent, je lui dis : Ce n'est que pour une seule terre et n'ai pas le temps de vous retenir pour vous expliquer que j'ai bien droit à ces 10/, vous m'en paierez 7 et je donne le surplus à M. Waters, quoique je n'aie pas voulu faire de réduction à M. Alanson [Cook]. Dans ce cas-ci ce n'est que 12/, ce n'est pas grand-chose. Il demande aussi à ne pas payer 5/ à l'avocat. Eh bien soit, et je lui ai donné reçu pour la balance et quittance jusqu'au 12 novembre dernier.

J'ai reçu 24 £ 15/ et quelques pence, et n'ai pas, je pense, fait l'entrée dans le livre. Par précaution tu la peux faire : « Reçu par mon oncle, 8 juin 1854, 594# » et

ajouter, au bas des deux colonnes de crédit et débit, quitte. Ou attendre que j'y sois et je le mettrai. Comme c'est Alanson qui peut-être fournit l'argent, il se prévaudra probablement des deux comptes dont l'un ne contient pas de remise, le sien, et l'autre en contient, pour japper contre l'avidité des seigneurs qui reçoivent ce qu'ils n'ont pas droit de demander. J'ai la preuve qu'il jappe, ainsi que ses frères, force injures contre moi, ce à quoi je suis assez indifférent. C'est le retour de l'aveugle indulgence que mon pauvre frère a eue si longtemps pour cette famille, qui se croit lésée quand, à la fin, on lui demande ce qu'elle aurait dû payer depuis si longtemps. Leur conduite rend difficile que je m'abouche avec eux. Ils me trouvent avide; je les trouve ingrats et insolents. Nous nous le sommes dit mutuellement. Si tu ne vois pas de perspective de paiement prochain, pressons les recouvrements forcés. Complète la preuve dans les causes commencées et prépare les nouvelles, soit en éviction s'il n'y a pas de bail, ou en recouvrement d'arrérages de loyer, et résiliation du bail si tu jugeais que c'est la marche la plus prudente à suivre.

Je m'en rapporte à toi sur le choix de l'action à former pour les moulins à scie, puis la demande en retrait pour le moulin de la Baie. Néanmoins, avant de s'engager irrévocablement dans cette voie, tu peux lui dire, comme venant de toi, non de moi, qu'un prompt arrangement est préférable à des procès sans fin et que vous pouvez vous aboucher tous deux plus facilement que nous ne le pouvons, nous deux, que s'il n'y a que peu de points sur lesquels nous différons, tu peux établir quel est le montant de ses admissions, quel est celui de ses objections sur lesquelles tu m'écirais, et que, par ton intermédiaire, tout peut s'arranger plus amiablement. S'il y est disposé et commence ce travail avec toi, bien, et suspends les actions à intenter. S'il chicane avec toi comme avec moi, eh bien commençons.

Commence contre les Grant. Mackay ne peut dresser l'acte de transport de votre dette. Émery⁸⁰ devait le préparer et l'envoyer à Montréal, et Amédée l'accepter; bien entendu que je vous tiendrai compte si je recouvre, soit par l'acquisition du terrain ou autrement; mais que s'ils pouvaient faire rejeter la demande de manière à ce que la dette ne pût être recouvrée, je ne vous en serais pas responsable. Voilà ce que j'avais dit avec Émery. Je n'ai point pensé à en parler à Amédée; tu le feras.

Que faire des terres d'Orange Cummings? Est-ce toi ou M. Laflamme qui y verra? Il faut, je pense, commencer par payer les frais du shérif⁸¹ et prendre son contrat. Je ne savais pas, et ne l'ai appris qu'en partant, qu'il était marié à une sœur de Cook. La folie qu'il a de dire qu'il ne sortira pas et d'avoir fait ensemençer cette terre, comporte-t-elle l'idée que Cook ou autre acquitteront sa dette? Il ne faudrait pas recevoir ce qu'il doit sur la terre où il demeure sans recevoir ce qu'il doit sur celle de Saint-Joseph. Mais s'il ne paye pas, il faut prendre les mesures nécessaires pour le déposséder. C'est par trop absurde que sa famille ne l'aide point et qu'il prétende garder ses terres sans me payer.

Constata ce qui est dû au shérif et demandes-en le montant à Amédée. Tu peux dire aux commissaires d'école qu'ils n'ont rien à craindre pour leur terrain et leur maison, et que je ratifierai à mon retour l'acte d'acquisition qu'ils avaient faite de Cummings⁸².

Je ne pense pas que notre session soit longue. Toutes les questions ardues seront remises après les élections générales, à moins que M. Brown et les conventuels antiseigneuriaux, ligüés ensemble, ne renversent le Ministère et n'en forment un nouveau, ce à quoi je ne crois nullement.

À cette époque de l'année, l'on est bien mieux à la campagne qu'à la ville, bien mieux encore dans son jardin qu'en Parlement. Cueille des fleurs et jouis pendant que je sécherai d'ennui. Néanmoins, il faut que la cause publique ait ses martyres. Le mien va finir⁸³; les vôtres, jeunes gens honnêtes, vont commencer, et les triomphes de ceux qui ne sont pas scrupuleux tant que nous serons colonies.

Va de maison en maison voir le frère, la sœur, les neveux, les nièces; dis-leur que je prends part à tout ce qui les touche, que je m'attriste et m'afflige avec ceux qui sont malades et souffrants, que je leur souhaite du mieux; et à ceux qui sont bien, que je leur souhaite à eux aussi du mieux. Que si le chemin de Richmond était fini à la fin de notre session, je remonterais à Petite-Nation par Saint-Hyacinthe et aurais grand plaisir à les embrasser tous. En cas que ce plaisir me manque, je te le donne : embrasse-les pour moi. Quelques-unes pourraient te le refuser si tu le demandais en ton nom, parce que l'on a toujours quelques défiances que les jeunes ne sont jamais aussi sages qu'ils devraient l'être. Mais quand c'est au nom d'un oncle aussi vieux, l'aîné de toute la famille, aucune n'est en droit de refuser. Mais si elle avait à me dire que tu aurais été moins sage que celui que tu représentais, oh je te savonnerais bien la tête à première entrevue.

Adieu, cher Auguste, sois en santé fortement, et au travail modérément.

Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau

Écris-moi ainsi que Louis⁸⁴ et Casimir. Rien ne peut m'être plus agréable que vous entendre.



Petite-Nation, 9 septembre 1854

Mon cher Auguste,

M. James Cook n'est point venu, comme il t'avait dit être prêt à le faire, pour régler et payer ce qui serait admis comme dû dans la cause contre Alanson. M. Gilmour, qui disait s'intéresser à faire cesser cette difficulté et à la prière de qui j'ai retardé de prendre les poursuites que j'avais à faire s'il n'y avait pas d'accommodement, m'écrit qu'à son retour du Haut-Canada, il apprend que M. Cook n'étant pas venu régler comme il s'y attendait, je dois faire valoir mes droits en Cour. Il y a l'air d'avoir collusion entre tous ces honorables associés, pour rester en possession, piller le terrain non concédé et ne rien payer. Il faut donc de toute nécessité ne plus hésiter et poursuivre le recouvrement de ce qui m'est dû avec le plus de célérité possible. J'espère que le plus vite possible, après que le terme de Saint-Hyacinthe te le permettra, tu viendras passer quelques jours avec moi, avant de pousser jusqu'à Aylmer pour compléter la preuve, s'il est nécessaire d'y ajouter dans la cause contre Alanson, et pour faire celle qu'il y aura à faire dans les causes contre Asa Cook et les Grant.

Tu ne parais pas avoir pris exécution contre Chénier⁸⁵. Le plus tôt serait le mieux.

J'espère qu'il n'y aura pas besoin de procédure ultérieure contre Orange Cummings. Il me fait prier par Tucker de le laisser quelques jours encore à cause de son état de maladie, et qu'il promet sortir dès que je l'en requerrai.

En passant à Montréal, tu pourras prendre copie de la déclaration contre Alanson Cook dans une cause pendante où je demandais 245 £ pour arrérages de loyer des moulins à scie jusqu'au 1^{er} mai 1849, basée sur une reconnaissance écrite, signée par Cook et moi pour loyers échus au 1^{er} novembre 1848, au montant de 210 £, à raison de 70 £ par an. En conférer avec M. Cherrier⁸⁶, et s'il y a moyen d'avoir jugement sur cette demande, tâcher de l'obtenir en prouvant la signature par l'honorable Peter McGill qui a longtemps fourni M. Cook de marchandises et provisions, et qui doit avoir dans sa maison quelque autre personne qui connaisse sa signature, ou faire connaître à M. Cherrier quelqu'un qui pourrait la prouver, sans envoyer d'ici. Au reste, il se pourrait bien que ça n'allât pas aussi vite que je le souhaiterais; que ça aille le plus vite qu'il se pourra, c'est assez. Sur cette demande, M. Cook m'a payé à compte, le 23 novembre 1849, cent louis, et le 4 décembre 1850, à compte 100 louis. Il faut donc faire le calcul des intérêts sur les balances dues à ces deux dates et sur la balance restant due après ces à comptes jusqu'au jugement

s'il peut inclure ce montant d'intérêts accrus depuis la signification, ou s'ils doivent n'être ajoutés qu'en prenant exécution. Comme tout accommodement est hors de question, il faut maintenant suivre cette action.

D'après cet écrit, l'existence d'un bail en 1849 est admise pour cette époque, mais cela n'est pas une admission qu'il existe encore, n'en fait connaître ni la durée ni les conditions. Comment vas-tu intenter ton action pour les cinq années écoulées du 1^{er} mai 1849 au 1^{er} mai 1854? Les cinq années, à raison de 70 £ par an – 350 £ – donnent lieu à cette demande comme *quantum meruit*⁸⁷, sans s'appuyer sur un bail dont l'original double est détruit. Le bail antérieur, à l'honorable M. McGill, était à raison de 120 £ par an⁸⁸. Comme les baux antérieurs, il n'était d'abord fait que pour trois ans, et c'est sur l'assurance exprimée dans la continuation que M. McGill allait te renouveler par de fortes dépenses, qu'il fut continué pour cinq ans de plus au même prix de 120 £ par an. Il était fait à M. McGill parce que je me fiais à lui et qu'il a en effet honorablement rempli ses obligations, quoique ce fût Cook qui l'exploitait, mais à qui je n'avais pas voulu passer bail, parce que je ne voulais pas me fier à lui et j'avais bien raison. Tu connais assez la localité pour pouvoir formuler la demande pour ces 350 £ (louis), sans alléguer de bail, mais seulement occupation. Qu'en dis-tu? Penses-y bien et décide pour le mieux. Si M. Cook trouve quelque cause de contester sur cette demande, ce sera lui qui alléguera l'existence de son bail et qui en produira le texte, d'après l'entrée qu'il prétend en avoir faite dans ses livres, précaution peu probable. Tu as, je pense, le protêt qu'il m'a fait faire par LaRonde⁸⁹ qui contenait ce qu'il allègue avoir été le bail que mon frère lui avait passé, car je ne le retrouve point dans la liasse des papiers de Cook où nous l'avons vu ensemble. S'il produit bail, il faudra en demander résiliation, faute de ponctualité à payer, et nous, sans l'alléguer, ne devons-nous pas tout d'abord demander qu'il vide les lieux?

Dans le bail à M. McGill, le terrain était désigné comme suit : The said Hon. L.J. Papineau grants unto the said Honourable Peter McGill for the time and space of three years, ending on first 9^{ber} 1836 the right of continuing and remaining in possession as lessee during the said term of the sawmills belonging to the said L.J. Papineau on the falls of the Chaudière or Little Nation River with the lot of ground adjoining the same and the house and out buildings there on erected (to the same extent of ground as was enjoyed near the said mills under the authority of the former lease). Ce qui est en parenthèse n'était pas défini dans le bail précédent; ainsi, au lieu de ces mots, l'on substituerait et du terrain non concédé voisin réservé par le demandeur pour l'usage du moulin.

J'incline à croire cette forme de procédure la meilleure, mais te laisse entière liberté, si tu le crois mieux, d'alléguer toi-même l'existence d'un bail que nous ne pouvons produire. Fais pour le mieux. Mes connaissances légales sont un peu rouillées par longue

désuétude et ma procédure serait celle d'un âge plus honnête et moins chicaneur que celui-ci. Elle a été la bonne, avec un banc et un barreau consciencieux, ce qui me fait craindre qu'elle serait la mauvaise avec ceux d'aujourd'hui. Nous verrons.

Une autre action à intenter de suite est en vertu du retrait censuel de demander les terrains et moulin de la Baie, sur N° 57 Front. Je t'envoie copie du contrat de concession à Simon Schryer, du 23 juin⁹⁰ 1842, dans lequel est stipulé le droit de retrait, et une copie informe par moi prise, correcte et suffisante pour baser ta déclaration, sauf à prendre une expédition en forme chez Mackay, quand tu viendras pour la produire en Cour. Schryer avait vendu un premier morceau avant d'avoir pris contrat parce qu'il était dès longtemps avant en possession du terrain et son auteur avant lui. Ce n'est pas sur cette première acquisition du 5 janvier 1849, par Morison⁹¹, dont tu prendrais copie si elle t'est nécessaire, qu'est bâti le moulin, mais sur le terrain acquis subséquemment par Cook le 6 novembre 1848, Mackay⁹², notaire. Au reste, j'incline à penser qu'il n'est pas nécessaire pour nous d'indiquer ces deux actes d'acquisition par Asa Cook, mais seulement l'acte de concession à Schryer et l'acte de vente par Asa à Alanson, dans lequel le vendeur allègue avoir acquis de Schryer et que c'est sur le terrain en second lieu acheté qu'est bâti le moulin. Leur production serait nécessaire, si l'on voulait demander les lods et ventes sur ces deux achats, l'un de 40, l'autre de 50 piastres, et les arrérages de rentes. C'est si peu de chose qu'il vaut mieux peut-être ne pas compliquer notre demande en retrait, moyennant l'offre de cent louis, prix mentionné entre le fils et le père; et le prix du contrat, quinze chelins, pour loyaux coûts. En conversation, Cook me dit que depuis lors il avait fait des améliorations dont il demanderait le remboursement, ce que nous avons bien droit de contester. C'était à lui à savoir que tant qu'il ne s'était pas présenté avec son titre pour le faire ensaisiner, il ne devait pas faire d'impenses⁹³ sur un terrain sujet à retrait. Dans l'action pendante, j'avais consenti à suspendre ma demande sur la terre qu'il a acquise de Miner dit Christie, dans l'expectative d'un accommodement. Puisqu'il n'a pas lieu, il faut suivre cette demande et, si preuve de sa prise de possession n'a pas été faite, il faudra faire entendre de nouveaux témoins à cette fin, comme aussi pour prouver la valeur de la pension viagère qu'il devait payer à Joseph Turenne dit St-Pierre et à sa femme.

Le N° 7 Côte du Moulin lui vient de son père par achat, ce à quoi nous n'avons pas songé et n'avons pas demandé de lods. Je ne les veux point perdre. Faudra-t-il retirer cette partie de la demande? Sauf à recommencer, on pourrait en obtenir les arrérages de rentes demandés, sans préjudice aux lods si aucuns résultent de la nature de l'acte passé entre le père et le fils, qui, n'ayant pas été produit, comme tant d'autres de leurs honnêtes transactions verbales, n'a pas pu être ensaisiné. Y penser.

Bien entendu que si tu viens avec ton épouse, le plaisir sera d'autant plus grand pour toute la famille, et que tu travailleras à la procédure avec moins de distraction,

que si tu avais à lui écrire journellement sur ton ennui et isolement. Je n'ai point d'avis récent de chez ta mère ni du chemin de fer. Qu'il se fasse bien vite ou bien tard, nous espérons que ma chère sœur, fière de sa parole et bonne comme toujours, nous amènera le frère Augustin, avant que la saison ne devienne mauvaise. Une méchante sorcière⁹⁴ a renversé, mardi, quatre granges dans Bonsecours, beaucoup de clôtures et sur le cap six beaux gros arbres. C'est aussi triste presque comme de se trouver en minorité en Chambre.

Adieu. Mes amitiés à toute la famille et au revoir. Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau

J'ai plusieurs autres poursuites à faire contre divers; mets-toi donc en haleine de bien travailler. Si tu es assez de temps à Montréal, tu donneras la présente à lire à Amédée. Ce qu'il faut obtenir, c'est la cessation de l'occupation des moulins⁹⁵, et le système de procédure qui nous donnera la meilleure chance d'obtenir ce résultat serait le meilleur⁹⁶.



À Augustin-Cyrille Papineau
Collection Marie Léger

[Décembre 1854]

Mon cher Auguste,

Fais faire un contrat de concession, si tu le juges prudent, des deux lots 15 et 16 (je ne sais dans quelle côte) non concédés, si tu le peux faire sans dérogation à la concession déjà acquise à Amédée.

Si Lebrun dit Girard ne possède réellement que seize arpents de profondeur, il ne faut lui demander que sur seize arpents. Il est sans doute un de ceux qui se trouvent vis-à-vis vos terres de la Côte Saint-Charles⁹⁷. Ne lui as-tu pas proposé d'acquérir de vous, aux mêmes conditions que vous avez faites à un de ses voisins? S'il vient demain, je lui en parlerai. Envoie-moi un mot ou un des contrats d'acquisition de terrain riverain aux chutes, pour que je lui fasse les mêmes conditions que vous avez faites aux autres.

Je vois que vous avez eu plus de fatigue et de temps que nous ne supposons. Tu parles d'aller à Saint-André; ne devez-vous pas commencer par Saint-Denis où il y a plusieurs pouvoirs d'eau à reprendre? Tout considéré, il serait peut-être utile que vous viendriez déjeuner avec moi.

Il n'est venu aucun papier à ton adresse. L'inclus m'est venu. Fais-le passer à M. Fissiault pour qu'il le signe au-dessus du certificat de M. Taylor et me le renvoie le plus vite possible, pour le faire passer d'ici au receveur général à Québec, avec les offres de paiement.

Si vous venez déjeuner avec moi demain, que M. Mackay me le rapporte pour recevoir mon affidavit.

Avec amitié, ton oncle affectionné.

L.J. Papineau

Leduc⁹⁸ vous attendait chez lui jeudi dernier. Il est bon que je te voie avant que vous le voyiez.



Auguste Papineau, écr, avocat
Collection Marie Léger

Vendredi 9 mars 1855⁹⁹

Mon cher Auguste,

J'ai reçu il y a quelques jours ton affectionnée et attendrissante lettre. Ta sympathie pour ma profonde affliction et celle des pauvres parents, sur la mort du cher enfant qui nous est enlevé¹⁰⁰, m'a touché et consolé, et je t'en remercie. Oui, le coup m'a été rude et il tombait sur un homme bien affaibli par tous ceux qui l'ont si incessamment frappé depuis quelques années. Mes bonnes et chères sœurs, Rosalie, Angelle, et moi vieillissons sur bien des débris, sur bien des douleurs, sur bien de précieux souvenirs et de précieuses reliques. Elles sont si sensibles, elles ont toujours été si empressées à consoler, si attentives à soigner, si actives à soulager non seulement ceux qu'elles chérissaient comme parents, mais de même des étrangers, quand ils étaient dans la souffrance. Que leurs jours méritoires devant Dieu et devant les hommes, leurs jours de pleurs et de regrets sur leur impuissance à conserver ceux qu'elles ont perdus, sont bien nombreux, et bien peu nombreux les jours où la vie est tolérable!

Il n'est pas bon de vieillir. De tout ce qui naît, plus de la moitié a fini avant d'avoir atteint cinq ans, avant d'avoir fait le moindre exercice de cette faible raison dont nous sommes si vains! Durant les quelques courtes années pendant lesquelles elle a crû, pendant lesquelles elle a paru stationnaire, pendant lesquelles elle a décréu, pour finir par la sénilité et tout au moins et pour les plus heureux, par le rabâchage, pour les

neuf dixièmes des hommes qui passent la soixantaine, par le radotage; combien elle a été diverse et changeante, et a appartenu sous les mêmes traits et le même nom, à des hommes divers, par la diversité des opinions qui se sont heurtées et écroulées successivement dans le cœur et dans la bouche de chacun.

Dans le deuil et l'isolement, l'on se nourrit trop de ces amères réflexions, qui poussent aux murmures et à une impuissante révolte, les âmes fortes; à l'abattement jusqu'à la lâcheté, les âmes faibles.

J'étais valétudinaire quand tu m'as laissé. Des hivers aussi âpres que les nôtres achèvent en foule les valétudinaires âgés et les enfants délicats. Mais mon cher petit-fils paraissait bien constitué, et c'est sa première indisposition qui l'a emporté. Connaissant l'extrême sensibilité de la pauvre mère, la chancelante constitution d'Amédée, je ne me suis nourri que de larmes et d'alarmes, et j'ai été depuis souvent et fortement indisposé. Dis à mes bonnes sœurs que j'ai besoin de leur douce société, que je les prie instamment de me venir voir à l'ouverture de la navigation. Qu'il n'y a qu'entre nous que nous pouvons parler avec intérêt de ce que nous observions il y a soixante ans, quand tout nous paraissait beau et bon, plutôt que de ce que nous observons aujourd'hui où quasiment tout nous paraît mauvais et laid. Nos chers enfants, neveux et nièces exceptés, mais tous ceux-ci mêmes, ne nous valent point. J'aurais souhaité que mon Amédée pût échapper à une aussi déchirante épreuve que celle d'amener seul les reliques de notre beau petit ange, pour les déposer dans la voûte de famille, dont le premier il avait du moins énoncé la pensée, pour y recevoir les restes de mon père et de mon Gustave d'abord, et qui avant qu'elle se soit ouverte à cette primitive destination, engloutit les restes de son fils. J'avais suggéré à Azélie qu'il devait confier cette pieuse mission à quelqu'un de mes neveux Papineau ou Dessaulles, qui s'y seraient dévoués, avec leur amitié ordinaire pour nous. Mais la pauvre mère ne voulait confier ce triste devoir qu'au père seul. Il l'a rempli avec autant d'énergie que de sensibilité. Qu'il puisse en être récompensé par la conservation de sa santé, par la consolation de voir sa femme y reprendre sa santé, pour le retour d'autres enfants que Dieu veuille lui conserver.

Ma chère nièce Madame L¹⁰¹. subit pour la première fois cette cruelle épreuve, la perte d'un de ses enfants. Puisse-t-elle être la seule de ce genre qu'elle ait à éprouver; et la chère Nancy [Morison], celle de la perte d'une mère aussi tendre et aussi parfaite et distinguée sous tous rapports que l'était la sienne¹⁰². Dis-leur et à Morison qu'ils savent que j'ai des pleurs et des regrets pour ceux qui ne sont plus, une tendre amitié et une vive sympathie pour ceux qui leur survivent. Mais que mes épreuves et la faiblesse de corps et d'esprit qui les a suivis m'ôtent la force d'écrire plus que je l'ai fait. Elles sont bien nécessaires à leurs familles, elles y sont utiles et consolatrices, mais vous tous, neveux et nièces, vous m'êtes aussi utilité et consolation quand vous pouvez me donner votre bonne société. Au contact de vos jeunes et sincères amitiés, je semble rajeunir un

peu, cela semble cheville pour encore quelques jours mon âme et mon corps. Aidez-y tant que vous pourrez. J'ai plus de confiance dans cette panacée que dans les drogues dont les médecins m'abreuvent sans désespérer depuis quelques semaines. J'ai eu consultation des Drs Murray¹⁰³ et Robertson¹⁰⁴. Je vous attends et le printemps pour retrouver quelque énergie. Ils disent que c'est simple paresse du foie et des intestins. Les rosses ne se meuvent que sous l'éperon jusqu'à ce qu'elles s'arrêtent.

Ne tarde point, tu me traîneras dehors malgré moi. Nous dirigerons dans quinzaine la fabrication du sucre et l'ensemencement des couches chaudes, et indépendamment tu feras des comptes et des poursuites. J'attendais ton retour aussitôt le terme fini à Saint-Hyacinthe. Mais mon Annibal s'amollit dans les loisirs et les délices de Capoue¹⁰⁵. Est-ce que toutes ces causes entamées ne demandent point que l'on y fasse ses preuves pendant que le voyage sur les glaces sera facile et que les témoins ne seront pas enchaînés au travail de l'ensemencement du sol au printemps ou dispersés sur les cages à l'ouverture de la navigation. Je te remercie du tableau des frais encourus dans ces nouvelles actions jusqu'au 21 février, car pas un n'est venu payer avant ni depuis cette date¹⁰⁶. Quelques-uns sont venus dire qu'ils allaient bien travailler et ménager, pour le faire plus tard. C'est toujours un acompte en herbe et en espérance, c'est toujours mieux que rien. J'espère et désire te voir prochainement. S'il devait y avoir du délai, tu m'obligerais de me donner les mêmes renseignements du montant dans les causes pendantes, plus anciennes, de Michaël McLean¹⁰⁷, Michaël O'Brien, Ebenezer Winters¹⁰⁸. Celui-ci est enfin parti pour aller demeurer à L'Orignal, chez son fils et y porter les scandales dont il fatiguait le voisinage. J'ai envie de faire vendre la terre Alexis Rhulé dit Desabrets¹⁰⁹, William et James Grant. Je vois devant moi tant et tant à finir pour tout mettre en ordre, que parfois je m'en trouve découragé et n'y avance que lentement. Écris-moi donc que tu vas bientôt me venir en aide, afin que la crainte d'être pris et surpris tout arriéré et, soit réprimandé pour avoir si peu fait, soit complimenté pour entendre dire que tu devras, à mon exemple, être aussi circonspect et lent à procéder, comme je l'aurai été, ne me soit un bon coup d'aiguillon qui me remette au labeur et à creuser mon sillon. Si tu reviens bientôt, la bonne épouse n'aurait probablement le plaisir de te rejoindre qu'à la première navigation, milieu d'avril. D'ici là, nous aurions travaillé si fort que nous aurions justement gagné vacances lors de sa bienvenue, pour trouver loisir et moyen de la promener et amuser un peu mieux que lorsqu'il faut de nécessité se tenir renfermé dans la cabane.

Laframboise, sage et actif administrateur de son bien, est occupé à faire le relevé distinct et séparé de ce qu'ont produit les lods et ventes. Je le complimente sur sa diligence et bonne idée. Mais dis-lui qu'il n'en a pas l'éternelle. Et que j'avais fini pareil travail pour la paroisse de Bonsecours depuis 1812, où il n'y avait qu'une mutation donnant 100 jusqu'à mi-décembre 1854, où il y en avait eu 8 donnant de lods 2008, 9^s

quand j'ai reçu ta lettre. Mais depuis lors je n'ai pas eu le loisir d'entamer semblable travail pour Sainte-Angélique et Saint-André.

Qu'y a-t-il eu de fait dans la cause d'Asa Cook¹¹⁰ à Aylmer?

17 mars 1852, Mackay notaire, vente et concession de la moitié Ouest du N° 13 du front, de 2½ arpents de large sur 40 de profondeur, tenant par-devant à la rivière des Outawais, derrière aux terres non concédées, d'un côté à la moitié Est du dit lot N° 13, d'autre côté, à l'ouest, à Séraphin Duchesneau, avec une maison en bois de pièces sur pièces, grange et écuries y érigées et le défriché qui s'y trouve, avec convention que la moitié indivise avec les bâtisses y érigées appartiendra à la dame veuve Grondin, et l'autre moitié au dit François-Xavier Legault dit Deslauriers et à dame Louise Gauthier dit St-Germain, son épouse¹¹¹. Et en outre cette vente, cession, transport et dessaisissement sont ainsi faits pour le prix et somme 673#10^sv.c. que ladite dame veuve Amable Legault dit Deslauriers, veuve Grondin et ledit François-Xavier Legault dit Deslauriers promettent et s'obligent pour eux, leurs hoirs et ayants cause, de bailler et payer au dit sieur seigneur vendeur ou ayant cause, à première demande, avec l'intérêt légal à compter de ce jour jusqu'à parfait paiement.

Même jour, 17 mars 1852, donation entre vifs par dame A.L. dite dame veuve Grondin à sieur François-Xavier Legault dit Deslauriers et dame Louise Gauthier dit St-Germain, son épouse, du même terrain à la charge de la nourrir à leur pot et ordinaire, l'éclairer, chauffer, blanchir, raccommoder et entretenir de linges, hardes, chaussures et coiffures, tant pour les dimanches que pour les jours ouvrables, sa vie *durante*, en prendre tout le soin possible en maladie, lui fournir le médecin et le prêtre, la faire enterrer suivant son état, avec deux services; quand elle ne pourra plus travailler, lui fournir une fille engagère nourrie, logée et payée par les donateurs; lui fournir voiture attelée pour aller où bon lui semblera, le temps des semences, récoltes et guérets exceptés, la mener à l'église, fêtes et dimanche, et lui procurer place dans un banc, payer ce qu'elle doit au seigneur et 85 piastres à divers. J'ai porté en compte pour toutes ces obligations les lods à 304# seulement.

Le 11 octobre 1852, vente par François-Xavier Legault dit Deslauriers au sieur Étienne Brabant du même terrain, aux mêmes charges lods 304#. Avril 1854, Brabant la remet verbalement à Legault, qui la prend, se déclare propriétaire, paye un faible acompte, en promet de plus forts qu'il n'acquitte point, refuse de vendre à des étrangers, à moins de profits exorbitants. Il faut poursuivre. Mais d'après les actes, c'est Brabant qui doit être considéré comme propriétaire. Il demeure dans le Haut-Canada, à L'Orignal, d'après quoi il faut l'assigner par publication dans la *Gazette d'Aylmer*, je suppose. Si c'est le cas, procèdes-y de suite¹¹². Quatre à cinq autres propriétaires sont ainsi absents, contre lesquels je procéderai dès que tu seras avec moi. Quant à tes travaux de nivellement de ton terrain, Morison, M. Plamondon, les Dessaulles et le propriétaire voisin du pont

sont plus au fait que toi et feront travailler plus fort que tu ne le ferais les hommes qui y seront employés. Je projette aussi des remuements de terrains; tu verras comme ceux que j'y emploie travaillent mollement, parce que je ne peux plus les surveiller de près. Tu apprendras comment il faut s'y prendre pour [te] donner bon vouloir et bon pouvoir. Il vaut mieux que tu fasses cette école ici que là-bas à tes dépens.

Lettre incluse de M. McCord¹¹³ est arrivée ici, même temps que la tienne. Pensant qu'elle pouvait être relative aux procédures contre les Grant et Asa Cook, je me suis permis de l'ouvrir. Excuse.

Pendant que j'écris, la réflexion me vient que tu pourrais être à Montréal à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie; aussi, que tu pourrais en être reparti. Dans cette incertitude, je mets la présente à l'adresse d'Amédée, comme la chance la plus favorable d'avoir plus vite ta réponse. Amédée, aie de suite une livre de crème de tartre et me l'envoie par Azélie, que l'on enverra chercher la semaine prochaine.

Je n'ai vu Casimir qu'à la montée. Il travaille d'arrache-pied chez Papineau¹¹⁴. Tous sont bien. La pauvre petite martyre St-Julien a elle-même du mieux.

Les Dessaulles sont à Montréal. M. Pangman¹¹⁵ a dû les assaillir pour les faire contribuer à son projet de faire une retenue à MM. Cherrier & Dunkin. Ce me paraît inepte de faire des retenues si fortes à chaque pas que fait la cause des seigneurs. Il n'y aura pas de fin aux incidents les plus futiles s'ils sont si grassement payés. Le moyen d'avoir justice n'est que par voie de la presse. Il faut déshonorer le menteur Drummond¹¹⁶ pour briser la confédération dont il est l'outil sous l'intrigue de La Fontaine. Les juges Aylwin, Caron et Morin sont nommés par le juge en chef pour lui prêter main-forte dans leur plan aussi ignare que violent de spoliation, et c'est la presse qui seule peut leur inspirer une crainte salutaire du déshonneur. Qu'Amédée fasse à Dessaulles part des diverses observations que j'ai faites dans mes lettres au sujet de cette loi de rapine. Je crois être dans le vrai dans mes vues. Si Dessaulles le pensait, il est plus capable que personne autre de les faire valoir. En défendant sa cause, celle du droit et de la justice, il défend les intérêts des classes pauvres et laborieuses qui ont été infiniment mieux protégées, partagées, indépendantes sous le système censuel qu'elles ne le seront dans l'avenir que des extravagants leur préparent.

Adieu, mes bien chers hôtes de Lis Carol, et Auguste et tous les autres, neveux et nièces. Soyez en santé, entr'aimez-vous bien, cultivez les lettres. Amitié, morale et livres sont les seules vraies et constantes consolations de cette malheureuse vie.

Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau



2 janvier 1856

Mon cher Auguste,

Conformément à tes instructions, je t'adresse tous les titres demandés pour faire toutes oppositions, afin de conserver [ce] que tu juges pouvoir faire dans la cause des Grant¹¹⁷, N° 36, qui m'a été adjugé pour 225 £.

Ils me redoivent sur N° 35, si l'on réunissait les deux comptes, une balance de 14,10,7£. S'il y a de nouveaux frais de faits, ça diminuera leurs paiements et augmentera ma créance contre eux. Pour terminer le tout en leur donnant quittance, il faudrait un arrangement volontaire de leur part, qui devrait être bien motivé et passé par Mackay; mais j'aimerais à t'avoir pour nous faire cet acte et pour plusieurs poursuites qu'il est indispensable de faire bientôt contre quelques autres négligents, et faire une tournée avec Mackay pour faire prendre des contrats ou des obligations à ceux avec qui je n'ai pas encore réglé.

J'ai écrit à Amédée de m'envoyer de l'argent et de l'emprunter pour mettre la balance en mains du shérif, mais il me semble qu'il n'y en a pas besoin. Lucas¹¹⁸ à qui j'offrais mon billet, m'a dit qu'il n'y en avait pas besoin. J'ai signé que je m'étais rendu adjudicataire et que je devais le prix et les frais au shérif, d'après une formule imprimée, et je l'ai prié de dire à M. Coutlée¹¹⁹ que je t'attendais dans le cours de ce mois et que dès que tu serais des nôtres, tu irais prendre contrat pour moi. L'odieux travail pour les commissaires m'a occupé assez jusqu'à la fin de décembre pour ne me laisser pas un instant de loisir pour t'écrire, ni à personne autre, et les affaires courantes sont bien en arrière. Néanmoins, femme et enfants me tourmentent sans relâche pour que j'aille mener Azélie à Montréal, et si tu ne peux venir, la chère enfant s'en chagrine. Viens donc le plus vite que tu pourras, et si ce n'est présentement, écris-moi quand ce sera.

Hier, St-Julien et sa femme, Papineau, sa femme et les deux petits enfants ont passé ici la journée avec ta chère maman et nous. Nous n'avons point tari sur les louanges que méritent tous tes frères et sœurs, et sur les reproches que, seul entre tous les autres, méritent tes imperfections. Ta maman convient que le dernier élève d'une famille en est toujours le plus gâté et par contre le plus imparfait¹²⁰, et me charge de te gronder de toutes nos forces réunies, les siennes et les miennes, parce que nous te désirions si fortement et que tu nous as manqué à cette bonne réunion.

Je suis consolé de savoir ma chère sœur rétablie. Tous nous joignons ensemble pour lui souhaiter, avec la vivacité d'un amour fraternel de tantôt soixante-dix ans de

date, et justement fortifié chaque jour de notre vie, tout le bonheur dont est susceptible la vie présente et la vie future et à ses chers enfants, et les agrégés, et leurs enfants chez mon frère et chez Morison, et pour toi, ta femme et ton enfant.

Adieu, mon bien bon et bien aimé neveu. Ton oncle très affectionné.

L.J. Papineau

Si tu juges qu'au moyen de ton opposition Amédée n'a pas besoin d'emprunter, écris-le-lui.



Auguste Papineau, écr, avocat
Saint-Hyacinthe¹²¹
Collection Marie Léger

Lis Carol, 10 janvier 1856¹²²

Mon cher Auguste,

À mon arrivée ici, je trouve ta lettre à Amédée dans laquelle, sous l'influence de la préoccupation que tu nourris que la terre des Grant devait être vendue le 29 décembre, tu annules la vente faite le 31 décembre¹²³. Je ne puis croire à une si grosse erreur de la part du shérif. La criée et adjudication a été faite par Lucas, son huissier, qui a lu au long, la *Gazette du Canada* à la main, la description de cette terre; d'où j'infère que la date indiquée dans le writ et dans la *Gazette* était le trente-un. Maintenant, supposant même qu'il y eut erreur, personne n'est mécontent de la vente, il n'y a pas d'autre créancier que moi, à moins que ce ne fût éventuellement la femme et l'enfant de William, pour un douaire auquel j'obtiendrais facilement sa renonciation. Ne supposes-tu point que ton opposition faite et l'argent à moi adjugé, le contrat du shérif, s'il me le donne, ne sera pas parfait envers et contre tous. Et en ce cas, qu'importe qu'il y ait eu ou n'y ait pas eu erreur. Seulement, il n'en faut point parler, n'y pas faire allusion dans les correspondances à Aylmer ni ailleurs, et se mettre en état par l'envoi de ton opposition et l'envoi au shérif du montant de ses frais d'avoir son contrat. Si j'ai déjà commencé du travail sur cette terre – et j'ai plein la tête d'améliorations que je voudrais pousser sans discontinuation d'ici là, et le terrain se vendre beaucoup plus ou m'échapper, ce qui me chagrinerait. Autre point à considérer. Tu ne fais mes créances que de 213,12 £, de mémoire et, si je ne me trompe, il me semble qu'elles excédaient d'une cinquantaine de

piastres. Que cette observation ne t'arrête point, fais l'opposition d'après les titres et les comptes que je t'ai envoyés : dettes sur les deux titres et dette que m'avait transportée mon cher frère.

Ta maman a reçu ta bonne lettre et dit : « À quoi bon prier pour lui, je l'ai déjà fait pour lui plus que pour tous les autres ensemble, il n'en est pas moins le plus imparfait de toute la famille. À moins que vous, son oncle qui l'aimez tant, ne joigniez à l'avenir vos prières aux miennes, je désespère de cet enfant. » J'ai hypothéqué mes patenôtres à ta correction. Si jamais donc le jour vient où quelqu'un dira du bien de toi, n'oublie pas que tu me le devras et, dès lors, aime-moi d'avance, sur la foi de la prophétie que je risque, que tu deviendras un homme si parfait que ta femme même ne pourra apercevoir la moindre imperfection en toi. Ainsi soit-il.

Après le carnaval pour lequel je suis venu, je ne manquerai pas d'aller avec Julie et mes deux fillettes vous embrasser tous bien tendrement, d'aller passer quelques jours de cette bonne intime vie de famille avec ma chère sœur, que je gronderai bien fort parce qu'elle vit comme une vieille, dans une fournaise où elle se fera momie trop vite si elle n'y prend garde. Or comme l'univers sait qu'elle est ma cadette, tous ceux qui la voient crient : Oh, que son aîné doit être vieux et affreux à voir. Il me faudra galoper comme si je n'avais que vingt ans, pour me faire admirer de nouveau comme au temps jadis sauf dans les intervalles de calamité où le cri universel disait : C'est la faute à Papineau!

Amédée part. Je n'ai pas le temps d'allonger cette kyrielle de folies. À Petite-Nation, tous sont en santé et vous font saluts et amitiés. Je ne vais pas en ville chercher la *Gazette officielle*, voir ce qu'elle dit du 29 ou du 31 décembre, parce qu'il me faut envoyer chercher ma malle au Grand Tronc, qui a été retardé par la tempête d'hier. Les passagers sont venus (pas moi qui venais avec des chevaux et des habits sauvages de la Petite-Nation), mais non les bagages.

Ton oncle affectionné.

L.J. Papineau



Lis Carol, 14 janvier 1856

Mon cher Auguste,

Tu es sans doute revenu de ton erreur sur le compte du shérif, faisant vendre la terre des Grant¹²⁴ le 31 décembre. L'avertissement avait d'abord été pour le 29, mais la semaine suivante il est pour le 31; et les deux ont continué à être imprimés. La *Gazette du Canada* par erreur n'ayant pas discontinué le premier, ce qui ne nuit en rien au second. Ainsi, presse l'envoi de l'opposition. Aie du shérif le montant exact des frais pour que je les lui paie, prenne son contrat et mette hache en bois en hiver et bêche en bois au printemps, ou dans un dégel s'il y en a plus tôt.

Je pense que dans votre projet de partage, l'emplacement près l'église doit t'échoir. Je te prie d'écrire à Mackay d'en retarder la vente jusqu'à ce que j'aie fait faire un plan régulier de village, afin que tu astreignes l'acquéreur aux conditions d'alignement et de plantations d'arbres qui seront imposées aux autres acquéreurs de lots dans le village à former et baptiser bientôt.

Adieu¹²⁵. Amitiés à tous. Embrasse tendrement ta femme pour moi et ton joli bambin¹²⁶. Mes malles sont restées à Vaudreuil. Je suis sans chaussures et sans habits. Il m'aurait fallu garder la chambre, quand même il n'eût pas fait tempête hier, telle que Julie et Azélie, parties hier¹²⁷ pour la messe, n'en sont point revenues. J'espère qu'elles ne sont point mortes dans le Seigneur, mais elles y vivent si elles sont demeurées à la messe depuis vingt-six heures. Je n'ai point vu les frères. Ils étaient plus chaudement auprès de leurs moitiés qu'ils ne l'auraient été en route pour voir leur oncle qu'ils n'auraient pu aborder. Julie les avait vus en santé et gaieté samedi.

Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau



À François-Samuel Mackay
BA_nQ-G, P 71, S1, D17

Montebello, 10 avril 1856

Mon cher Monsieur Mackay,

Avez-vous pu, par quelque occasion, faire demander à Bourgeois et Gauthier, maçons, de venir travailler pour moi? C'est une saison où ils sont inoccupés et aimeraient sans doute à trouver de l'ouvrage avant le temps des semences; et moi, j'aimerais aussi à terminer les miens avant cette époque, afin de n'avoir pas tout ce gâchis de pierres et mortiers à l'époque où les amis nous viennent visiter.

Je vous prie donc, si vous n'avez pas de réponse de leur part, d'envoyer de Papineauville un exprès qui vous fera connaître s'ils peuvent venir. Le plus tôt serait le mieux. S'ils ne le peuvent, eh bien j'enverrai à L'Original demander les frères Howe.

J'espère et souhaite que vous soyez tous bien meilleurs que la glace, qui ne vaut rien du tout, et d'où Édouard Major et Turpin ont eu grande peine à se retirer hier.

Avec amitié.

L.J. Papineau



[À F.S. Mackay]
BA_nQ-G, P 71, S1, D17

[Montebello, avril 1856]

Mon cher Monsieur,

Augustin Côté va vendre un arpent de sa terre à M. Gédéon Gratton¹²⁸ pour 1500#, dus au seigneur, qui reçoit 300 à compte, dont quitte d'autant. La balance de 1200 sera payée comme suit : mars 1857 (à la même date que les 100# de paiements sur la terre venant de Poliquin¹²⁹), 200 et les intérêts sur 1200# lors dus, mais à 3 % seulement, et mêmes conditions pour 1858 et 1859. Paiements de 200 et intérêts de 3 % par 300#, chacune des années 1860 et 1861 et mêmes intérêts de 3 %. Côté paiera à chacune des dites échéances les autres 3 % d'intérêts.

J'accepte M. Gendron exclusivement à Côté pour les paiements, et j'accepte la division du terrain tant pour rentes à venir que pour arrérages.

Le compte est pour 1561# 10^s. Je fais remise à Côté des 61,10^s, mais la dette totale peut être mentionnée, si ça donne à M. Gendron quelque droit de plus contre autres créanciers, s'il s'en présentait, ce qui ne me paraît point probable.

Avec amitié.

L.J. Papineau



À Augustin-Cyrille Papineau
Collection Marie Léger

Montebello, 21 avril 1856¹³⁰

Mon cher Auguste,

Je suis chagrin de n'avoir pas eu le plaisir de te voir, chagrin que ce soit une aussi triste cause que la longue et douloureuse maladie de Laframboise qui t'ait cloué à ton bureau. Que d'affaires nous aurions expédiées si tu étais venu! T'attendant toujours, j'ai remis bien naturellement de semaine en semaine à les préparer, bien persuadé qu'elles seraient mieux préparées en nous entraïdant. Les semaines se sont écoulées et les affaires sont à faire.

Le sombre hiver va disparaître, le printemps sourit à nos vœux, la débâcle s'est faite hier, les vapeurs marcheront demain ou bientôt après, les jeunes Papineaux seuls restent engourdis et pas un n'est en route pour venir ici, où leurs intérêts et nos désirs les appellent. Oh, que les jeunes valent moins que leurs devanciers. Les saisies demandées ne sont pas encore venues. Le travail de bureau ne m'est plus guère possible.

Depuis trois semaines, j'ai fait tirer seize toises de pierre, fait faire et reçu un fourneau de chaux; je fais élever une tour qui, de loin, paraîtra comme une aile à la maison, sera à l'abri du feu pour mon étude et ma bibliothèque; et pour enseigner à l'inattentive jeunesse de l'Institut comme il est facile de placer en sûreté, dans un très petit espace et avec très peu de frais, une grande bibliothèque comme celle qu'ils auront plus tard s'ils n'exposent pas à des incendies périodiques leurs bibliothèques rudimentaires. J'aurai au haut de cette tour grand réservoir d'eau pour la maison et jets d'eau, et, de là, arrosements du jardin, puis la même conduite dans les bâtiments, et tout cela très économiquement. Comme tu pourras l'avoir chez toi avec encore moins de dépense, puisque tu as l'usage d'une digue que tu n'as pas faite et qui fera

fonctionner ton bélier hydraulique. Et puis je fais le chemin à neuf et redressé, et de 60 pieds de large depuis l'église jusqu'à la cabane de Desjardins, avec d'autres rues parallèles de même largeur, et les rues qui les coupent à angle droit, de cinquante pieds de large. C'est le commencement de Philadelphie, mais pas un jeune homme à m'aider pour cela, ni à nettoyer le joli bocage qui borde le ruisseau de son embouchure au pont, ni à planter un verger, ni à bouleverser les maisons de Fortin et du bedeau pour en bâtir d'autres pour les remplacer, au nord du chemin, ni à border toutes ces rues d'arbres forestiers. Et toi, le moins chétif des jeunes, n'es pas ici à m'aider! Eh bien, il faut donc attendre l'aide de mes petits-fils et de mes arrière-neveux. Celui que tu m'as donné, c'est Hercule au berceau qui soutiendra ma vieillesse dans vingt ans d'ici. Allons, travaillons avec courage jusque-là!

J'ai été un peu vite en besogne pour redresser les voies croches, aplanir les montagnes et combler les vallées. J'ai disposé de ton emplacement. Il n'y manque plus que ton consentement formel, que je te demande en la manière qui te conviendra le mieux. Avant votre projet de partage, Casimir me l'avait proposé pour 400 francs, le prix qu'il avait coûté à mon père, en acompte de ce que vous me devez. Je le prendrai à ces termes, si ça te va, ou si tu l'aimes mieux je te l'échange contre le second, à l'ouest de celui de Landreville et donnant sur la rue des Ormes et sur la rue des Pins. Car chaque rue est nommée d'après les arbres que j'y plante, et ferai planter par les acquéreurs d'emplacements; arbres à feuilles caduques sur celles qui vont de l'est à l'ouest; à feuilles persistantes sur celles qui s'élèvent du sud au nord. Je n'ai encore rien vendu, mais pour attirer plus vite quelques acheteurs, je propose de mettre mes emplacements à peu près comme les vôtres, à 300 francs. Si j'en avais beaucoup à acheter à 400# pour les revendre 300#, je n'en vendrais pas longtemps. Mais il n'y a que celui-là qui soit dans ce cas.

Major est bien raisonnable. Il adopte le même plan de distribution, et nous commençons quelque chose qui sera bien, plus tard, si Bytown devient la capitale des Canadas, si l'Ottawa est canalisé, si le chemin de fer du Nord se fait prochainement, de Québec à la Baie Georgienne. Les avantages résultant de ces entreprises, pour le pays, sont si tangibles, et nos ministres sont de si grands génies qu'il est indubitable qu'elles se feront par eux ou par leurs successeurs; et avec cette perspective devant les yeux, nous pouvons projeter de grandes choses. Fâcheux que le crédit ne soit pas toujours aussi accostable que les projets de notre riche imagination! J'aimerais mieux l'achat que l'échange, parce que je n'ai plus confiance en toi, parce que quand même tu aurais un ou plusieurs emplacements dans notre beau village, qui n'est pas encore baptisé, tu n'aurais pas la sagesse d'y venir demeurer. Oh, si cela devait être, j'aimerais bien mieux l'échange que l'achat. Mais le vieil oncle est de sagesse trop austère; de si bons exemples à suivre effarouchent la jeunesse d'un âge dégénéré.

Si tu peux m'envoyer l'un ou l'autre de ces actes par le retour de la malle, tu m'obligeras, pour que je passe acte d'échange avec la fabrique qui, sur son terrain, me cède six pieds de large au nord du chemin, et moi autant, pour donner cinquante pieds de large à la rue des Sapins, et me cède les cinquante et quelques pieds qu'elle a de la place de l'Église au bord de l'eau, afin de n'avoir pas un voisin aussi incommode pour les clôtures que le seraient les fabriciens, et moi je leur donne ton emplacement et le bâti d'une maison à bedeau et d'une chapelle où le curé fera la levée des corps qui y seront déposés.

J'approuve bien le projet de Laframboise d'aller passer une couple d'années à Paris parce que j'espère qu'il y trouvera des soins médicaux assez habiles pour assurer le ferme rétablissement de sa santé¹³¹. Ce sera une séparation douloureuse pour la fille, et la pauvre mère surtout. Mais l'espérance qu'il en devra résulter ce grand bien, l'encouragera, puis ça lui laissera l'occasion de nous voir ici plus souvent et plus longtemps, et nous ferons de notre mieux pour la consoler et la distraire.

Ta chère maman est depuis près de quinze jours chez Mackay. Est-ce qu'en la conduisant chez lui Mackay ne s'est pas avisé de voir son cheval passer à travers la glace. Je craignais beaucoup que la frayeur n'incommodât la chère convalescente. Il n'en a rien été. Dans les grandes occasions, elle trouve de la force qui lui manque un peu, dans le temps d'inquiétude qu'elle prend pour de petites affaires. Mackay seul est venu à l'église hier. Ta maman ne se rétablit que peu à peu et lentement. Sa maladie a été un retour de cette abondance de bile, qui revient trop fréquemment. Pour le sûr, la première fois qu'elle ira à Montréal, qu'elle consulte le D^r Macdonnell¹³², voir si quelques médecines de précaution, quelque changement à un régime trop sage, ne préviendraient pas ces fréquentes et fatigantes rechutes. Je ne sais rien de ce que seront les voies de communication par l'Ottawa avec Montréal cette année. Les querelles du *Lady Simpson* et de la compagnie du chemin de fer n'ont pas l'air de s'arranger. Cela est fâcheux. Néanmoins, avec la ressource du Grand Tronc jusqu'à présent et de là l'embranchement jusqu'à Bytown, nous pourrons communiquer facilement. Plus, il nous viendra des braves de la famille et des amis nous voir, et mieux nous serons contents. Ma chère sœur, mon cher frère, et tous leurs neveux et nièces, arrière-neveux et nièces de chez Dessaulles, Augustin, Laframboise, Morison et toi, des amis MM. Cadoret, Plamondon et famille qui viendront nous obligeront. Au revoir donc. Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau



Montebello, 25 avril 1856¹³³

Mon cher Auguste,

Tu sais que je me suis obligé à pousser les enchères sur la vente des terrains saisis sur M. Asa Cook jusqu'au montant au moins de ce qui m'est dû sur chacun d'eux. Quel est ce montant, je l'ignore et lui aussi. Il est venu me le dire hier soir. Par le retour de la malle, s'il en est encore temps, envoie-moi note de ce qui est demandé par la déclaration et comptes qui l'accompagnent sur chacun des lots. Si la déclaration était demeurée ici, je ne serais pas dans l'embarras où je me trouve. Les terres de Sainte-Angélique sont vendues mardi 29; celles de Saint-André, mercredi. Si la note que je te demande peut être mise à la poste à Montréal dimanche soir, elle me parviendra à temps. Mets-la de suite, même si elle ne pouvait pas arriver avant la vente de mardi.

T'ai-je envoyé le contrat de vente de Tucker à Chéné, outre la promesse de vente? Le contrat de vente était l'expédition que Chéné m'avait communiquée. Il est venu me la demander hier. Je ne l'ai point trouvée. Si tu l'as et si elle est nécessaire à l'appui de la demande, dis-le-moi, je lui en ferai avoir une autre de M. Gibeau. Si elle n'y est pas nécessaire, renvoie-la-moi. Comme il est assigné, je suppose que les exécutions contre Whissell et [] sont venues en même temps aux mains d'Henri Hillman, mais l'original huissier ne m'en laisse rien savoir.

Ézilda¹³⁴ et moi sommes bien. Elle, si pressée à faire le grand breda et les inutilités infinies qui l'accompagnent, par suite de l'incessante mobilité des fantaisies féminines, et moi par la direction de 20 hommes qui travaillent sur différents points éloignés que je ne puis t'écrire plus au long. En attendant le contrat demandé de ton emplacement, j'y plante des arbres d'ornement. Ta construction progresse-t-elle vite?

Embrasse ta femme et ton fils pour moi et porte mes amitiés chez tous les parents et amis. Je propose d'aller voir ta chère maman aujourd'hui. Elle gagne un peu de jour en jour, mais lentement.

Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau



Montebello, 6 mai 1856

Mon cher Auguste,

Reçu tes bonnes lettres des 28 et 29 avril, dont merci. Il est fâcheux pour vous tous et autres que votre partage ne se soit pas effectué plus tôt. M. St-Julien souhaitait acheter la terre de Tremblay. Une saison perdue lui fera probablement porter ailleurs ses goûts et ses capitaux, et les plantations de Sainte-Angélique sont retardées; et nul d'entre vous n'y gagnerez la réputation d'hommes diligents, quoique vous ayez toute faite celle d'hommes habiles et honnêtes. C'est bien quelque chose, je l'avoue, mais ce n'est pas tout, et quand il vous manque si peu pour obtenir celle d'hommes accomplis, pourquoi ne pas faire ce dernier effort?

Je vois avec plaisir que Laframboise se rétablit et paraît s'engager dans les commencements de son grand labeur, et puisqu'il peut se conduire où il veut et en conduire d'autres à peu près comme il veut, pourquoi ne proclames-tu point que tu es homme libre et dégagé des entraves que t'avait imposées sa maladie? Avec ton bon goût connu, j'en inférerais que nous aurons bientôt le plaisir de te voir. Mais tu n'y fais pas la moindre allusion, comme si tu étais épris des folles dissipations des villes, bals et raouts, pour ne plus aimer les riantes campagnes de l'Ottawa ni l'austère philosophie de ton vieil oncle. Aborde-le sans crainte dans cette saison. Il a assez d'occupation pour n'avoir pas le loisir de sermonner des incorrigibles. Viens avec ta femme et ton enfant et vous nous ferez plaisir.

Je suis adjudicataire des terres de Cook, sur la Baie, pour 350 £, et de celle de [David] Dillon, dans Saint-Amédée, pour 57 £. Ça couvre plus que ma dette, mais ce n'est pas de l'argent dont j'aurais besoin. Tucker s'est rendu adjudicataire, à son corps défendant, pour sauver sa créance hypothécaire de 150 £ des terres de Saint-Joseph pour le prix de 930 piastres. Je crois qu'il n'a pas envoyé d'argent au shérif, mais lettre à son avocat pour dire qu'il serait prêt à le fournir en tout temps si nécessaire. Il m'avait donné, la veille de l'adjudication, un écrit ainsi conçu :

I hereby engage myself when Mr. Asa Cook's big farm in St. Joseph will be offered for sale in St. Joseph range seigniory of Petite-Nation tomorrow at the church door of St. André, to bid it off and purchase it and pay and advance the sheriff's and other fees. Moreover to deed ever part of it, to George Hillman of this place, who bought it conditionally from the said Mr. Asa Cook, upon condition of the said Hillman paying over to the Hon^{ble} L.J. Papineau fifty pounds on behalf of Mr. Cook, as agreed in said deed from Mr. Cook to Hillman. Papineauville, 29 April 1856.

Maintenant il est prêt à donner un titre à Hillman, qui n'en veut plus aux conditions que lui a faites M. Cook qui, dans le contrat passé par Mackay, vend pour 500 piastres, y dit que si elle est vendue pour plus de 500 piastres, Hillman ne sera pas tenu de la garder en payant plus, et qui en même temps prenait le billet d'Hillman pour 300 piastres de plus, et en veut maintenant le payement. Il connaît mieux la terre. Elle ne vaut pas un prix si élevé. Le billet étant en contradiction avec les termes et conditions de son contrat, il veut s'en tenir à celui-ci. Il est venu me conter toutes ces circonstances samedi. S'en serait rapporté à ton avis s'il avait pu te rencontrer. Je l'ai dirigé de l'avis de Mc[Kay] à aller demander celui de M. Aylen¹³⁵. Il est revenu hier, mais je ne l'ai point vu quand il a passé chez moi. Ce nouveau *trick* de M. Cook avait pour but de garder ces 300 piastres, de peur que M. Tucker ou moi ne lui en demandions une part. S'il les perd, il l'aura mérité, avec tous ses actes frauduleux et contradictoires que font ces gens : ils se volent eux-mêmes quelquefois, après avoir souvent volé les autres. M. Cook le fait en ce moment. Il m'avait toujours dit n'avoir pas d'autres dettes hypothécaires que la mienne et celle de Tucker. Celui[-ci] me dit que M. Pussey, de L'Orignal, avait jugement contre Cook pour plus de 400 £. Il paraît avoir ignoré la saisie des terres de Cook. Il n'a point paru à la vente. Les rentes de l'an dernier des terres de Saint-Joseph s'élèvent à dix louis. M. Tucker promet les payer sur le prix de son adjudication, sans que je fasse d'opposition. Je n'ai pas écrit au shérif; écris-lui qu'à ton voyage ici tu verras à régler avec lui pour moi. Tucker doit lui payer tous ses frais.

Tu vois l'état de ces affaires. Si quelques procédures de ma part te paraissent utiles, fais-les.

Ta maman est beaucoup mieux. J'ai été la voir hier chez St-Julien où tous sont bien.

Adieu, cher neveu. Amitiés chez toi et tous les autres membres de la famille à Saint-Hyacinthe.

Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau



Verchères, mercredi 9 ? février¹³⁶ 1858

Mon cher Auguste,

Je suis ici depuis samedi dernier [6 février] avec ma femme et Ézilda, et avec le projet arrêté d'en partir demain pour t'aller voir, toi et bien d'autres encore, que j'aime, à Saint-Hyacinthe. Mais depuis hier, il est tombé beaucoup de neige et elle est incessamment sassée par un vent de foudre. J'aurais à traîner péniblement mon vieux corps pendant trop longtemps pour n'être pas exposé à beaucoup d'ennui et un peu plus de froid que je ne suis disposé à en endurer. J'aurais voulu te voir avant ton départ pour l'Ottawa. Ton projet, m'a dit Dessaulles, était de partir le 13 de Saint-Hyacinthe pour Montréal. Je serai donc le 13 à Montréal si, avant ce jour, je ne t'ai pas vu à Saint-Hyacinthe. Car après tout, la route fréquentée d'ici à Montréal deviendra bonne, tandis qu'elle peut rester mauvaise d'ici à Saint-Marc, sur la route moins battue.

Je souhaitais surtout te prier d'amener à conclusion ce qui reste des causes commencées pour moi et en particulier celles de Sam Cook et de l'aubergiste de Saint-André. Savoir au juste le montant des frais dans la cause contre Brunet, de Saint-Louis. Comme Tucker a vendu une de ces terres, j'ai besoin de l'état exact de ces frais pour qu'il me les rembourse. J'ai fait l'immense travail d'établir le compte entre lui et moi pour la plupart des terres qu'il a occupées, vendues ou conservées. Il me semble que le shérif redoit une bagatelle. Il faut donc régler avec lui. Dans cette vente des deux terres de Brunet, Saint-Louis, il m'a envoyé le contrat. Il a le billet de Tucker pour paiement des frais, mais ce billet, Tucker voudra le retirer. Je lui ai fait un compte de ce qu'il me redoit pour ces terres, qui n'est qu'approximatif et basé sur celui qui m'avait été donné pour la vente de la terre des Grant. Il serait bon de demander communication de ce compte à M. Tucker, en lui disant que c'est pour régler avec le shérif.

Il y a aussi le compte important à régler avec M. Asa Cook. Subséquemment à celui que tu as arrêté avec lui, tu as fait opposition afin de conserver pour rentes subséquentes à l'adjudication. Il y a des rentes subséquentes à cette opposition. Je pense qu'elle ne couvre point celles de 1856, à 10/ le bled, prix d'été, ni celle de 1857 à 6/3. Ce sera bien le moins qu'il les paie, pour son loyer, s'il peut garder ses terres, en vertu de la clause de réméré, ouvert jusqu'en mai prochain. Je ne demande pas à faire de profit sur lui en conséquence de mon acquisition, s'il peut conserver ses terres. S'il ne le peut pas, s'il est forcé de les vendre parce qu'il trouverait quelque acquéreur qui en prendrait contrat de moi, et qu'il eut trouvé un prix qui lui laisserait un profit considérable, en ce cas il serait juste que je reçusse partie de ce profit à titre de loyer

des terres qu'il a occupées. Tu feras pour le mieux. D'ici à ce que nous nous voyions, tu auras réfléchi sur ces sujets et me feras part de tes vues.

Cher Auguste, tu as subi la douloureuse épreuve à laquelle sont soumises toutes les familles tour à tour. La perte de ton dernier enfant¹³⁷. Ce sont ces douleurs qui sont les plus poignantes dans la vie. Tu y as été préparé de longue main par la faiblesse hâtive de ce cher petit, en contraste avec la force extraordinaire de l'ainé. Dis à ta chère femme que vos chagrins sont les nôtres à tous. J'espère et souhaite que vous soyez tous trois en santé.

Je t'écris du mercredi, et si je ne vais pas demain ou vendredi à Saint-Hyacinthe, je me rendrai samedi à Montréal où tu viendras me voir chez Amédée.

Fais nos meilleures amitiés chez les parents et les amis. Au revoir.

Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau



À Augustin-Cyrille Papineau
Collection Marie Léger

Montebello, 29 juin 1858

Mon cher Auguste,

J'ai eu le plaisir d'avoir ta lettre du 23, présent mois, qui me confirme dans l'opinion que toute la jeune génération est bien imparfaite, puisque mon neveu, qui est l'un des meilleurs d'entre eux, et qui est si long, fait ses missives si courtes, démonstration de la paresse universelle qui endort tous les jeunes gens aujourd'hui. Tu ne me donnes pas un mot sur l'état de santé d'autant de bons parents et amis que nous avons à Saint-Hyacinthe, ni de la tienne. Sois donc grand, tu le mérites bien. Cherrier étant venu nous voir avec sa famille, le plaisir est grand, la causerie drue de leur part, et l'attention soutenue de la mienne à les écouter.

Cela ne suffit pas à expliquer pourquoi je ne t'ai pas répondu plus tôt, car je suis chaque jour, et debout et aux champs, dès 5 heures, tandis que je n'en reviens pour leur faire compagnie qu'à 8 heures, qu'elles sortent du lit pour le déjeuner et à mon heure matinale j'aurais pu écrire depuis six jours, comme je le fais aujourd'hui. Oui, si j'avais des avocats et agents diligents comme moi et comme l'étaient mes contemporains de l'autre siècle, presque tous aujourd'hui, hélas, de l'autre monde! Mais avec le nonchaloir et l'inaction de ceux que je gronde, les censitaires restent, quant à me payer, dans une quiétude de bienheureux trépassés, qui me fait damner. Personne ne paie et, pour ne

pas laisser toujours grossir l'avalanche d'arriéré, je suis obligé, pour retirer quelque brimborion, de faire faire des travaux de chemins et de défrichements. Rien de meilleur au physique que les journées de travail de mes compatriotes; rien de plus défectueux sous le rapport du résultat intelligent et économique. Travaillant dans le voisinage de ma demeure, j'arrête un plan pour des distributions de percées dans la forêt, qui embelliront les points de vues que l'on a des croisées et de la terrasse de la maison. Les malheureux travailleurs, après dix explications données, s'écartent infailliblement de la direction donnée, dès que je les laisse un instant. Ils ne peuvent comprendre pourquoi je conserve plutôt cet arbre-ci que ses voisins qui me donneront de moins bon bois de chauffage. Je ne puis empêcher d'abominables dévastations qu'en me tenant constamment avec eux. Pour faire ce chemin litigieux de la Côte Ézilda, il faut que j'exerce la même surveillance. Quand je n'y suis pas, le double de travail inintelligent produira moitié moins de résultat, que lorsque j'ai passé et repassé deux ou trois fois dans le marais ou sur la montagne, pour juger avant d'agir, entre le choix de divers moyens d'amélioration qu'il serait mieux d'adopter. Les habitants sont le plus souvent pauvres. J'en suis par le gaspil[le] de temps et d'efforts mal dirigés.

Et des avocats et des notaires aussi font moins bien qu'ils ne devraient, quand ils sont dubitatifs et trop lents à se décider sur ce qu'ils projettent toujours de faire demain, au lieu d'aujourd'hui. J'en veux réellement à Mackay qui, avec droit à 150 journées de corvées annuellement, à Papineauville, n'en a pas fait donner une seule depuis trois ans. J'en veux un peu au grand Auguste qui, avec le désir d'acquérir de Rodolphe Thibaudeau, pour le prix qu'il avait payé de 170 £, ce qui est une bonne acquisition, ne rend pas de réponse définitive, mais fait de mauvaises objections entre des dangers possibles, de résurrections d'héritiers disparus qui, s'ils ne reviennent jamais, comme c'est plus que possible, lui laissent et la terre et leur petite quote-part du prix d'icelle; et qui, s'ils reviennent, n'auront que des fractions de très petites sommes à demander. Je considère donc la terre comme à toi. Écris-le à Mackay, afin qu'il termine et empêche l'intervention d'avocats vampires que Carrol veut mettre en succion sur la succession éthique de Thibaudeau¹³⁸. Puis, le chemin d'Ézilda fini, je mets ma gang à travailler mon chemin du domaine à mes frais, et au tien, dans ta part contiguë à ta terre. Le découvert que je donne au chemin fournirait du bois de longueur pour exhausser ton pont et fortement adoucir, à peu de frais, une côte incommode. Finis cela vite, et vite aussi ce qui suit.

Je t'avais donné une liste de plusieurs exécutions demandées; tu n'en as envoyé que deux. J'allonge l'ancienne liste et demande immédiatement exécution aussi bien contre les meubles que contre les fonds de tous ceux qui suivent :

1. James Cochran Jun^r
2. Amable Courtemanche père

3. Michaël O'Brien, Édouard Lamothe
4. Gareau, Bourgeois et autres syndics de Saint-André-Avellin
5. Timothée Roc
6. Louis Beautron dit Major
7. Joseph Cochran
8. Louis Rocheleau
9. Jean-Baptiste Lebrun dit Girard
10. Vincent Villeneuve
11. François Tassé

Treize, et je suis à préparer des comptes pour des poursuites, un bon nombre.

Fais les plus grands efforts pour venir apprendre de ton oncle quels sont les avantages de l'activité. Il faut que je règle au plus vite avec ce pauvre vieux, M. Cook. J'ai eu de dures paroles à jeter à M. Tucker et l'ai forcé à reconnaître et à s'engager à payer plus de 200 louis qu'il voulait éluder de payer par ses contrats sous seings privés, dissimulant la vraie nature de ces arrangements. Il reste encore une centaine de louis en litige, mais son délibéré ne peut plus être long. Il prie de t'attendre, veut te consulter. Je lui ai répondu que j'en savais autant que toi et qu'il pouvait s'en rapporter à mon avis, qu'autrement, au lieu de t'employer comme arbitre, j'allais t'employer comme avocat.

Nous sommes tous bien ici et maintenant chez Mackay et Papineau. Le cher petit Denis¹³⁹ est bien, quoique encore un peu faible. Papineau et sa femme, très bien. Aurélie, faible et maigre. Mme St-Julien, maigre et forte. Ta chère maman, très bien. J'ai eu le plaisir de la ramener ici où elle n'était pas venue depuis huit mois. La femme de Joubert, par suppression de transpiration, en s'exposant à l'air froid au saut du lit, a provoqué soit un très mauvais érysipèle¹⁴⁰, soit le charbon. Les Drs Ranger et Murray et ta maman regardent sa situation comme très dangereuse. La bonne madame Hillman et tes bonnes sœurs étaient près de la malade quand j'y ai passé. Vous envoient à tous saluts, amitiés, l'invitation à nous revenir. Ici, ma chère Azélie est étonnamment bien pour une personne qui attend la maladie durant cette quinzaine : bon appétit, bon sommeil, grand exercice sont de bon augure¹⁴¹. Ton vieux oncle a été sur ses pieds, samedi dernier, par 95 degrés de chaleur, entre 11 heures et 2, dans la Côte Ézilda, et en est revenu, de près de deux lieues, frais et dispos pour un vigoureux dîner, tandis qu'en septembre dernier, par seulement 72° de chaleur, son Amédée de papier mâché est resté, pour la même marche, trois jours sans manger, endolori et endormi pendant tout ce temps. Âge de dégénération auquel vous appartenez, tous, tous.

La citerne, je ne parlerai pas de la mienne, elle est mal faite et compliquée et coûteuse sans nécessité. Le carré est toujours la forme la plus économique. La grandeur dépend de la quantité de toiture. Chez Laframboise, je ne donnerais pas moins de douze pieds carrés. Sa bonté dépendra de bons matériaux bien employés.

Vous avez de bons ouvriers à Montréal. Choisissez. Leur expérience, plus grande que la mienne, vaudra mieux que ce que je puis vous dire. Néanmoins, vous le voulez, le voilà mon idéal. Murs, une brique et demie d'épaisseur, ceinturés de *deals* fortement liées ensemble. Celle reçue dans un conduit en bois de 12 pieds de haut, 15 pouces carrés, étanche, supporté à deux ou trois lignes seulement au-dessus du plancher en brique et ciment. Tout l'intérieur de la brique bien enduit en ciment. Au bas du tuyau trois pouces de cailloutage gros comme des noix, deux pouces de cailloutage, fin comme celui qui recouvre le toit chez Augustin, puis au-dessus un pouce de bon gros sable. Puis un pied de bon charbon de bois, puis alternativement les mêmes matériaux dans les mêmes proportions, excepté le premier lit en haut, ou le petit, gravois sera au-dessus du charbon et le gros cailloutage au-dessus, pour recevoir, briser et disperser la force de l'eau. Parle à Amédée. Vois avec lui M. Hagar¹⁴² qui, à Montréal, avait une bonne citerne et en a une bonne à la montagne. Il vous indiquera quelque bon ouvrier expérimenté ou vous donnera des conseils que vous comparerez au mien et, du tout, résultera œuvre parfaite.

Un morceau de bois bien carré de trois pouces aura un tuyau de plomb entrant à une couple de pieds dans l'intérieur, sortant d'un pied à l'extérieur, orné de sa champlure et placé à six pouces au-dessus du fond et, dans une autre partie, un appareil pareil pour assécher et nettoyer la citerne à volonté. C'est le charbon qui principalement épure l'eau. Les autres matériaux ne le font qu'à un faible degré, comparativement, mais sont nécessaires par leur pesanteur pour tenir en place le charbon au-dessous du tuyau par lequel on tire l'eau habituellement. Je voudrai qu'une plaque en fer portée sur les briques, rompît la vitesse du mouvement d'écoulement qu'occasionne l'ouverture de la champlure; autrement il peut soulever un peu du dépôt qui lentement doit s'accumuler sur les fonds. J'ai dit.

Chez Dessaulles, Laframboise, Casimir, Morison, Augustin et toi, ne taris d'embrassements et d'amitiés de ma part, et dis à toutes qu'après la fête promise par notre Azélie, heureusement terminée comme nous l'espérons, nous vous souhaitons et vous attendons toutes et même tous avec ardent désir. Il est quelques autres parfaitement belles amies que je désire également voir, que je n'ose nommer, de peur des inquiétudes de ma femme ou de leurs maris. Mais chère Mme Laframboise est discrète, elle devine à demi-mot et peut leur souffler dans le tuyau de l'oreille que je les aime et les admire et les désire, comme vous toutes, avec moi.

Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau



31 août 1858

Mon cher Auguste,

Pourquoi retardes-tu à venir me forcer de travailler avec force améliorations dans les champs et gentille compagnie à la maison? Je n'ai pas le courage d'aller dans la tour. Quand tu t'y renfermeras, tu m'y tiendras au verouil¹⁴³ et alors il faudra bien travailler.

Je t'envoie compte pour faire opposition, afin de conserver []. Les contrats de concession ne mentionnent que trente arpents, plus ou moins, de profondeur. Idem ceux de Saint-Joseph. Chacune des terres a une profondeur variable selon les sinuosités de la rivière, le milieu de la presqu'île étant les limites entre les terres de ces deux concessions qui s'aboutent. Vis-à-vis le N° 4, il y a au moins 92 arpents d'après les plans, et le front des terres de Saint-André, plus la montée dans Saint-Joseph. Cela n'était pas connu en 1845 et l'est devenu depuis par la concession des terres de Saint-André dans la partie appelée les Quatorze.

Je pense que l'opposition doit se faire pour la somme telle qu'établie ci-haut¹⁴⁴. Sauf à contester s'il y a lieu. Hier, Gibeau a voulu faire opposition (probablement au nom de sa femme). Il n'était plus en temps utile et l'huissier a passé outre.

Je souhaite savoir où en sont nos demandes d'exécutions. Je fais des comptes pour nouvelles poursuites.

Tous nous vous embrassons tous et vous désirons.

Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau



Montebello, 7 octobre 1858

Mon cher Auguste,

J'espère que la présente te trouve, ainsi que ta bonne épouse et le beau Gustave, plein de santé, de force et de courage et que, sans un instant d'hésitation, ni une heure de délai, elle te décidera à prendre ton sac sous ton bras pour arriver ici samedi. Toutes les misères de la chicane tombent en un instant sur nous et il faut le grand Auguste pour la conjurer.

Gibeau et Leduc sont les artisans de discorde. L'un comme juge de paix ou commissaire des petites causes, je ne sais lequel juge les causes de l'autre, son greffier, qui poursuit 22 intéressés des Côtes Azélie et Ézilda pour leur quote-part des frais de son procès-verbal. Il est demandeur et greffier, attestant la signature de Leduc à L'Original, de l'ordre dont copie est signifiée à chacun des intéressés. J'ai préparé avec Mackay des exceptions et défenses alléguant qu'il ne pouvait ainsi se servir de preuve et de témoin dans les causes où il était personnellement intéressé, que par le procès-verbal en question l'inspecteur était chargé de ces recouvrements, qu'ainsi, au lieu de 22 actions il n'était nécessaire de n'en avoir qu'une. Qu'il ne pouvait les traîner à Saint-André quand ils pourraient être poursuivis devant le maire de Bonsecours, ou, s'il y avait doute sur sa juridiction, devant les juges de paix plus rapprochés de Papineauville, etc.

Leduc a passé par-dessus toutes les objections, en disant que dans la Cour des commissaires (me dit André Thomas, défendant pour lui et comme procureur pour tous les autres) il ne jugeait que d'après l'équité. Que la somme était due et qu'en conséquence il les condamnait tous de suite. Tu décideras s'il y a lieu à révision et appel. Est-ce irritation de mon intervention, ou la coïncidence est-elle accidentelle; c'était lundi qu'il jugeait et, dès la même nuit, ils envoyaient des émissaires dans les trois paroisses, provoquant une assemblée pour hier chez Mackay, pour examiner les réclamations du seigneur pour lods et ventes. Ils s'y sont rendus plus de 200, ont demandé lecture de ces tableaux, puis à la porte de l'église ont nommé trois délégués dans chaque paroisse pour les examiner plus particulièrement lundi prochain et choisir un avocat pour plaider le 13 devant le commissaire. C'est le jour où sa venue est annoncée. Ainsi, nous aurions ensemble le dimanche à donner à un examen préalable et à concerter les mesures à prendre avec les délégués d'abord, et plus tard avec le commissaire.

Je devais hier avec Mackay m'enfoncer dans les bois pour aller signifier un protêt à cet effronté pillard Taylor¹⁴⁵ qui, malgré mes défenses et celles d'Amédée, recommence ses chantiers sur les terres non concédées de la rivière au Saumon. Ce n'est pas assez du protêt, il faut commencer de suite des poursuites et, si possible, des saisies. À cette fin, comme c'est sur le franc-allevé qu'il commet ses voies de fait, il faut que tu voies Amédée en passant, afin que s'il a le titre de ce franc-allevé, il te le remette, car c'est là-dessus que tu bases ton action, et s'il ne l'a pas, qu'il le prenne d'Émery pour te l'adresser ici, où cet incident ne doit pas retarder ton arrivée. Ayant eu depuis trois ans permission verbale de faire du bois, étant venu me la demander il y a quinze jours et ayant été refusé, puis ensuite par Amédée, il me disait qu'il avait eu la promesse verbale d'Amédée de continuer à en faire tant qu'il voudrait, et à Amédée il a dit qu'il avait ma permission écrite d'en faire tant qu'il voudrait. Son système paraît transpirer. Il a dit ici à quelques personnes que l'écrit que je lui donnai en 1854, qui ne contenait que deux lignes, permis à M. Taylor de faire du bois sur les terres non concédées, voisines de la rivière au Saumon, à condition que dix piastres par mille pieds me seront payées avant qu'il sorte de la rivière au Saumon. C'est à peu près tout, et fait sans double, ne contenant pas les mots « durant la présente année seulement ». Des avocats lui ont dit qu'il en pouvait faire aussi longtemps qu'il voudrait. Les avocats peuvent tout dire s'ils imaginent que l'on peut créer une servitude perpétuelle telle que celle-là par un pareil titre. Vingt fois pour une, ton cher père et moi avons permis à divers particuliers de faire du bois, sans limiter la durée de la permission, qui ne s'entend jamais que de la saison prochaine. L'assemblée des habitants a empêché hier Mackay de venir porter son protêt. Il va venir d'un moment à l'autre et je vais aller avec lui. Nous tâcherons de rejoindre Taylor. Il n'est pas probable qu'il ait sur lui, dans son chantier, cette permission, mais nous verrons par sa réponse la valeur qu'il prétend lui donner.

Je n'avais pas la moindre idée de cette extravagante prétention. C'est un mot de lettre de Mackay, reçue hier soir, qui me la fait connaître. C'est ce que Taylor aurait dit à Cook, entre autres. Je te fais part de tout ce que j'en sais jusqu'à ce moment qu'il faut fermer pour envoyer la lettre à temps.

Amitiés chez toi et les autres parents et amis.

Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau

P.-S. Je n'ai pas le temps de copier cette lettre pour Amédée. Si, par quelque accident qui, j'espère, n'aura pas lieu, tu étais empêché de venir, adresse-la-lui. La lui adresser pourrait retarder sa réception par toi, et ton voyage.

À l'administration Brown-Dorion¹⁴⁶
Le Pays, 10 novembre 1858

Montebello, 1^{er} novembre¹⁴⁷ 1858

J'ai reçu, samedi¹⁴⁸ 29 octobre, et réponds par la première malle qui a suivi, un billet d'invitation de la part du comité chargé de l'organisation d'un banquet qui sera donné, le 4 du présent mois, en l'honneur de l'administration Brown-Dorion¹⁴⁹, et le remercie de cette marque de bienveillant souvenir.

Je me joins, de cœur et sans restriction, à ceux qui prennent cette voie, ou toute autre voie légale, d'exprimer hautement leur censure la plus absolue contre l'administration qui, maintenant, est frauduleusement saisie du pouvoir.

Quelque fractionnée que soit l'opinion publique – et elle l'est beaucoup trop – sur le choix des hommes et des mesures les plus propres à faire cesser les scandales politiques qui débordent de toutes parts, plus nombreux et plus excessifs que jamais, depuis les dernières élections générales, il ne doit y avoir qu'une voix et un sentiment pour reconnaître que la plupart des membres de la présente administration en sont les premiers et principaux acteurs.

Une corruption illimitée dans ses moyens; des parjures innombrables; des fraudes inouïes dans les annales de toute autre époque et tout autre pays, qui ait joui du système représentatif, avaient souillé ces élections. Des demandes nombreuses en annulation¹⁵⁰ d'élections, où le nombre des voix enregistrées triplait celui que pouvaient légalement donner les localités où les livres du poll avaient été violemment arrachés des mains des officiers rapporteurs¹⁵¹, et où une écriture étrangère avait inséré, comme ceux de voteurs qualifiés, les noms d'étrangers, morts depuis longtemps; des noms copiés *seriatim* d'almanachs imprimés hors du pays, pour donner des listes des citoyens de ces pays et de leurs occupations; enfin des noms de bêtes brutes avaient été présentés. Ces excès avaient été commis, le plus souvent, dans l'intérêt des ministres et de leurs créatures, car ces requêtes ont été trois fois plus nombreuses contre des ministériels que contre des membres de l'opposition. Avec un peu de sentiment d'honneur et de justice, l'instruction la plus sommaire suffisait pour faire annuler, par une chambre qui se serait respectée, des élections obtenues par des fraudes si grossières, par des violences si criminelles. Mais non. Elles donnaient une majorité à l'exécutif. Les coupables sont impunis. La vente des voix et des consciences de ces usurpateurs a été conclue d'emblée. Toutes les subtilités de la chicane sont devenues la honteuse ressource que les ministres ont exploitée, pour solliciter des enquêtes dont quelques-unes ne pourront être terminées durant les quatre années de durée du parlement; et pour faire rejeter sur des défauts de forme, futiles et insignifiants, les

requêtes dénonçant des abus si outrageants à la morale publique; si destructeurs de l'indépendance du parlement. Plusieurs membres votent, pendant une longue session, dans une assemblée d'où ils auraient dû être expulsés dès ses premières séances. Ils y votent à l'exclusion de ceux qui auraient dû y être installés à leur place durant la première session, si les procédures avaient été conduites de bonne foi. Ce serait à dégoûter du système représentatif lui-même, si d'aussi monstrueux abus en étaient inséparables. En ce pays, malheureusement, ils sont au moins triomphants pour un temps.

Il ne doit y avoir qu'une voix pour dire que tous ceux qui ont trempé dans et participé à la basse intrigue, par laquelle l'on a invité messieurs Brown et Dorion à former un nouveau ministère, dans l'espoir, en premier lieu, qu'ils n'y réussiraient point; et avec la préméditation, s'ils y réussissaient, de les renvoyer, avant de les avoir employés en cette situation, ont pour toujours sali et flétri leurs noms, dans l'histoire du Canada, et relevé les noms de messieurs Brown et Dorion et de leurs associés. Beaucoup de représentants, le ministère actuel¹⁵² tout entier, et le chef de l'exécutif, sont évidemment impliqués dans le méprisable complot, qui avait ce double but en vue. Quand la tromperie et la rouerie tombent de si haut, comment la société entière ne sera-t-elle pas bientôt démoralisée, si les fourbes ne sont pas bientôt punis?

Il ne doit y avoir qu'une voix pour dire que ceux qui ont passé un vote de censure contre une administration formée, mais à laquelle ils avaient ôté l'occasion et le moyen de se défendre, sont des juges qui ont prévariqué et qu'il est à désirer qu'ils soient bientôt punis par des élections générales.

Il ne doit y avoir qu'une voix pour dire que le ministère entier qui a résigné et repris ses emplois sans s'être soumis à la réélection par le subterfuge, de troquer d'emplois entre eux, vingt-quatre heures durant, et de prendre le serment solennel de remplir, consciencieusement, les devoirs de charges postiches, dans lesquelles ils étaient décidés à ne pas agir, s'est joué de la sainteté du serment. Il a foulé aux pieds les droits constitutionnels les plus essentiels à sauvegarder les droits du peuple; ceux qui soumettent à la réélection tous ceux de ses mandataires en chambre qui acceptent un emploi lucratif. C'était se jouer, avec l'espoir de l'impunité, des lois divines et humaines!

Rien de plus ignoble chez des hommes spécialement chargés de faire exécuter les lois, que de ne les étudier que pour y découvrir le moyen de les éluder. Telle a été la conduite des ministres, quand ils ont torturé et faussé le sens clair et précis d'une loi d'ordre public, passée en vue de conserver l'intégrité du pouvoir exécutif, en lui ôtant la tentation et les moyens de s'assujettir le pouvoir législatif, pour en faire une loi d'ordre privé, qui n'aurait eu en vue que la mesquine considération de conserver, à quelques particuliers, avec le moins de soucis possibles, des charges lucratives, dès

qu'ils avaient pu une fois y atteindre. S'attacher à une expression équivoque dans une loi, pour sacrifier ce qui est évidemment d'un intérêt général et permanent, à ce qui n'est que d'intérêt individuel et passager, était une échappatoire¹⁵³ déshonorante pour ceux qui en profitent et pour ceux qui l'ont approuvée et appuyée.

Le présent est triste, l'avenir alarmant. Ceux qui ont lutté avec courage contre tant de prévarications, méritent appui, respect et reconnaissance. Je leur donne cordialement ces sentiments.

Heureusement sorti de l'arène politique et sans désir d'y rentrer, les déplacements deviennent trop difficiles à mon âge, pour que je ne sois pas excusable de ne pas me rendre à l'obligeante invitation qui m'a été adressée.

Louis-Joseph Papineau



Auguste Papineau, écr, avocat
Saint-Hyacinthe
Collection Marie Léger

Montebello, 22 février 1859

Mon cher Auguste,

Ce pauvre Barthélemy Thibaudeau a été si effrontément trompé par Desjardins et il est exposé à souffrir si gravement, si M. Aylen persiste à suivre la marche déraisonnablement dispendieuse qu'il a adoptée jusqu'à présent, que je te prie d'employer toute l'application et la diligence possibles pour lui aider à trouver les moyens les moins dispendieux de sortir d'embarras. Il ne lui faut que du délai et le moyen de l'obtenir serait de voir M. Smith et de l'obtenir de lui. Mackay doit écrire à M. Aylen pour le prier de suspendre toute procédure jusqu'à ce qu'il reçoive instruction ultérieure de son client, l'informant que Thibaudeau va te consulter afin qu'écrivant à, ou voyant M. Smith, tu puisses l'amener à un arrangement raisonnable. Il n'y a que toi qui sois assez au fait de l'affaire pour te faire bien comprendre de M. Smith. La terre de Thibaudeau est estimée par la cotisation à 235 £; celle qu'il a donnée en échange à Desjardins¹⁵⁴ est estimée à 213 £. Ainsi M. Smith a toute la sécurité possible qu'il peut recouvrer ce qui lui est dû, capital, frais et intérêts, pourvu que la chicane ne vienne pas entraîner la ruine d'un honnête homme. C'est ce que je crains en voyant la conduite peu délicate, ce me semble, d'Aylen d'envoyer un huissier d'Aylmer, quand Hillman avait offert de signifier l'assignation aux témoins, qui n'étaient pas nécessaires non plus,

puisque Thibaudeau aurait bien pu admettre par écrit qu'il était en possession, si on le lui avait demandé. Fais pour le mieux.

Ton parent bien affectionné.

L.J. Papineau



À Augustin-Cyrille Papineau
Collection Marie Léger

Montebello, 28 septembre 1859

Mon cher Auguste,

Charbonneau a ramené les bœufs. Voilà comme on est servi par ton honnête Robitaille. Il m'a vendu ces bœufs comme de 8 et 9 ans. Charbonneau prétend que celui qui est malade en a 13. C'est une maladie inguérissable, celle-là. Je suivrai donc ton conseil de le tuer à l'entrée de l'hiver.

Mes autres bœufs ou ne sont pas à vendre, ou valent au moins 70 piastres.

Mes lettres de la ville ne mentionnent rien autre chose de nouveau, sinon que c'est hier que D^{lle} Louise Cherrier devait épouser¹⁵⁵. Et qu'une pluie torrentielle a été incessante toute la semaine dernière en entier, ce qui n'a pas [].

La chère sœur est entièrement rétablie. Les routes sont trop mauvaises pour les personnes de l'autre siècle; elles attendent les pêcheurs de ce siècle.

C'est Amédée qui avec Madsem ont été parrain et marraine de D^{lle} Jane Aurélie Papineau.

Il se trouve que c'est M. Tucker qui est mon débiteur sur [N^o] 3 Sainte-Julie, au lieu de Séguin. Je voudrais bien qu'il en fût ainsi sur plusieurs des autres terres, contre lesquelles il y a des poursuites. Il doit aller voir Mackay aujourd'hui pour régler cette affaire. Au revoir.

Avec amitié, ton oncle affectionné.

L.J. Papineau

Je te prie de m'envoyer les noms et montant des sommes des censitaires poursuivis, que je n'ai pas dans mon livre.

Montréal, 6 janvier 1860

Mon cher Auguste,

Par tes frères et par Dessaulles j'apprends que tu n'es pas tout à fait aussi bien à Saint-Hyacinthe, comme tu l'es à Petite-Nation, mais que tu y fais plus d'argent. Comme l'*auri sacra fames*¹⁵⁶ est le plus grand obstacle qu'il y ait à accumuler un trésor de sagesse et de philosophie, la plus honorable conquête à laquelle doive aspirer l'homme, je m'attristerai de tes succès qui peuvent nuire tout à la fois à ton corps et à ton âme. Le *mens sana in corpore sano*¹⁵⁷ ne peut se trouver que dans les lieux où il y a absence de luxe, de danses, de spectacles qui vous assiègent à Saint-Hyacinthe, et dont tu n'entendrais seulement pas parler à Petite-Nation. C'est là où il faut te rendre, si tu aspires jamais à devenir aussi sage que ton oncle Papineau.

Certes, je ne te demande pas l'impossible, il s'en faut de beaucoup. Si je t'avais parlé de la sagesse de Socrate ou de Zénon, j'aurais pu te décourager, mais la sagesse facile du vieil oncle ne peut t'effrayer fortement. Oui, mais ses leçons et ses conseils perdent grandement de leur autorité, puisqu'il vient demeurer à la ville. Sois bien persuadé que ce n'est pas préférence mais obéissance, et obéissance très méritoire qui m'y amène. J'étais, mercredi 28 décembre [1859], à passer la journée chez Mackay où il n'y avait qu'une voix à dire que nous espérions qu'un jour ou l'autre tu deviendrais assez sage pour venir vivre avec les sages. Ta chère maman était assez bien. Elle avait été indisposée une dizaine de jours auparavant, mais dès que le mal la laisse quelques jours, elle paraît très bien, mieux que ne le comportent son âge et ses fréquentes indispositions. Chez Papineau, Mackay et St-Julien étaient passablement bien et te souhaitant, et à ta chère femme, tout le bonheur possible.

Je vois que la maladie attendue chez toi est à la veille de venir, et que Madame Beaudry y est rendue¹⁵⁸. Dessaulles nous dit que ta femme est mieux de santé qu'elle n'a été précédemment, et remplie de courage. Bien comme cela. Nous en augurons une maladie facile et un prompt rétablissement, ce que tous nous lui souhaitons de tout notre cœur. Embrasse-la pour moi.

Quand je suis parti, la saisie des terres de Sam Cook n'était pas encore publiée. Je te prie de voir à tâcher de procurer cette publication qui presse plus que d'autres. Si tu es dans la possibilité d'aller à Aylmer, tu me donneras une journée ou partie ici, que nous parlions d'affaires. Si tu n'y pouvais pas aller, charge quelqu'un d'obtenir jugement contre Landreville¹⁵⁹. Il est en chantier. Comme il devait venir au jour de l'An, chez sa mère, je lui ai laissé un mot pour qu'il allât donner à Mackay une confession de jugement.

Barthélemy Thibaudeau a été porter 50 piastres à M. Aylen, à compte de ce qu'il lui doit, et j'écrivais pour le prier d'accorder des délais ultérieurs. M. Aylen a paru tout fâché contre les Messieurs Papineau qui avaient bien mauvaise grâce à demander des délais, quand ils grossissaient les frais plus qu'il n'était nécessaire. Que s'ils n'avaient pas fait d'opposition pour de petites sommes, mais lui avaient demandé, à lui Thibaudeau, ses billets, M. Smith aurait été entièrement payé. Que les oppositions pour les commissaires d'écoles pour moi allaient coûter 9 à 10 louis, que M. Smith ne serait pas payé et qu'en conséquence il allait être obligé de commencer une poursuite nouvelle contre Thibaudeau. Si tout cela doit avoir lieu ainsi, c'est très fâcheux. Y aurait-il moyen de le prévenir en retirant les oppositions et prenant les billets de Thibaudeau? Je ne comprends rien à ces allégués. Fais pour le mieux, s'il y a moyen d'empêcher que Thibaudeau ne soit de nouveau poursuivi. Informe-moi de ce qui a été fait et de ce qu'il est possible de faire pour diminuer les frais.

À mon cher frère, à tous les neveux et nièces et arrière-neveux et nièces, tous les souhaits les plus désirables leur sont adressés bien cordialement. Embrasse-les pour moi.

Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau



À Augustin-Cyrille Papineau
Collection Marie Léger

Montebello, 7 juillet 1860

Mon cher Auguste,

Je te remercie de ton acquiescement à ma prière de laisser à M. Tucker la terre de Robitaille. En lui écrivant, tu lui auras dit, je suppose, qu'il devait envoyer au shérif son billet ou de l'argent, quoique ce soit moi qui lui ai cédé mes droits. Mon reçu est conçu à peu près en ces termes :

Received from Mr. Tucker the whole amount of arrears due me by Robitaille on his lot, part of 66 Front, 62, 10 £, wherefore I subrogate him to my preferential claim.

Ce montant est plus fort que la dette, mais moins fort qu'elle ne sera, parce qu'il est entendu que je paierai les frais du shérif. Mais je suis adjudicataire en outre de la terre N° 77 pour 17 £, ce me semble. Les deux sommes réunies excèdent quelque peu le prix d'adjudication. Comment garder cet excédent, deux ou trois louis, sans faire

opposition pour cette bagatelle? C'est fâcheux que tu ne puisses venir régler ces affaires et en commencer quelques autres, acheter les terres de Cook. Il est venu me dire hier qu'Alanson allait avancer de l'argent pour les lui conserver, si je ne voulais demander que le tiers comptant et donner trois ans pour la balance. Je doute de l'exactitude de cet allégué. Alanson m'aurait fait ces offres par écrit ou serait venu avec Sam, qui ici était bien tranquille et content, quand je lui dis que j'accepterais ces propositions. Je lui dis : Vous n'avez pas d'enfants; réservez-vous la jouissance pour vous et votre femme, et faites donation de la propriété à M. Alanson. Comme cela il consentira probablement à payer pour vous. La veille, il était tombé à coups de bâton sur un de ses voisins parce qu'il avait dit qu'il allait écrire à son frère, demeurant à Rigaud, pour lui conseiller de venir acheter de moi. Sous prétexte que Hillman avait peur de l'arrêter. Mackay, me dit le battu, n'a pas voulu se mêler de l'affaire. L'huissier de Saint-André l'a amené devant M. Denis, et Alanson s'est rendu caution qu'il garderait la paix. Comme tu étais attendu, cet homme doit revenir lundi. Il voudrait poursuivre civilement et criminellement.

Je voudrais bien te consulter sur les mesures à prendre pour déposséder [Alexandre] Kennedy qui s'est emparé depuis plus d'un an de l'île Rosalie, ici, vis-à-vis. Il l'a louée aux Grant qui y ont charrié du bois de corde que les *steamboats* y prennent. Il l'appelle *My Presqu'île*. Dans les années où l'eau devient très basse, moins d'une sur quatre, il y a atterrissement du *chenail* pendant quinze jours, trois semaines au plus. Toutes les îles en front de ma seigneurie sont déclarées par la loi qui fixe les délimitations des comtés, appartenir au comté d'Ottawa, Bas-Canada. Au pétitoire, elle est bien mienne. Mais je veux éviter cette action dispendieuse. Protester, c'est reconnaître sa possession. Je presse les Grant de vendre leur bois, et j'irai, je pense, sans égard à cette possession, la défricher. Néanmoins j'en voudrais causer avec toi avant d'agir¹⁶⁰.

Toutes mes nièces Dessaulles et Laframboise me font défaut et manquent à leurs promesses, d'après ta lettre. Elles ne m'envoient pas dire, avec un peu de diplomatie et de ménagement, que je suis trop vieux pour les amuser. Elles me le jettent au nez en se mutinant contre leurs promesses. Ta femme est bien la plus sage d'elles toutes, puisqu'elle veut venir, me dit Mackay, et que c'est toi qui, redoutant les leçons de sagesse que tu entendrais ici et les exemples de travail que tu y verrais, – la contraries et la chagrines en retardant son voyage. L'on attend le prince¹⁶¹ et des fêtes sans fin, et des toilettes si éclatantes que les couleurs de mes paons paraîtraient ternes si on les étalait dans leurs voisinages; et que les cabrioles de mes jeunes chevreux martelé[s] paraîtraient lourdes, quand on songe aux gracieux pas de danse auxquels on s'exerce pour les bals princiers. La nature et la philosophie sont mises de côté pour les vanités et les frivolités du monde. J'en gémis. Je prémunirai mes chères petites nièces contre ces penchants pernicious, si M^{lles} Dessaulles et Laframboise viennent avec ta bonne épouse, qui saura bien t'amener ici, puisqu'elle le veut, tout récalcitrant que tu sois.

J'ai été au quai pour voir arriver Casimir au jour qu'il avait indiqué. Il n'y était point. Hier, Mackay y [a] été pour recevoir Aurélie. Elle n'y était point. Elle y sera donc ce soir et j'aurai le plaisir de l'embrasser et d'avoir de plus amples détails des méfaits accomplis et projetés de vous tous, que j'embrasse de tout cœur. Car je suis parfait, moi, même pour des imparfaits et des imparfaites.

Au revoir donc. Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau



À Augustin-Cyrille Papineau
Collection Marie Léger

Montebello, 12 juillet 1860

Mon cher Auguste,

J'ai reçu hier soir seulement ta lettre et t'envoie le compte¹⁶² de la meilleure manière que je le puisse faire, dans la précipitation requise. Draper¹⁶³ a l'air aussi malade d'esprit que de corps en le voyant entasser gaucheries sur gaucheries. Si Tucker arrive aujourd'hui ou demain, ainsi qu'il est entendu, je pourrais m'entendre avec lui, pour qu'il convienne de me remettre mon prix d'achat du N° 77, qu'il recevrait nominalelement par mon billet entre les mains du shérif, pour me le remettre; cela éviterait des frais d'opposition. Mais probablement qu'il te la faut faire, à cause de la brièveté des délais à notre disposition. La faire pour les rentes suffirait sans doute, car Mackay ne serait pas en état de me donner des expéditions à temps; les arrérages de rentes excédant mon prix d'adjudication, 17,10 £, il n'y a nulle utilité à demander des lods. J'ai revendu la terre à Joseph Beauvais fils¹⁶⁴, qui est engagé chez [JBN] Papineau.

Comment m'y prendrai-je pour mettre Sam Cook dehors, si, comme le pense Mackay, Alanson ne lui vient pas en aide, pour racheter ses terres? Il paraît qu'il est excité et violent. Qu'il a tombé à coups de bâton sur un voisin et sa femme, parce qu'il avait dit, deux jours avant, qu'il allait écrire à son frère à Rigaud pour l'engager à venir acheter une de ses terres. Je l'attends toujours pour pouvoir régler avec le shérif. Puis-je, avant d'avoir son contrat, envoyer dix ou douze hommes à la fois faucher les foins? Il sentira la nécessité de ne pas aller s'attaquer à tant de monde à la fois. Je ferais mettre le foin des terres de Saint-Amédée dans sa grange, et celui des terres de Saint-

Joseph dans quelques granges voisines. Mais l'on dit qu'il a menacé de mettre le feu aux granges. J'ai peine à le croire¹⁶⁵. Vis-à-vis moi, il a été parfaitement convenable, trouvant mes propositions équitables. J'irai, avant cette époque de fauchaison, voir MM. Asa, aussi difficile à mettre en train de payer et plus difficile que de mettre son frère à la raison, et Alanson voir quelle influence ils peuvent avoir ou vouloir exercer pour retirer Sam ailleurs. Mais en cas qu'ils fussent inactifs, quelles mesures légales dois-je prendre?

Je te prie de faire sortir exécution contre les deux terres d'Edwige Charlebois, veuve Jérémie Paquet et les enfants héritiers.

Nous avons reçu hier, à 7½ h, M. et Mme Westcott et D^{lle} Ella. Le *Phoenix* en réparation est remplacé par l'*Otter* qui marche à pas de tortue. Il y avait cirque hier à Papineauville. J'y ai été avec Ézilda seule, puis tous les engagés, sept. J'ai eu le plaisir de voir toute la famille. Ta chère maman seule, un peu faible et à la camomille, mais point de vomissement. Chères Aurélie et Louise tirent à qui se surpassera en maigreur. C'est trop. Tous nous vous embrassons tous bien affectionnément.

Avec grande amitié, ton oncle.

L.J. Papineau



Monsieur André Lapierre
Montréal

BAC, MG24, B2, Vol. 26, dossier 13; Mic. C-15795

Montebello, 3 septembre 1860

Monsieur,

J'accepte vos propositions quant à la vente de la terre de [Joseph] Landreville, telles qu'exprimées en votre lettre du 29 août dernier.

Votre serv.

L.J. Papineau



À James Randall Westcott¹⁶⁶
BAC, MG 24, K58

Bellerive, 21st December 1862

Dear Mr. Westcott and dear Mrs. Westcott,

The now closing year has left deep sorrows and bereavements in our families. The ties of love must become closer amongst the survivors. Our grand children made most happy the last days of their loving grand mother¹⁶⁷, as they make happy their dear parents and grand parents. In mutual love regard, good offices, play with grand children and backgammon between you and I, there would be good hours. Do come as early as possible. In sincere friendship, I send you all best wishes for your health, both, and contentment, and that many years may be granted to you, for the happiness of all of us nowhere at Bellerive, where your absence leaves a blank that we deplore. I end by saying *au revoir*, the best word I know as applying to you and Mrs. Westcott. Your friend.

L.J. Papineau



À F.S. Mackay
BAnQ-G, P17

[Fin janvier 1867 ?]

Mon cher M. Mackay,

Le compte¹⁶⁸ ci-dessus étant préparé, je vous l'adresse avec direction sur les reçus que vous auriez à donner, si vous faites quelque recette.

Dans les familles, sommes bien, moi seul assez prudent ou paresseux pour n'avoir pas encore fait de visite. Je vais sortir pour aller embrasser les plus proches et plus jolies voisines.

Belle et bonne Fanny arrivée hier soir pour le mois. Je veillerai sur elle et la contraindrai à écrire à sa bonne mémé¹⁶⁹, que j'embrasse de tout cœur, et tous tant que vous êtes, de passablement bons, quoique moins vaillants et moins valants que vos connaissances de 1785 et 1786.

Au revoir.

L.J. Papineau

Été de 1866, M. Quesnel¹⁷⁰ a acheté de Pierre Légaré, *squatter*, un lot près la ligne de profondeur dans la nouvelle Côte Sainte-Madeleine. Apprendre de M. Leduc quelle est la superficie du lot, pour déterminer le prix à 10/ l'arpent. M. Quesnel devra payer le bornage à M. Leduc, et à moi un cinquième du prix. La balance porte intérêts du jour de l'acquisition de M. Quesnel et sera remboursable par paiements annuels des intérêts et de pas moins de 10 piastres en sus sur le prix, commençant et dus au 1^{er} août 1867. Contrat conforme peut être donné.

Si vous pouvez retirer de l'argent de M. Quesnel, donnez les reçus sur les sommes qui ne portent pas intérêts, en premier lieu sur les 90,18, acompte de loyer, ou mieux pour la totalité de loyer, s'il y a lieu, ou partie là et partie sur les 53,81 dus sur N^o 31 Est Saint-Pierre, ou sur cinquième du prix du N^o que M. Quesnel a eu de Pierre Légaré.



À F.S. Mackay
BA_nQ-G, P17

Montebello, 13 septembre 1867

Mon cher M. Mackay,

Je ne vous savais pas de retour quand j'ai écrit l'incluse à M. Tucker. Je me croirai plus sur du silence, si vous pouviez vous-même, avec le plus de silence possible, emprunter et envoyer deux fusils et deux livres de gros plomb par Sauriol. Dans le cas où vous le pourrez faire, ne donnez pas la lettre à M. Tucker. Si vous pouvez venir demain matin, venez nous donner vos conseils et directions. Nous sommes au milieu de la tempête et des brisants, et sans boussole pour nous guider¹⁷¹.

Amitiés de tous ici à tous chez vous.

Votre parent affectionné.

L.J. Papineau



À F.S. Mackay
BA_nQ-G, P17

23 septembre 1867

Mon cher M. Mackay¹⁷²,

Je vous prie de m'envoyer copie du ou des marchés passés par Fortin et autres pour la réparation de la maison d'école. Le plus tôt sera le mieux, pour que j'en raisonne avec M. Cherrier.

Tous bien ici, vous saluons affectionnément.

Votre parent.

L.J. Papineau



À Augustin-Cyrille Papineau
Collection Marie Léger

Montebello, 17 juin 1871

Mon cher Auguste,

Je t'ai écrit hier une longue lettre relative à la vente des terres de Jean-Baptiste Laflamme, de Saint-André, C D Sainte-Julie et 15 Saint-André, te demandant de m'envoyer le plus tôt possible opposition afin de conserver au montant de 479 \$ à remettre de suite après la vente, au moment de la vente, si elle a lieu, mardi 20 présent mois, et multipliant les questions sur la procédure qu'il y aura à faire. Le silence et l'absence de Laflamme et d'Owen, qui ne sont pas venus me demander ce que me redevaient ces terres, me fait craindre quelque projet de surprise et tromperie. Si quelqu'un pour eux pousse les enchères, je serai obligé d'en faire autant, et si elles m'étaient adjugées, suis-je tenu de verser de suite le montant du prix d'adjudication, ou produisant mon opposition, le shérif devra-t-il restreindre à recevoir mon billet payable d'après jugement réglant l'ordre de distribution?

J'ai reçu, après le départ de la malle, hier à 11 h, le télégramme suivant : « Aylmer, 16 June 1871. The Laflamme sale will take place no opposition being filed. Louis M. Coutlee, sheriff. »

Ainsi, il faudra que Mackay au moins, peut-être moi aussi, je me trouve à Saint-André à la vente.

J'ai reçu hier lettre d'Amédée¹⁷³. Tous sont arrivés à Londres et s'embarqueront dans le *Scotia* devant partir le 24 présent mois, le même vaisseau par lequel ils étaient passés en Europe et le meilleur de la ligne Cunard. Que Dieu leur donne un prompt et heureux passage.

Au revoir, saluts et amitiés à tous et toutes. Ton oncle bien affectionné.

L.J. Papineau



Citation¹⁷⁴

BAC, MG24, K58

S.d.

« Nous allâmes cabaner à la Petite Nation que nos Hurons appellent Quieunontateronons (Kienontaté). [Kinongé est-il le nom en algonquin? Où l'as-tu pris?]¹⁷⁵

Les députés du village vinrent nous supplier d'essuyer les larmes de 25 ou 30 pauvres veuves qui avaient perdu leurs maris, l'hiver précédent et par la faim et par diverses maladies. Il fut fait présent de farines à ces bonnes gens. Je les appelle bons parce que je les trouvai tels, d'humeur si douce et si pleine d'honnêteté que je m'en trouvai très édifié et satisfait. »





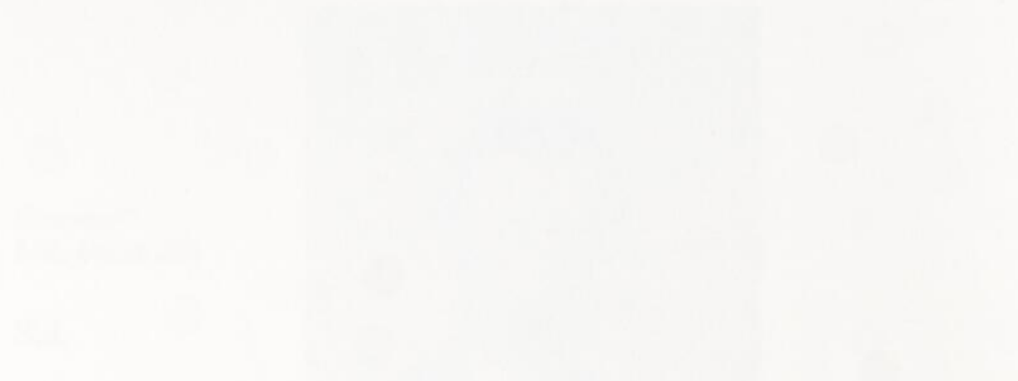
Augustin-Cyrille Papineau

Photo : Numa Fils, Paris, 1867

Collection Jean-Yves Papineau

The first of these is the fact that the world is a very different place than it was a few years ago. The second is the fact that the world is a very different place than it was a few years ago.

The third is the fact that the world is a very different place than it was a few years ago.



The fourth is the fact that the world is a very different place than it was a few years ago.

The fifth is the fact that the world is a very different place than it was a few years ago.

The sixth is the fact that the world is a very different place than it was a few years ago.

The seventh is the fact that the world is a very different place than it was a few years ago.



Louis-Joseph Papineau

Photo : J.-L. Demers, Montréal, 1864
Collection Jacqueline Papineau



Figure 1. The effect of the concentration of the solution on the rate of the reaction.

186

108

Not

Am

Bal

Bau

Ber

Ber

Ber

Bér

Bir

Bo

Bo

Bo

Bra

Bre

Cal

Ca

Cé

Ch

Ch

Ch

Ch

Ch

Ch

Ch

Co

ANNEXE I

*1860-1869 – Causes intentées par L.-J. Papineau vs
108 habitants de Papineauville et des environs .*

Nom des défendeurs et N° de la cause (lorsqu'indiqué) :

Amiotte-Villeneuve Lambert – N° 90

Baldwin Daniel – N° 10

Baulne Joseph-Anthime – N° 96

Bertrand Alphonse – N° 180

Bertrand Joseph

Bertrand Télesphore – N° 36

Bérubé Magloire – N° 207

Biroleau-Lafleur Joseph

Bonnes Charles

Bourgeois Didace – N° 81

Bourgeois Élie – N° 73

Brazeau Félix – N° 172

Bresée Peter – N° 142

Caillé Fabien – N° 185

Carrières Antoine – N° 205

Cédilot-Montreuil Basile

Chalut Michel père – N° 197

Charlebois J.-B. Léonard

Charron Jean-Baptiste

Charron Jean-Louis – N° 202

Charron Séraphin-Odille – N° 201

Cheney Ephraïm – N° 169

Chénier Louis fils

Cole Edward – N° 181

Cooke Alanson – N° 163
 Cooke Asa – N° 13
 Corbeil Louis – N° 209
 Corrigan Philip et Mathew – N° 111
 Côté Augustin – N° 189
 Cross Robert
 Davis Robert – N° 11
 Deschamps Damase – N° 179
 Deshaîtres Jérôme – N° 84
 Deshêtres Louis
 Dillon Michael
 Dumanthet Dolphis – N° 173
 Émery Paul & al. – N° 212
 Forgette-Dépaty Louis – N° 71
 Fournelle Léon – N° 204
 Fournier Louis – N° 138
 Frappier Joseph – N° 196
 Frappier Louis – N° 95
 Gallagher André – N° 83
 Gareau Antoine – N° 61
 Gauthier Joseph-Octave – N° 176
 Gauthier Joseph-Octave – N° 178
 Gautron-Larochelle Norbert – No 110
 Good John – N° 59
 Grant Thomas P
 Guillaume Revd Casimir – N° 184
 Guillaume Revd Casimir – N° 193
 Guittard Joseph & al. – N° 187
 Hillman George – N° 112
 Hillman Stephan – N° 60
 Jauron-Latulippe Paul – N° 62
 Jodouin Isidore
 Jolicœur Octave
 Kelly John – N° 140
 Labelle Joseph – N° 68
 Laflamme Jean-Baptiste
 Lanoix Jacques – N° 69
 Lanthier Isidore – N° 141

Larmonth William D.
Laurin Alexis – N° 211
Leduc Édouard – N° 206
Legris Pierre – N° 144
Levert Léonard – N° 89
Levis Joseph – N° 85
Levis Victor – N° 199
Mackay John – N° 28
Mackay John Hubert – N° 109
McLean Andrew – N° 86
Ménard Joseph fils – N° 78
Morin-Valcourt Jérémie – N° 202
Oneil Dennis – N° 34
Paquet Joseph
Paul-St-Denis François – N° 72
Périllard Michel – N° 198
Pilon Augustin – N° 200
Pouliot Laurent
Quesnel Lucien – N° 159
Racicot Charles – N° 75
Racicot Louis – N° 58
Racicot Toussaint – N° 74
Ranger Alexandre – N° 166
Régimbal Antoine Jérôme – No 139
Régimbal Augustin – N° 162
Régimbal Paschal – N° 161
Robert-Fache Charles – N° 76
Robillard Guillaume – N° 82
Robitaille Antoine – N° 195
Robitaille Célestin – N° 15
Rodier-St-Martin Alexis – N° 70
Roy Bruno – N° 170
Sabourin Eus. – N° 79
Saumier-Lajeunesse Léon
St-Denis Olivier
St-Julien John B.O.
St-Julien John B.O. – N° 145
Tétro Olivier – N° 12

Thibodeau Alphonse – N° 108 -
 Thibodeau Barthélemy – N° 171 (demandeur : Augustin-Cyrille)
 Thibodeau Barthélemy – N° 77
 Thomas-Tranchemontagne Eustache – N° 49
 Vachon-Robert Charles – N° 80
 Whissel Peter 2d – N° 150
 Winters Ebenezer – N° 1
 Woodbury Thomas E – N° 87

ANNEXE II

*Signataires présents à la sépulture de LJP à Montebello
le 28 septembre 1871.*

Le texte du registre de l'état civil a été copié par Amédée et approuvé par le curé Bourassa. (Ordre alphabétique rétabli.)

Beaudry, J.-B.
Bourassa, A.M., ptre
Bourassa, N.
Brown, T.S.
Cameron, Geo.W.
Cameron, John A.
Cherrier, Adolphe
Cole, Thomas
Cooke, Alanson
Cooke, Sydney P., m.d.
Coursolles, T.-G.
Dessaulles, L.-A.
Dorion, A.-A.
Doutre, Joseph, c.r.
Dufresne, A., m.p.p.
Eddy, E.B.
Filion, François
Garneau, Alfred
Gravel, André C.
Hews, Thomas
Hillman, Denis L.
Laframboise, M.
Leduc, Éd.
Leman, J.

Loranger, L.-O.
Mackay, John H., j.p.
Mackay, F. Samuel
Major, Charles
Papineau, A.-C.
Papineau, A.-S.-C. [Camille]
Papineau, C.-F., n.p.
Papineau, D.-E., n.p.
Papineau, J.-B.-N.
Papineau, L.-J. junr
Papineau, L.-J.-A. [Amédée]
Patrisse, Firmin
Poulin, L. -Roch
Raby, H.N., n.p.
Richer, Damien
Roy, Euclide
Roy, Rouër, c.r.
St-Julien, E.
Taillefer, J.L.
Trudeau, T.
Wright, Alonzo

1917-1918

1918-1919

1919-1920

1920-1921

1921-1922

1922-1923

1923-1924

1924-1925

1925-1926

1926-1927

1927-1928

1928-1929

1929-1930

1930-1931

1931-1932

1932-1933

1933-1934

1934-1935

1935-1936

1936-1937

1937-1938

1938-1939

1939-1940

1940-1941

1941-1942

1942-1943

1943-1944

1944-1945

1945-1946

1946-1947

1947-1948

1948-1949

1949-1950

1950-1951

1951-1952

1952-1953

1953-1954

1954-1955

1955-1956

1956-1957

1957-1958

1958-1959

1959-1960

1960-1961

1961-1962

1962-1963

1963-1964

1964-1965

1965-1966

1966-1967

1967-1968

1968-1969

1969-1970

1970-1971

1971-1972

1972-1973

NOTES

- ¹ ACP à Angelle Cornud, sa mère, le 18 décembre 1849. BAnQ-Q, P417/11;4.1.9.
- ² ACP à LJP, le 29 avril 1856. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.
- ³ ACP à LJP, *Ibid.*
- ⁴ ACP à LJP, le 7 mai 1853. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.
- ⁵ LJP à ACP, le 10 juillet 1854, dans *Lettres à sa famille*.
- ⁶ Contrat de mariage d'Augustin-Cyrille Papineau, avocat, et Marie-Louise Trudeau, fille de défunts François-Xavier Trudeau et Ann-Angélique Lock. Annexe : État de fortune de Marie-Louise Trudeau, 1578 £. HAF, minute 130, le 3 juillet 1854.
- ⁷ HAF, minutes 217-218, le 4 décembre 1854; et FSM, minute 1244, le 7 décembre 1854.
- ⁸ ACP à LJP, le 17 septembre 1861. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.
- ⁹ ACP à LJP, le 22 septembre 1861. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.
- ¹⁰ Coupure du journal *L'Ordre*, reprise dans *Le Franco-Canadien* du 22 août 1862. Amédée Papineau, qui a conservé l'article, écrit en marge : « Cette notice, de la plume d'Hector Fabre, fut copiée par tous les journaux français du Canada et par *Le Courrier de New York*. » BAnQ-Q, P418/4, S3/4.
- ¹¹ ACP à LJP, le 17 mars 1862. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.
- ¹² ACP à LJP, le 17 août 1863. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.
- ¹³ Louisa Trudeau, épouse d'ACP, à Émilienne Trudeau, sa sœur, le 15 octobre 1866. *Collection Marie Léger*.
- ¹⁴ Antoine Fleury Serre dit St-Jean (1830-1866), époux d'Alexina Trudeau, est décédé à Paris le 6 janvier 1866. Le « certificat aux fins d'inhumation gratuite » du commissaire de police Charles Migneret précise que le défunt, un « journalier » – lui qui était jadis qualifié de gentilhomme dans les actes du notaire Casimir-Fidèle Papineau –, demeurait à Paris, dans le 19^e arrondissement, rue des Alouettes, N° 1, dans la maison de Marcelin Mouly, maçon. Ce dernier, « sans ouvrage depuis longtemps, est dans l'impossibilité de faire inhumer à ses frais le corps dudit Serres, Antoine Fleury, âgé de 34 [35] ans. » Il sera inhumé au cimetière de La Villette. Ce certificat se trouve dans

les papiers conservés par Augustine Bourassa. BAnQ-Q,P418/5, *Documents divers*.

Qualifié de « pauvre malheureux » par ACP : « Je reçois à l'instant votre lettre de samedi soir [27 janvier 1866], annonçant la mort de Fleury St-Jean. Je l'ai ouverte, craignant qu'il y eût quelque chose d'extraordinaire et demandant une réponse immédiate. Je ne regrette pas la mort de ce pauvre malheureux, mais c'est toujours une mort, et une mort qui doit nous inspirer bien des craintes sur le sort de celui qu'elle emporte. Cette pensée seule est bien pénible. » ACP à Émilienne Trudeau, sa belle-sœur, à la fin d'une lettre de Louise Trudeau à sa sœur Émilienne, de Saint-Hyacinthe, le 29 janvier 1866. *Collection Marie Léger*.

¹⁵ ACP, de Paris, à Louisa, sa femme, à Saint-Hyacinthe, le 24 juin 1867. *Collection Marie Léger*.

¹⁶ « ... évêques, archevêques, patriarches, cardinaux, venus de tous les points du globe pour assister à la Canonisation de vingt-six chrétiens, presque inconnus à l'Europe de leur vivant, et martyrisés au Japon au XVII^e siècle. » Franz Liszt à sa fille Blandine, 9 juin 1862.

¹⁷ ACP, de Rome, à Louisa Trudeau, le 1^{er} juillet 1867. *Collection Marie Léger*.

¹⁸ ACP, de Rome, à Louisa Trudeau, *Ibid.*

¹⁹ ACP, de Rome, à Louisa Trudeau, le 8 juillet 1867. *Collection Marie Léger*.

²⁰ Béland, Mario (dir.). *Napoléon Bourassa, la quête de l'idéal*, Musée national des beaux-arts du Québec, Les Publications du Québec, 2011, p. 214-217.

²¹ ACP, de Paris, à Louisa, le 4 septembre 1867. *Collection Marie Léger*.

²² ACP, de Florence, à Louisa, le 22 juillet 1867. *Collection Marie Léger*.

²³ Notice biographique manuscrite d'Augustin-Cyrille Papineau par Jean-Yves Papineau, un de ses descendants.

²⁴ ACP, de Saint-Hyacinthe, à sa mère, à la Petite-Nation, en janvier 1869. BAnQ-G,P71,S1,D24.

²⁵ Dans une lettre du Dr Joseph Leman à LJP : « Votre longue course de trois heures, pendant laquelle vous vous êtes égaré dans la forêt, a dû produire une transpiration débilitante aussi forte qu'une saignée de sept ou huit palettes. Broussais soignait les rhumatismes par les saignées répétées; vous, vous préconisez les sueurs abondantes. Dans les deux cas, c'est l'affaiblissement du système qui est provoqué. Bientôt, mon cher oncle, nous espérons vous recevoir dans notre faculté; et j'escompte d'ici à longtemps pouvoir adresser mes lettres au Dr Papineau à Montebello. » Joseph Leman à LJP, le 30 juillet 1869. BAnQ-Q,P417/3;2.1.4.

²⁶ ACP, de Papineauville, à Louisa, sa femme, à Saint-Hyacinthe, le 10 mai 1865. *Collection Marie Léger*.

²⁷ ACP, de Papineauville, à LJP, le 26 juillet 1870. BAnQ-Q,P417/3;2.1.4.

²⁸ Vente par L.-J. Papineau à Isidore Vinet, cultivateur du township de Hartwell,

district d'Outaouais; intervention d'Olivier Lalonde. FSM, minute 4061, le 19 septembre 1871. La signature de LJP est lisiblement apposée au bas de ce contrat.

²⁹ Extrait de *La Revue administrative*, PUF, 1960.

³⁰ L'Annexe II contient les 45 signatures des témoins de la sépulture de Louis-Joseph Papineau.

³¹ Louis-Antoine Dessaulles à Philippe-Napoléon Pacaud, Montréal, le 29 septembre 1871. BAnQ-VM, P7/13.

³² L'article est titré : *Louis-Joseph Papineau* et porte, en lettres capitales, dans le haut de la page : LE PAYS À SES ABONNÉS, avec une gravure représentant le défunt. La page de ce journal nous a été donnée par Jacqueline Papineau-Desbaillets en 2006.

³³ Denis-Benjamin Papineau (1789-1854), frère de Louis-Joseph, est étudiant au Séminaire de Québec. Souvent appelé Benjamin dans la correspondance. Voir Denis-Benjamin Papineau, *De l'Île à Roussin à Papineauville, Correspondance 1809-1853*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin et Renée Blanchet, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2016, 657 pages.

³⁴ Denis Viger (1741-1805), décédé à Montréal dans sa maison, rue Saint-Paul, angle Saint-Vincent. Menuisier et sculpteur, époux de Péline-Charles (Charlotte) Cherrier. Père de Denis-Benjamin Viger, beau-frère du notaire Joseph Papineau et oncle de Louis-Joseph Papineau. À Montréal, la rue Saint-Denis a été ainsi nommée en son honneur : Denis Viger y possédait plusieurs terrains. LJP a raconté avoir assisté à la mort de Denis Viger, pendant qu'il étudiait le droit avec Denis-Benjamin Viger, et avoir été grandement impressionné. À Paris, apprenant la mort de son père et aussi d'un fils de Louis-Michel Viger, il écrit à ce dernier : « Quels coups redoublés sur toi et sur moi, pour notre sensibilité! C'est par les pertes souffertes, d'abord chez notre oncle Denis Viger qu'elle a commencé à être exercée. Quel homme parfait lui aussi! Tout jeunes que nous étions, nous l'avons soigné, nous avons pour la première fois vu ensemble et de près combien est horrible cette affreuse mort, quand elle frappe une famille unie dans son chef, puis combien cela s'est souvent répété dans nos communs parents, les tiens et les miens. » LJP, *Lettres à sa famille*, Paris, 22 août 1841.

³⁵ Perrine Viger (1780-1820), sœur de Denis-Benjamin Viger et cousine de LJP. Nous pouvons penser que Papineau avait un béguin pour sa cousine Perrine. Célibataire, elle décédera de « pulmonie » à Montréal le 2 décembre 1820.

³⁶ Pluche, Noël-Antoine (1688-1761). *Le Spectacle de la nature, ou Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle qui ont paru propres à rendre les jeunes gens curieux et à leur former l'esprit*, Paris, chez la Veuve Estienne, 1741. Première édition en 1732. Souventes fois réédité.

³⁷ Pierre Émond (1738-1808), époux de Françoise Navarre. Sculpteur et menuisier établi tout près de l'enclos du Séminaire de Québec. DBC. Joseph Papineau, député, habitait parfois chez Émond quand il siégeait à Québec.

³⁸ André-Augustin Papineau (1790-1876), frère de Louis-Joseph et de Denis-Benjamin, aussi étudiant au Séminaire de Québec.

³⁹ Les écrits de jeunesse de LJP sont signés Joseph-Louis Papineau. Il avait pourtant été baptisé Louis-Joseph. Entre 1804 et 1808, LJP rédige souvent des actes notariés pour son père ou d'autres notaires (Louis Guy, Louis Picard). Il a suivi des cours de notariat auprès de Joseph Papineau, son père : Engagement de Joseph-Louis Papineau à Joseph Papineau pour cinq ans, LG, 13 septembre 1804. Joseph Papineau fera de même avec ses fils Denis-Benjamin et André-Augustin. Voir Aubin, Georges. *Joseph Papineau à travers les actes notariés*, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2015.

⁴⁰ Antoine-Bernardin Robert (1757-1826), ordonné prêtre en 1782, procureur et supérieur du Séminaire de Québec.

⁴¹ Ou plutôt Marett. Il s'agit de James Lamprière Marett, navigateur, marchand, originaire de Jersey (Angleterre), époux d'Henriette Boone. Celle-ci meurt à Québec le 6 mai 1837, âgée de 63 ans, veuve de James L. Marett. *La Minerve*, 11 mai 1837. Leur fille Julie-Henriette épousera Elzéar Bédard. Voir Joseph Papineau, *De Montréal à la Petite-Nation, Correspondance (1789-1840)*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2017, 569 pages.

⁴² F.-X. Daveluy-Larose (1752-1814), maître-maçon et maître-d'œuvre, avec Didier Joubert, des moulins du Séminaire de Québec dans l'Île Jésus. Le premier contrat d'engagement de Daveluy-Larose pour construire un moulin se trouve dans le minutier de Joseph Papineau : « Marché entre le sieur Frs-Xavier Daveluy et Messire Robert, ptre, procureur du Séminaire de Québec. » JP, minute 2926, le 19 août 1799.

⁴³ Maurice Bosqui a quitté son pays à l'époque de la Révolution française. Originaire de Marseille, paroisse de Saint-Féréol, il arrive à Québec en 1793 où il s'établit comme domestique. Il épouse Marie Fréchet (Québec, 20 septembre 1796), fille de Jacques Fréchet et d'Élisabeth Savard. Il contracte un second mariage, avec Angélique Bettez (Yamachiche, 3 juin 1810), fille de Jacob Bettez, aubergiste, Suisse d'origine, et de Geneviève Laparre. Maurice Bosqui est « marchand » à Québec en 1799; « courrier de la province » en 1805-1810. Voir Joseph Papineau, *De Montréal à la Petite-Nation*, note 53.

⁴⁴ *Pittman* : scieur de long.

⁴⁵ *Cant hook* : levier à crochet. GPFC.

⁴⁶ La présence de Samuel Stevens, constructeur de moulins, originaire de Plattsburgh, est signalée au moins à partir de 1807 dans la région de Hawkesbury. Henri Clément, *Hawkesbury*, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 1983. Nous avons de son écriture le reçu suivant : « Hawkesbury, June 11th 1818. Received of Mr. Joseph Papineau, nine pounds, fourteen shillings and five pence, in full to balance account to this date. Sam Stevens ». BANQ-Q,P417/1;1.2.2. Voir aussi une lettre de Samuel Stevens à LJP, écrite de la Petite-Nation le 11 décembre 1824. BANQ-Q,P417/3;2.1.4.

⁴⁷ « AVERTISSEMENT. Une assemblée des citoyens de Montréal aura lieu au Palais de justice de cette ville (Montréal), lundi le 7 d'octobre, à onze heures du matin. Tous les principaux propriétaires de terres et autres notables de ce district sont priés

d'y assister. Afin d'aviser aux moyens les plus convenables de conserver inviolable la Constitution du Gouvernement sous laquelle nous avons le bonheur de vivre. Montréal, le 21 de septembre. » Dans *Le Spectateur canadien*, 21 septembre 1822.

⁴⁸ Augustin-Norbert Morin (1803-1865) fit l'apprentissage du droit chez Denis-Benjamin Viger. Fondateur du journal *La Minerve*, à Montréal; avocat en 1828, élu député de Bellechasse en 1830. En 1834, lui et D.-B. Viger sont délégués par la chambre d'Assemblée, comme agents devant présenter et faire la promotion des 92 Résolutions à Londres. DBC.

⁴⁹ Le texte, copié par Papineau, semble issu des élucubrations de Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse. « Le gouvernement crée en mars 1836 des écoles normales localisées à Québec et à Montréal, dont la fonction est d'assurer une meilleure formation des futurs instituteurs. Malheureusement, elles ne prennent pas leur envol en raison des événements de 1837 et du peu d'appui que leur donne le clergé catholique, car ces institutions dispensent un enseignement non confessionnel et bilingue. L'établissement de Québec ne forma jamais de maîtres, tandis que celui de Montréal cessa ses activités six ans après sa fondation, après avoir diplômé une dizaine d'élèves. » *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 41, [Collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2106902](http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2106902)

⁵⁰ Le texte, de la main de Papineau, constitue sans doute le fruit d'une réflexion du Comité des Écoles Normales. Papineau commente le sujet : « Demander à M. Jacques Viger ce qu'il a fait pour faire rendre compte aux syndics de la Maison d'Industrie. »

⁵¹ Ferdinand Perrin, marchand, époux d'Émilie Delvecchio (Montréal, 21 février 1827).

⁵² Amédée Papineau (1819-1903), fils de Louis-Joseph Papineau et de Julie Bruneau. Cousin d'Augustin-Cyrille Papineau.

⁵³ LJP répond à la lettre de son neveu qui lui demandait, à propos de son rôle d'agent : « Vous me feriez beaucoup de plaisir en me faisant connaître quels sont les avantages que vous pourriez me faire et en me répondant sur les questions suivantes : Aurais-je le bureau d'agence chez moi ou serait-il chez vous? Croyez-vous qu'en consacrant l'hiver aux travaux de l'agence, je pourrais avoir le reste de l'année pour cultiver, tout en répondant aux affaires qui se présenteraient pendant ce temps et qui ne pourraient se différer? Quelle rémunération êtes-vous disposé à m'accorder? Comme il faudrait de temps à autres aller visiter les censitaires pour les presser de faire leurs paiements, serais-je tenu de fournir les chevaux et voitures? » ACP à LJP, le 29 septembre 1851. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4. LJP a ajouté sur l'enveloppe de son correspondant Auguste : « D'Auguste Papineau, agence. »

⁵⁴ Auguste est Augustin-Cyrille Papineau (1828-1915), fils de Denis-Benjamin Papineau et d'Angelle Cornud. Avocat en 1851 et, en 1876, juge à la Cour supérieure. Son oncle LJP veut l'engager comme agent pour l'aider à faire les comptes de la seigneurie de la Petite-Nation et surtout pour entreprendre des poursuites légales

contre ses censitaires négligents. Auguste vit pendant plusieurs années à Saint-Hyacinthe, en société avec Maurice Laframboise, avocat, son cousin par alliance. La lettre du 17 novembre 1851 a été éditée, incomplète, dans LJP, *Lettres à sa famille*, Septentrion, 2011.

⁵⁵ Convention sur la tenure seigneuriale; secrétaire du comité permanent : D. Latte. *L'Avenir*, 10 octobre 1851.

⁵⁶ Raisonement *in barrocho* (ital.) : raisonnement baroque, bizarre.

⁵⁷ Lods et ventes : droits qui se paient au seigneur par l'acquéreur, lors de la vente d'une terre en censive; ils sont habituellement équivalents à la douzième partie du prix de la vente.

⁵⁸ Lajos Kossuth (1802-1894), patriote révolutionnaire hongrois. Vécut longtemps en exil en Angleterre et aux États-Unis. *La Minerve* du 15 novembre 1851 (p. 1) signale l'arrivée de Kossuth à Southampton, accueilli par le maire de la ville en octobre 1851.

⁵⁹ Perrin Dandin, célébré par Rabelais dans *Le Tiers Livre*, Racine dans *Les Plaideurs* et Jean de La Fontaine, dans la fable « l'Huître et les Plaideurs », est un juge populiste, plutôt loufoque et ignorant.

⁶⁰ Henri Pussort (ca 1615-1697), conseiller d'État, oncle de Colbert. Réputé pour sa rigidité extrême au Conseil des finances, il rédigea les *Ordonnances* de 1667 et 1670. Dans *Le Lutrin*, chant 5, Boileau – qui a dû inspirer Papineau – parle de la Chicane comme étant un monstre odieux. « Ses griffes, vainement par Pussort accourcies / Se rallongent déjà, toujours d'encre noircies / Et ses ruses, perçant et dignes et remparts / Par cent brèches déjà rentrent de toutes parts. »

⁶¹ ACP demandait encore à son oncle dans sa lettre du 29 septembre 1851 : « J'aimerais aussi à savoir si vous avez l'intention de mettre l'agence entre les mains de Gustave après sa réception [comme avocat], s'il veut s'établir à la Petite-Nation. » Ce « pauvre Gustave » mourra au manoir en décembre 1851. C'était le plus jeune descendant de Louis-Joseph. Georges Aubin et Yvan Lamonde, *Gustave Papineau, Une tête forte méconnue*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, collection Cultures québécoises, 2014, 297 pages.

⁶² Jean-Nicolas Guyot, (1728-1816), *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale : ouvrage de plusieurs jurisconsultes*, dont Guyot assume la direction, 2^e éd., 64 tomes en 81 vol. dont 17 de supplément, 1776-1783. Auguste répond à son oncle : « J'ai fait venir de Saint-Hyacinthe l'ouvrage de Pothier et celui de Puffendorf qui vous appartiennent. Le 12^e vol. du *Répertoire de jurisprudences* est ici; nous enverrons le tout par la prochaine occasion sûre. » ACP à LJP, le 7 mars 1852. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.

⁶³ Augustin-Cyrille Papineau a résumé ainsi cette lettre : « Badinant sur son activité et ponctualité, il m'offre agence secondaire de ses affaires seigneuriales avec résidence et pension chez lui; liberté de me faire une clientèle comme avocat, outre ses affaires à lui; parle du droit que les seigneurs avaient de nommer des juges dans leur seigneurie avant le régime anglais, et que plusieurs seigneurs avaient exercé

jusqu'à 1759. Il en fait aussi badinage et critique ceux qui travaillent à l'abolition des droits seigneuriaux. »

⁶⁴ LJP a été élu député du comté de Deux-Montagnes le 9 juillet 1852, lors d'une élection partielle. L'Assemblée du Canada-Uni siège maintenant à Québec. Cette lettre du 27 septembre 1852, a déjà été publiée de façon incomplète dans LJP, *Lettres à sa famille*.

⁶⁵ Confession de jugement par Augustin Racicot, cultivateur demeurant à la Petite-Nation, dans une cause intentée contre lui par LJP, seigneur. La Cour a stipulé que Racicot a une dette envers son seigneur de 31,17,5½ £. FSM, minute 814, le 17 mai 1852.

⁶⁶ Cette lettre de LJP à Julie, du samedi 25 septembre 1852, n'a pas été retrouvée.

⁶⁷ Le patronyme Cook s'écrit aussi Cooke. Samuel Cooke demeurait côte Saint-Amédée en 1840. Voir le Registre des procès-verbaux du député grand voyer Denis-Benjamin Papineau. BAnQ-VM,E2,S1,D27, pp. 12-29; reproduit dans Denis-Benjamin Papineau, *De l'Île à Roussin à Papineauville, Correspondance 1809-1853*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin et Renée Blanchet, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2016, p. 565-575.

⁶⁸ René-Édouard Caron (1800-1876), maire et député de Québec, président du Conseil législatif en 1851 dans le ministère Hincks-Morin. Un modéré de la trempe d'Étienne Parent. DBC.

⁶⁹ Chemin de Samos : section du chemin Saint-Louis à Sillery (Québec) qui allait de Coulonge à Cap-Rouge. Ville de Québec, *Toponymie*.

⁷⁰ Marie-Vénérande-Joséphine Deblois, fille de Joseph Deblois et de Marie-Vénérande Ranvoyzé, avait épousé R.-É. Caron (Québec, 16 septembre 1828).

⁷¹ Lis Carol : nom donné à la maison où habite la famille d'Amédée Papineau. Cette maison était à Montréal, rue Saint-André, près de la future rue Sherbrooke.

⁷² Casimir-Fidèle Papineau (1826-1892), appelé Casimir, notaire, fils de Denis-Benjamin Papineau et d'Angelle Cornud. Frère d'Augustin-Cyrille Papineau.

⁷³ Le 7 mai 1854 est un dimanche.

⁷⁴ Papineau a rayé le nom Auguste et l'a remplacé par Casimir, frère d'Auguste.

⁷⁵ Les communications entre Saint-Hyacinthe et Montebello ne sont pas toujours faciles : il faut tenir compte de la fonte des glaces et de l'état des chemins. Par exemple, en avril de 1854, Auguste écrit de Saint-Hyacinthe qu'il n'a pu se rendre à la Petite-Nation comme il l'avait promis. « Ils prétendent ici que je ne puis entreprendre le voyage avant l'ouverture de la navigation. » ACP à LJP, le 21 avril 1854. BAnQ-Q,P417/3;2.1.4.

⁷⁶ Le 16 août 1854 est un mercredi. La distraction de LJP, coutumière, s'explique davantage ici, alors qu'il est occupé à trouver un asile pour y envoyer son fils Lactance.

⁷⁷ Théophile Bruneau (1801-1854), frère de Julie Bruneau et beau-frère de Louis-Joseph Papineau, fera un bref séjour au manoir au cours de l'été 1854. Reçu avocat le 3 septembre 1829. Défenseur de la cause patriote. Réfugié aux États-Unis, il

s'avoue républicain, devient membre des Frères Chasseurs et organise la seconde insurrection. À Troy (NY), il enseigne le français et travaille en usine à Albany. Manifeste le désir de se rendre à St. Louis (MO). De retour à Montréal en 1842, il est engagé un certain temps par le marchand Jean Bruneau, son cousin, puis à La Prairie comme intendant et greffier de la seigneurie Saint-Georges. Décédera, célibataire, à Verchères, chez son frère le curé Bruneau, le 18 octobre 1854.

⁷⁸ Voir le dépôt par ACP d'une promesse de vente par Michel Miner dit Christie, cultivateur demeurant à la Petite-Nation, à Alanson Cook, d'une terre de la Côte Saint-Joseph mesurant 4 x 30 arpents, avec une vieille maison et une grange. Cette promesse de vente, datée du 28 mars 1845, a été déposée chez le notaire FSM, minute 879, le 29 septembre 1852.

⁷⁹ En réalité, jeudi 10 août 1854, ou mardi 8 août 1854.

⁸⁰ Denis-Émery Papineau (1819-1899), appelé simplement Émery, notaire à Montréal, fils de Denis-Benjamin Papineau et d'Angelle Cornud. Frère d'Augustin-Cyrille Papineau.

⁸¹ ACP a transmis à son oncle une lettre du shérif d'Aylmer « et son état détaillé des déboursés faits par lui. » ACP à LJP, le 25 août 1854. BAnQ-Q, P417/17;9.2.21.

⁸² Orange Cummings (1808-1895) et Polly Cook, son épouse, de Sainte-Angélique, vendent un terrain aux commissaires d'école de la municipalité de la Petite-Nation, représentés par John Robinson. FSM, minute 1011, le 16 septembre 1853. Orange Wesley Cummings, né en Outaouais, de religion méthodiste wesleyenne, a épousé Marie Cook, sœur d'Alanson Cook. Au recensement canadien de 1881, il habite à Saint-André-Avellin et est père de six enfants. Décédé le 13 décembre 1895, il est inhumé à Papineauville dans le cimetière protestant. ACP écrit à son sujet : « Orange Cummings n'a pas livré la possession de la terre lorsqu'elle lui a été demandée par Henry, parce que, dit-il, il est trop malade pour s'en aller. J'ai écrit au shérif. Ils n'ont jamais pris à Aylmer de procédé pour forcer un homme de laisser la possession d'une terre. » ACP à LJP, le 25 août 1854. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.

⁸³ Papineau a mis fin à son rôle de député : il ne s'est pas présenté aux élections de juin-août 1854. Son mandat s'est terminé le 23 juin 1854 avec la dissolution du parlement par lord Elgin.

⁸⁴ Louis-Antoine Dessaulles (1818-1895), neveu de LJP.

⁸⁵ Louis Chénier reconnaît devoir à LJP 546 livres et deux sous, ancien cours; dette accumulée depuis l'année 1839 jusqu'à 1853. Reconnaissance et obligation par Louis Chénier père à LJP. FSM, minute 1029, le 12 novembre 1853. Plus tard, de Saint-Hyacinthe, Auguste répondra à ce sujet : « Vous savez sans doute que la terre de Louis Chénier, dans la côte Saint-Joseph (occupée par Joseph Frappier) doit être vendue à votre poursuite le 30 de ce mois [août 1855], et qu'il faudra envoyer un enchérisseur à Saint-André-Avellin. Cette terre est le N° 24 de Saint-Joseph, si ma mémoire ne me fait pas défaut. Il y a des rentes dues depuis l'action intentée contre Chénier et pour lesquelles il faudra faire une opposition sur les deniers. Je vous prie de m'envoyer le compte de ces rentes et je préparerai l'opposition pour la produire

à Aylmer le 1^{er} de septembre. Je crois que Frappier a payé quelque chose a/c de ces rentes par un billet qu'il avait laissé chez Charles Major. » ACP à LJP, le 24 août 1855. BAnQ-Q,P417/3;2.1.4.

⁸⁶ Sans doute Côme-Séraphin Cherrier (1798-1885), brillant avocat, demeurant à Montréal, cousin de LJP.

⁸⁷ *Quantum meruit* (lat.) : autant qu'il mérite. En rapport avec un fournisseur de service.

⁸⁸ Un contrat sous seing privé, du 20 septembre 1834, a été conservé parmi les papiers Papineau : « Lease from 1st November 1833 between L.-J. Papineau and Peter McGill. » BAnQ-Q,P417/17; 9.2.20.

⁸⁹ Michel-Gaspard Thibaudière de LaRonde, notaire, du district de Terrebonne. Voir « Notification and protest at the request of Alanson Cook vs Honorable Louis-Joseph Papineau », minute 5547, le 17 mai 1853. Ce protêt traite de la location de lots et des moulins à Alanson Cook et du privilège de collecter du bois sur des lots non concédés et partiellement loués précédemment à Peter McGill. Une partie du contrat de Thibaudière de LaRonde reprend l'entente faite avec Denis-Benjamin Papineau – qui serait valable pour quinze ans – alors que LJP était en France. Cook se fonde aussi sur un acte de LJP alors qu'il était à Paris : procuration à Louis-Michel Viger, par LJP, à Paris, devant le notaire François-Alexandre Demanche, en date du 5 août 1841. ANF, Minutier central des notaires de Paris, MC/ET/C/1196; aussi le dépôt de cette procuration par L.M. Viger le 19 mars 1842 chez le notaire Zéphirin-Joseph Truteau. LJP veut reprendre ses droits en mai 1853 et croit qu'il y a eu de l'abus par Alanson Cook sur les coupes de bois dans sa seigneurie et sur les profits de ses moulins.

⁹⁰ Pendant l'exil de Papineau à Paris, le notaire André-Benjamin Papineau signa un grand nombre de contrats de concession de terre dans la seigneurie de la Petite-Nation. On trouve une concession par Denis-Benjamin Papineau, procureur, à Simon Schryer, non du 23 juin mais du 23 avril. ABP, minute 440, le 23 avril 1842.

⁹¹ Non pas 1849 mais 1839 : Deed of sale by Simon Schryer to Asa Cook, DGM, minute 1411, le 5 janvier 1839.

⁹² Simon Schryer vend à Asa Cook, marchand de bois, une partie du lot 57, sur la Baie de la Pentecôte : Deed of sale from Mr. Simon Schryer, senior, unto Asa Cook, Esquire. FSM, minute 445, le 6 novembre 1848.

⁹³ Terme de droit : « Dépenses faites sur un immeuble en vue de sa conservation ou de son amélioration, par une personne en ayant la jouissance sans en être propriétaire. » TLF.

⁹⁴ Sorcière : « Tourbillon de vent de peu de durée. » GPFC.

⁹⁵ Tous les litiges envers Cooke se seraient soldés par un règlement hors Cour. Voir à ce sujet une lettre d'Amédée à Augustin-Cyrille Papineau, conservée parmi les papiers de la Collection Marie Léger : « Lis Carol, vendredi 13 octobre 1854. Mon cher Auguste, Papa arrivera ce soir de la Petite-Nation et m'a écrit de te prévenir d'arrêter les poursuites contre Cooke, parce qu'il vient à Montréal pour

régler définitivement avec lui. Cook payant arrérages, etc. » L'entente semble parfaite car Papineau vend à Alanson Cooke le moulin, le pouvoir d'eau et le lot où est construit ce moulin de la rivière Petite-Nation : CFP, minute 1197, le 17 octobre 1854. On lira aussi avec intérêt le contrat suivant : Dépôt du compte des revenus du moulin de l'honorable Louis-Joseph Papineau, par Denis-Émery Papineau ès qualité d'exécuteur testamentaire de Denis-Benjamin Papineau. Les revenus du moulin vont du 7 octobre 1837 au 20 novembre 1854. HAF, minute 232, le 14 février 1855.

⁹⁶ De Saint-Hyacinthe, Augustin-Cyrille répond à cette longue lettre de son oncle : « Je vais m'efforcer de répondre cette nuit à votre lettre du 9. Laframboise est absent depuis quinze jours et je suis du matin au soir entouré de monde. Je n'ai que la nuit pour préparer les causes, et je n'ose pas veiller trop, en écrivant, cela me fatigue.

Vous devez avoir reçu maintenant l'exécution contre Chénier.

Je suis bien aise que Cummings se soit enfin décidé à partir de bon gré, car les frais d'un envoi en possession sont très coûteux, et lui n'a rien pour les payer.

Quant à l'action à prendre pour les arrérages du loyer, je me suis décidé à l'intenter sur le double du bail entre les mains de M. Louis-M. Viger. Je lui ai déjà écrit pour l'avoir. Il a lui-même dit à Émery qu'il l'avait retrouvé. Si je ne puis avoir ce double, je baserai mon action sur le protêt même. Cooke y fait des admissions suffisantes pour causer une action.

Je n'oserais pas intenter une action pour simple jouissance et occupation du moulin. Elle serait infailliblement renvoyée, si Cooke veut se prévaloir des moyens qu'il a de prouver un bail par témoins, en alléguant d'abord l'incendie de sa maison et de ses papiers. En prouvant seulement l'existence d'un bail dont la durée comprendrait une partie du temps pour lequel on réclamerait la valeur de la jouissance et occupation, il nous ferait dire par les juges : Pourquoi ne produisez-vous pas ce bail? Pourquoi ne faites-vous pas voir la raison pour laquelle vous intentez une action sans preuve écrite lorsqu'il en a existé une? Et l'action serait renvoyée, sauf à se pourvoir. En prenant le bail même ou, à défaut du bail, les admissions écrites, et constatées dans un acte authentique, de Cooke nous n'avons aucun risque à courir, pourvu que nous alléguions la perte du double par M. Viger.

Maintenant pour l'action en retrait conventionnel du petit moulin de la Baie.

Il y a des procédés et précautions préliminaires à prendre avant l'institution de l'action, pour en faire retomber les frais sur le défendeur. Il faut lui faire des offres réelles à deniers découverts, afin qu'il ne puisse pas dire : Vous ne m'avez pas offert le prix, avec les loyaux coûts, vous me traduisez devant un tribunal sans m'avoir mis en demeure de prendre le prix et de vous remettre la propriété. MM. Cherrier & Dorion, que j'ai consultés, m'ont conseillé de prendre cette précaution et l'ont prise eux-mêmes en plusieurs circonstances, et dans ces offres ils offrent de donner aussi quittance de tous arrérages de droits seigneuriaux qui peuvent être échus sur la propriété à retraire promettant d'indemniser le censitaire de toutes charges ou cotisations auxquelles le terrain peut être sujet, dans le cas où il les a payées, et

promettant de les payer à son acquit dans le cas où elles sont encore dues. Émery et [George] Macrae pourraient s'entendre sur la manière de faire ces offres.

Quant aux améliorations faites par Cooke sur les bâtisses, depuis son acquisition, il me semble juste qu'il soit le seul à en souffrir, si le retrait a lieu. Il devait exhiber son contrat avant de les faire. Il a été négligent; qu'il porte la peine de sa négligence. Si toutefois on peut appliquer au cas présent l'axiome que nul ne doit s'enrichir au détriment d'autrui, ce ne pourrait être que dans le cas où ses améliorations auraient une utilité réelle, palpable, et ajouteraient considérablement à la valeur primitive du moulin.

Quant aux lods et ventes qui ont pu être créés par l'acquisition du N° 7 de la Côte du moulin, j'y avais pensé avant l'institution de l'action. Je ne les ai pas demandés parce que Cooke avait, pour cette terre, une quittance des arrérages de la main de mon père jusqu'au mois de juillet 1842, autant que je puis me rappeler. Lorsque cette quittance a été faite, Alanson Cooke avait acquis le N° 7 d'échange avec son père, à qui il avait cédé la moitié du N° 53 du Front. Cette transaction n'entraînait pas de lods et mon père à qui j'en ai parlé avant de poursuivre m'a dit que telle était la raison pour laquelle il n'avait pas demandé les lods. Aujourd'hui et depuis l'institution de l'action seulement, nous savons qu'il y a eu un autre arrangement entre le père et le fils par lequel ce dernier est devenu propriétaire, de nouveau, de partie du N° 53, et il me semble naturel d'exiger les lods sur cette dernière transaction.

Dans l'action contre Cooke père, je réclame les arrérages de ce dernier sur le N° 53, et ce en vertu d'un titre authentique, son obligation dans laquelle il se déclare propriétaire du N° 53. Il a fait acte de propriétaire plusieurs fois en vendant et en louant partie de cette terre, et je puis le prouver sans difficulté. Si le fils est aujourd'hui propriétaire du même terrain, ce ne peut être qu'en vertu d'une nouvelle mutation, et c'est à lui à dire et déclarer la nature de cette mutation. D'un côté la première mutation n'entraînait pas lods, et de l'autre quand elle en aurait produit, il y a une quittance qui empêcherait de les demander. Je pense donc pouvoir continuer l'action même pour le N° 7. Comme toutes vos admissions n'ont été faites que dans la vue d'un arrangement auquel chacune des parties sacrifiait quelques prétentions, on peut continuer la preuve de la possession de la terre de Christie autrefois, il y a déjà un témoin qui l'établit clairement, peut-être même deux. Je m'efforcerai de monter chez vous le plus tôt qu'il me sera possible de le faire après la Cour.

J'ai commencé le projet de l'action en retrait, je ferai celui de l'action pour loyer avant de monter. » ACP à LJP, le 26 septembre 1854. BAnQ-Q, P417/17;9.2.21.

⁹⁷ LJP a concédé une terre à son neveu Auguste, le lot N° 12, Côte Saint-Charles à la Petite-Nation. Voir HAF, minute 217, le 4 décembre 1854; aussi le lot 75 de la Côte du Front, minute 218, la même date.

⁹⁸ Édouard Leduc (1817-1911), arpenteur. Né à Rigaud, fils d'Hyacinthe Leduc et de Véronique Chevrier, il épousera Marie-Louise Séguin (Rigaud, 10 octobre 1855),

filles de Vincent Séguin et d'Euphrosine Robillard. Il mourra à 94 ans à Saint-André-Avellin.

⁹⁹ Fragments publiés dans LJP, *Lettres à sa famille*.

¹⁰⁰ Le 6 février 1855, LJP a perdu son premier petit-fils : Louis-Joseph Papineau, fils d'Amédée et de Marie Westcott, est mort, âgé de 10 mois et 21 jours. Il sera inhumé le 18 février dans la chapelle funéraire, à Montebello.

¹⁰¹ Papineau parle ici non pas de Mme Leman, sa nièce, mais de Mme Laframboise, aussi sa nièce. Rosalie-Eugénie Dessaulles (1822-1906), épouse de Maurice Laframboise, vient de perdre son enfant de huit mois, Charles-Gabriel Laframboise, inhumé à Saint-Hyacinthe le 8 février 1855. Il faut corriger la note 310 dans LJP, *Lettres à sa famille*, p. 474.

¹⁰² Rosalie Papineau (1816-1854), fille de Denis-Benjamin Papineau et d'Angelle Cornud, et épouse de Donald George Morison, notaire, est décédée à Saint-Hyacinthe le 23 décembre 1854. Elle est mère de Nancy Morison.

¹⁰³ Le Dr Angus Murray, originaire d'Écosse, établi dans le canton de Longueuil (L'Original, Haut-Canada). Marié à Jessie Catherine Chesser. Famille de quatre enfants (recensement de 1861). Il décédera le 26 avril 1862, à l'âge de 45 ans. Médecin de Papineau au cours de la décennie de 1850.

¹⁰⁴ Papineau écrit Robertson. Il s'agit du Dr Charles J.F. Robinson, de Papineauville, qui mourra de consommation à 29 ans, à Lancaster (Haut-Canada) le 10 juin 1855. Fils unique de William Robinson, collecteur des Douanes, il sera inhumé à Coteau-du-Lac le 13 juin. *Le Pays*, 4 juillet 1855.

¹⁰⁵ Allusion à une page de l'histoire de l'antiquité romaine : Hannibal, qui avait ravagé Rome, alla s'endormir dans les délices de Capoue et fut vaincu par l'armée romaine. Auguste répondra à son oncle : « Votre Annibal, comme vous dites, ne s'amollit pas trop dans les délices de Capoue; il y a renoncé depuis longtemps et prépare les moyens d'aller porter la guerre dans les montagnes de la Petite-Nation. » ACP à LJP, le 27 mars 1855. BAnQ-Q,P417/3;2.1.4.

¹⁰⁶ Les 20-21 février 1855, ACP dresse un « État des frais dans les causes de l'honorable L.-J. Papineau » contre quinze censitaires. Ce sont : James Cook, Alexandre Ranger, Édouard Lamothe, Joseph Schryer, Timothée Rocque, Auguste Birabin dit St-Denis, Jean-Baptiste Racicot (fils de Jean-Baptiste), Charles Chabot, Louis Beautron dit Major, Joseph Cochran, Thomas Cochran, Zachariah Whissel, Peter Whissel, Louis Rocheleau, Antoine Gareau. BAnQ-Q,P417/3;2.1.4.

¹⁰⁷ LJP écrit McClean, lire McLean. Pour les frais encourus par les causes contre Michael McLean, Michael O'Brien. Ebenezer Winters, Alexis Rhulé dit Desabrets, William et John James Grant, voir ACP à LJP, le 25 mars 1855. BAnQ-Q,P417/3;2.1.4.

¹⁰⁸ « La terre de Winters doit être vendue aussi le 31 [août 1855] à la poursuite de Tucker. Je vous prie de m'envoyer un état des deniers que vous avez reçus en paiement du jugement que vous avez contre lui, et je ferai une opposition pour la balance due. Je vous ferai observer qu'il y a des frais subséquents au jugement, une

exécution ayant été émanée et remise à Hillman. Je ne sais pas quel est le montant réclamé par ce dernier. » ACP à LJP, le 24 août 1855. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.

¹⁰⁹ Auguste tempère l'ardeur de son oncle en lui fournissant des arguments de droit : « Quant à Desabrets, il me semble qu'on ne peut faire exécuter le jugement que vous avez contre lui. Je suis resté sous l'impression que Mackay a passé en votre faveur une obligation pour le montant de ce jugement et qu'en outre Desabrets était partie à cet acte. Si vous n'y avez pas réservé votre droit de faire exécuter ce jugement, il est une lettre morte. » ACP à LJP, le 25 mars 1855. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.

¹¹⁰ Concernant la cause contre Asa Cook, Auguste répond en déplorant la négligence des avocats d'Aylmer : « M. [Aimé] Lafontaine, à qui j'ai transmis votre question, me répond qu'il a présenté les papiers à [Thomas Gagy] Fenwick, avocat de M. Cooke, immédiatement après leur réception et que Fenwick, sous prétexte qu'il n'avait pas d'instructions à cet effet, n'a pas voulu laisser prendre jugement. C'est mal de la part de Fenwick qui voyait la signature de M. Cooke au bas des admissions comme j'avais eu la précaution de la faire approuver. » ACP à LJP, le 25 mars 1855. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.

¹¹¹ Concession de la moitié Ouest du lot N° 13, Côte du Front de la seigneurie de la Petite-Nation, par l'honorable LJP à Amable Legault dit Deslauriers, veuve de François-Xavier Grondin, et à François-Xavier Legault dit Deslauriers et Louise Gauthier dit St-Germain, son épouse. FSM, minute 780, le 17 mars 1852. L'acte suivant, minute 781, le même jour, est une donation entre vifs par la veuve Grondin à François Legault-Deslauriers et Louise Gauthier-St-Germain, ses « neveu et nièce demeurant avec elle ».

¹¹² Concernant Étienne Brabant, Auguste répond : « Relativement à la terre d'Étienne Brabant, lequel est hors du Bas-Canada, [vos informations] ne sont pas tout à fait suffisantes pour intenter l'action. Vous ne mentionnez pas à qui la concession a été faite. Je suppose néanmoins que c'est à dame Amable Legault dit Desloriers, parce que je vois que le même jour cette dernière a donné à F.-X. Legault dit Desloriers le même terrain qu'elle venait d'obtenir en concession du seigneur. Vous estimez les lods et ventes sur cette donation à 304\$, c'est bien. Y a-t-il des arrérages de rentes dus depuis la concession? Je n'en doute pas. Aussi, je les aurais demandés si j'avais intenté l'action, sauf à en donner crédit plus tard si le défendeur prouvait avoir payé. Mais voici une difficulté plus sérieuse : vous dites que F.-X. Legault et dame Amable Legault veuve Grondin devaient jouir par indivis de la propriété concédée. Ils étaient donc copropriétaires indivis. La donation du 17 mars 1852 n'aurait donc eu pour effet que de faire cesser l'indivis et ne porterait pas lods et ventes. Je ne sais pas non plus si Legault a vendu, par l'acte que vous citez du 11 octobre 1852, toute la terre ou simplement la moitié. » ACP à LJP, le 25 mars 1855. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.

¹¹³ Thomas McCord (1828-1886), avocat puis juge à la Cour supérieure en 1873. Pratiqua comme avocat à Québec et à Aylmer. Fils de William King McCord, juge, et

d'Aurelia Félicité Arnoldi, il épousera à Notre-Dame-de-Stanbridge, le 30 octobre 1877, Caroline DesRivières (1842-1902), fille de Henri DesRivières et de Marie-Angélique Birranger dit Hay.

¹¹⁴ Chez Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau (1814-1898), de Papineauville, fils aîné de Denis-Benjamin Papineau et neveu de LJP. Administrateur du domaine de son père à Papineauville. Appelé habituellement Papineau dans la correspondance.

¹¹⁵ John Pangman (1808-1867), seigneur de La Chesnaye.

¹¹⁶ Lewis Thomas Drummond (1813-1882), avocat et député, procureur général et conseiller exécutif dans le ministère Hincks-Morin, avait proposé en 1852 un projet de loi qui limitait les privilèges des seigneurs et visait à diminuer l'augmentation des cens et rentes. Le projet fut adopté par l'Assemblée mais rejeté par le Conseil législatif en 1853. Une nouvelle loi, celle de 1854, abolit enfin la tenure seigneuriale et une commission fut chargée de fixer la valeur des cens et rentes de chaque seigneurie. DBC.

¹¹⁷ La terre des Grant a été vendue le 29 décembre 1855. Ce jour-là, voyons ce qu'en dit Auguste dans le feu de l'action : « Une lettre d'Amédée m'arrive à l'instant dans laquelle il me parle de la vente de la terre des Grant et me demande de monter à la Petite-Nation pour cette vente qui a lieu aujourd'hui même. Comme il est impossible que je monte actuellement, je vais m'efforcer de vous donner moyen de déboursier le moins d'argent possible dans cette affaire, car je pense bien que vous vous serez fait adjuger la terre, même à un prix élevé.

En payant au shérif le montant de ses frais immédiatement, vous pouvez lui donner votre bon pour la balance du prix d'acquisition. De cette manière, vous pourrez attendre que vous ayez l'argent en mains pour l'envoyer plus tard au shérif. Ceci se pratique tous les jours à Montréal, et c'est permis par la 41^e George III, chap. 7, clause XV, à la page 115 des *Statuts révisés*, édition anglaise.

Envoyez-moi immédiatement par la poste l'acte constituant la créance que vous a transportée mon père contre les Grant, ainsi que le transport même et l'acte d'acceptation qui a été signifié par Mackay aux héritiers Grant, peu de jours avant le décès de mon père [20 janvier 1854]. Je ferai l'opposition aussitôt que j'aurai ces actes.

Si vous n'êtes pas adjudicataire, je vous conseille d'envoyer ces papiers immédiatement à Thomas McCord, écr, avocat, à Aylmer, le priant de faire votre opposition. » ACP à LJP, le 29 décembre 1855. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.

Le même jour, de Saint-Hyacinthe, Auguste écrit aussi à Amédée à ce sujet : « J'ai reçu ta lettre d'hier il n'y a qu'un instant. J'ai immédiatement écrit à mon oncle qu'il m'est impossible de monter dans ce moment. Je lui dis qu'il peut retenir en mains tout le prix d'adjudication de la terre des Grant pendant quelque temps. Et que la loi lui donne le pouvoir de garder entièrement entre ses mains le montant du prix qui doit lui revenir en vertu de l'exécution, pourvu qu'il paie le surplus au shérif.

Je lui donne ensuite le moyen de faire une opposition pour le montant transporté

par mon père [Denis-Benjamin Papineau], et pour le montant d'un jugement rendu contre le père Grant pour arrérages dus sur une autre terre, lui indiquant M. McCord comme capable de lui bien faire cela, s'il n'a pas le temps de m'envoyer ici les actes et les comptes pour faire l'opposition. Je ne me rappelle pas suffisamment les dates, la nature des actes et les noms des notaires qui les ont faits, pour préparer une opposition de cette importance. D'ailleurs, je ne sais pas quels sont les paiements qui ont été faits à mon oncle [LJP] depuis le transport de la créance de mon père.» ACP à Amédée Papineau, le 29 décembre 1855. BAnQ-Q, P417/7;3.1.1.

¹¹⁸ Paul A. Lucas, shérif d'Ottawa, a reçu de Papineau : 56 \$ (27 février 1862). Causes : Sulpiciens vs George Whisele (sic); aussi cause de Papineau vs Timothée Rocque. BAnQ-Q, P417/17;9.3.1. Paul Arnold Lucas (1806-1882), né à Rutland (Vermont), fils de Samuel Lucas et de Sarah Kingsley, épousa Emma Cornelia Brigham (Chelsea, Vermont, 23 octobre 1843). Il a été maître d'école, shérif et fermier, et est décédé à Aylmer le 10 novembre 1882.

¹¹⁹ Louis-Maurille Coutlée, époux de Jane Maria Clegg. Meunier, officier de milice et shérif du district d'Ottawa. Le 9 avril 1900, Amédée Papineau note dans son journal : « M. Coutlée, shérif du comté d'Ottawa depuis 1852, vient de mourir à l'âge de 87 ans. »

¹²⁰ De Saint-Hyacinthe, ACP réplique à son oncle : « Je suis bien sensible ainsi que Louisa aux marques d'affection que vous nous donnez, et je suis bien avec vous pour dire que le dernier d'une famille est toujours le plus gâté et par conséquent le plus imparfait. [...] Je me permettrai de faire une exception à cette règle générale en faveur de notre bonne Azélie qui a eu le courage de résister à l'attrait des amusements du carnaval et même de toute la saison d'automne pour garder la maison avec vous et être sage comme vous. » ACP à LJP, le 8 janvier 1856. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.

¹²¹ Tampon postal : Montréal, 12 janv. 1856. Augustin-Cyrille résume la lettre : « Affaire de vente par shérif dont les avis sont ou paraissent irréguliers. Badinages de ma mère, de mon oncle et pour sa sœur. »

¹²² Fragments publiés dans LJP, *Lettres à sa famille*.

¹²³ Voyons cette lettre importante de l'avocat Auguste à son cousin Amédée (chez qui LJP est de passage) : « Mon oncle m'écrit qu'il est devenu adjudicataire de la propriété des Grant le 31 décembre 1855. Hillman m'écrit la même chose. La vente était annoncée pour le 29. L'adjudication se trouve nulle. Mon oncle me demande de t'avertir de ne pas emprunter d'argent pour déposer chez le shérif si je crois que ce n'est pas nécessaire. La nullité de la vente qu'il faudra recommencer te donnera plus de temps pour trouver l'argent. » ACP à Amédée Papineau, le 9 janvier 1856. BAnQ-Q, P417/7;3.1.1.

¹²⁴ La terre de Louis Chénier et celle de William et John James Grant ont été vendues. Aussi, de Saint-Hyacinthe, le neveu Auguste écrit à son oncle : « J'ai reçu ce matin [18 janvier 1856] une lettre du shérif dans laquelle il demande la somme de 141 louis, 15/9, montant des frais dans la cause contre Louis Chénier dont vous

avez acheté la terre, des frais contre les Grant dont vous avez aussi acheté la terre, et enfin de la balance qui resterait entre ses mains sur le prix de la terre des Grant après la dette payée, avec les frais jusqu'à l'adjudication. » ACP à LJP, le 18 janvier 1856. BAnQ-Q,P417/3;2.1.4.

¹²⁵ À partir d'ici, jusqu'à la fin, ce fragment se trouve dans LJP, *Lettres à sa famille*.

¹²⁶ Louis-Gustave Papineau, né à Saint-Hyacinthe le 4 juillet 1855, fils aîné d'Augustin-Cyrille Papineau, avocat, et de Marie-Louisa Trudeau.

¹²⁷ L'adverbe hier a été raturé dans le manuscrit. Par Papineau?

¹²⁸ Vente par Augustin Côté à Gédéon Gratton, et intervention de l'honorable L.-J. Papineau. FSM, minute 1593, le 10 avril 1856.

¹²⁹ Vente par Joseph Poliquin fils à Gédéon Gratton. FSM, minute 1571, le 4 mars 1856.

¹³⁰ Publication très fragmentaire, et datée faussement du 25 avril 1856, dans LJP, *Lettres à sa famille*.

¹³¹ Maurice Laframboise (1821-1882) souffre de rhumatisme. « M. Laframboise était au lit, malade du rhumatisme inflammatoire; il était bien souffrant... » Honorine Papineau à sa mère, [fin mars 1856], dans *Mille amitiés*, p. 99.

¹³² Le Dr Robert L. Macdonnell, chirurgien et professeur de chirurgie, médecin des Papineau à Montréal. Amédée en parle abondamment; il apprend et note sa mort survenue tragiquement le 30 janvier 1878. Amédée est à Alger quand il écrit : « Tristes nouvelles du Canada! Mon ami le Dr Peltier, mort d'apoplexie à la fin de sa leçon à l'université! Et le Dr Robert L. Macdonnell, notre médecin de famille pendant tant d'années, suivant le convoi du Dr Peltier, fut frappé à la tête, dans sa voiture, par le timon du sleigh de Jack, fils d'Andrew Allan, dont le cheval était à l'épouvante (encoignure rue Craig et Place Victoria), et mourut deux jours après. » Amédée Papineau, Journal inédit, 21 février 1878.

¹³³ Cette lettre du 25 avril 1856 est entièrement inédite. La lettre de LJP à ACP, publiée dans *Lettres à sa famille*, p. 488-489, devrait être datée du 21 avril 1856.

¹³⁴ Ézilda Papineau (1828-1894), fille de LJP et de Julie Bruneau. Décédée célibataire à Montebello.

¹³⁵ Peter Aylen, avocat. Voir FSM, minute 1596, le 22 avril 1856: Power of attorney by Thomas W. White unto Peter Aylen, Esqr, Advocate.

¹³⁶ Il aurait fallu écrire : mercredi 10 février 1858.

¹³⁷ Sépulture à Saint-Hyacinthe, le 20 janvier 1858, d'Auguste Papineau, âgé de deux mois et demi, fils d'Augustin-Cyrille Papineau et de Marie-Louisa Trudeau.

¹³⁸ Auguste réfute les allégations de son oncle : « Vous me grondez de n'avoir pas donné une réponse définitive par rapport à l'acquisition de la terre de feu Rodolphe Thibaudeau. Si vous voulez bien prendre connaissance des faits tels qu'ils sont, vous verrez que je ne mérite pas de reproches pour cela... » Et le neveu y va d'une longue explication à caractère éminemment juridique. ACP à LJP, le 11 juillet 1858. BAnQ-Q,P417/3;2.1.4.

¹³⁹ Denis Papineau (1846-1905), fils de JBN Papineau et de Madsem.

¹⁴⁰ Érysipèle ou feu Saint-Silvain, infection douloureuse de la peau causée par une bactérie, traitée de nos jours par les antibiotiques. Le mot est utilisé souvent dans toutes les correspondances du XIX^e siècle et les Papineau le mentionnent à de nombreuses reprises.

¹⁴¹ Azélie Papineau (1834-1869), fille de LJP et de Julie Bruneau, a épousé Napoléon Bourassa (Montebello, 17 septembre 1857), artiste peintre, architecte, sculpteur, écrivain, fils de François Bourassa, cultivateur, et de Geneviève Patenaude. Azélie donnera naissance à une première enfant, baptisée Augustine, le 5 juillet 1858.

¹⁴² George Hagar, quincaillier, à Montréal, rue Saint-Paul. Sa maison, au bout de la rue Drummond, vers le nord. Un reçu : « Hagar, G.; Hagar Hardware, recd. 20 £ – 7 février 1853. » BANQ-Q, P417/5; 2.4.1. Hagar serait originaire du Vermont où il aurait épousé Lydia Ann Wells. Sa sépulture est consignée le 2 juillet 1869 au registre de Montréal, Congregational Zion.

¹⁴³ Verouil, de la famille de verrouiller. Orthographe du XVIII^e siècle pour verrou.

¹⁴⁴ Cette lettre est précédée d'un calcul de prix de ventes de diverses denrées, de la main de Papineau, et de la phrase : « Il a acheté son emplacement du village de Tucker. Est-ce avant ou depuis l'extinction du droit de lods et ventes? M. Mackay est prié de s'en informer et communiquer avec Auguste. »

¹⁴⁵ Notification and Requisition and Protest at the request of Louis-Joseph-Amédée Papineau, Esquire, to Alexander Taylor. FSM, minute 2038, le 20 octobre 1858.

¹⁴⁶ En 1858, le ministère Brown-Dorion succéda au ministère Macdonald-Cartier. Son règne fut cependant des plus éphémères.

¹⁴⁷ Le typographe du journal a transcrit : 1^{er} 8^{bre} [octobre] 1858. Était-ce son erreur ou l'erreur de Papineau? Étant donné la première phrase de Papineau, la présente lettre devrait avoir été écrite le 1^{er} novembre 1858.

¹⁴⁸ Il aurait fallu écrire : vendredi 29 octobre, ou samedi 30 octobre.

¹⁴⁹ Le ministère Brown-Dorion, avec George Brown et Antoine-Aimé Dorion, avait été défait par une motion de censure le jour même de son entrée en fonction le 2 août 1858; Brown présente sa démission deux jours plus tard. « C'est jusqu'ici le règne le plus court d'un gouvernement qui, par la suite, a été appelé "le gouvernement de 48 heures". » CP.

¹⁵⁰ Trente-trois élections avaient été contestées en janvier 1858, au retour des brefs d'élection. CP.

¹⁵¹ À titre d'exemple, dans le comté de Lotbinière, « les électeurs de ce comté ont été empêchés de voter librement par la force et la violence les 29 et 30 décembre [1857]. On a également inscrit dans les livres les noms de personnes qui n'avaient pas le droit de voter. » CP, 17 mai 1858. Le comité d'élection déclare donc l'élection de John O'Farrell « illégale et nulle ».

¹⁵² Après la démission du ministère Brown-Dorion, ce fut le retour du ministère Macdonald-Cartier, composé de George-Étienne Cartier et John A. Macdonald.

On peut penser que la lettre de Papineau est davantage une critique acerbe du retour des deux politiciens véreux que sont les procureurs généraux du Canada, plutôt qu'un appui à George Brown. Sa lettre vise surtout à soutenir A.-A. Dorion dont il apprécie les qualités et le mérite; Dorion avait manifesté en 1849 sa ferveur annexionniste. « Quand, avec M. Dorion et autres bons, vous serez rentré au ministère, je rajeunirai... », écrit-il à Maurice Laframboise le 18 juin 1866. Voir LJP, *Lettres à sa famille*, p. 660.

¹⁵³ Le texte porte : « ... un échappatoire déshonorant pour ceux qui en profitent et pour ceux qui l'ont approuvé et appuyé. »

¹⁵⁴ Échanges et permutations entre Casimir Desjardins et Barthélemy Thibodeau fils. FSM, minute 1829, le 4 septembre 1857.

¹⁵⁵ Elle a épousé M. Sénécal, avocat, de Montréal. (Note d'Augustin-Cyrille Papineau). En effet Marie-Louise Cherrier (1840-1917), fille de Côme-Séraphin Cherrier et de Mélanie Quesnel, épouse Denis-Henri Sénécal (Montréal, 27 septembre 1859), fils de Denis Sénécal et de Julie Viger. Cette dernière est sœur du patriote Bonaventure Viger.

¹⁵⁶ *Auri sacra fames* (lat.) : « L'exécrable soif de l'or », Virgile. *Énéide*, III, 57.

¹⁵⁷ Juvénal, *Satire X*, vers 356 : le sage demandera aux dieux « la santé de l'âme avec celle du corps. » Le poète latin ajoute : « Demande une âme énergique affranchie des terreurs de la mort et qui compte le terme de la vie au nombre des bienfaits naturels; une âme qui ait la force de supporter toute peine, qui ignore la colère, qui n'ait point de passions, qui mette les travaux et les épreuves d'Hercule au-dessus des amours de Sardanapale, de ses festins et de ses lits moelleux. » C'est exactement le stoïcisme de Papineau. Voir sa lettre à Amédée du 16 janvier 1839 dans LJP, *Lettres à ses enfants*, tome I.

¹⁵⁸ Madame Beaudry est Émilie-Anne Trudeau, épouse de Joseph Beaudry (mariage en 1852). Elle est fille de François-Xavier Trudeau et d'Angélique Locke et sœur de Marie-Louisa Trudeau, épouse d'ACP. L'enfant Papineau est baptisé Joseph-Auguste à Saint-Hyacinthe le 9 janvier 1860. Il décédera en bas âge.

¹⁵⁹ « J'ai considéré avec Laframboise la saisie de l'emplacement de Joseph Landreville et de la réserve de sa mère, et nous avons fait une estimation approximative des frais d'une opposition, qui seraient d'une dizaine de louis, pour distraire cet emplacement et la réserve de la mère. Cela retarderait beaucoup la vente. » ACP à LJP, le 4 juillet 1860. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.

¹⁶⁰ L'île Rosalie était, à cette époque, à peu près en face du manoir. Elle est maintenant engloutie depuis la montée des eaux de l'Outaouais due aux barrages. « Pour l'île Rosalie, je crois que le seul moyen d'en reprendre la possession est l'action pétitoire. Cette action n'est plus aussi coûteuse depuis qu'elle peut être intentée à la Cour de circuit. S'emparer de l'île par une voie de fait pourrait avoir des conséquences désagréables, et cela pourrait en définitive être plus coûteux que l'action pétitoire. » ACP à LJP, le 19 juillet 1860. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.

¹⁶¹ Albert Edward (1841-1910), futur Edward VII. Le navire qui le transporte arrivera à Saint-Jean, Terre-Neuve, le 23 juillet 1860. À Montréal, il procédera à l'inauguration du pont Victoria et posera à Ottawa la première pierre du Parlement.

¹⁶² Ce compte du N° 77 est annexé à la présente lettre. On y lit une avalanche de chiffres, de dates (1830 à 1859) et de sommes d'argent, avec les noms d'Antoine Chalifou, Pierre Auclair, Antoine Dupuis, Michel St-Denis, Tucker, Pierre Leduc et F.S. Mackay. Papineau calcule que le N° 77 a des arrérages de 583,16 [£].

¹⁶³ Stephen Tucker Draper, comptable, neveu de Stephen Tucker, marchand. Voir FSM, minute 2404, le 29 décembre 1860.

¹⁶⁴ LJP vend à Joseph Beauvais, cultivateur de Sainte-Angélique, une terre située à Sainte-Angélique, mesurant 3 x 20 arpents, étant le N° 77 de la Côte du Front, avec deux maisons et deux écuries. FSM, minute 2325, le 25 juin 1860.

¹⁶⁵ Samuel Cook semble allergique à l'expropriation. Mais Auguste a des arguments juridiques solides : « Si Sam Cooke ne veut pas laisser les terres que vous avez achetées du shérif, il faudra prendre contre lui un mandat de possession et le shérif le fera sortir de force. Vous n'avez pas besoin d'attendre le contrat du shérif pour faire le foin, et vous pouvez y mettre à l'ouvrage le nombre d'hommes que vous voudrez, je ne crois pas que Sam Cooke fasse de résistance ouverte. J'ai entendu dire, l'hiver dernier, qu'il menaçait d'incendier les bâtiments s'ils étaient vendus et que ceux qui acquerraient ses terres n'en auraient jamais le profit. Est-ce vrai? Je ne pourrais le dire et j'ai peine à le croire. » ACP à LJP, le 19 juillet 1860. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.

¹⁶⁶ James Randall Westcott (1792-1865), père de Marie Westcott, bru de LJP et épouse d'Amédée. Il décédera à Saratoga Springs (NY). Cette lettre, collective, a été écrite par LJP, Amédée, Marie Westcott, Louis-Joseph fils d'Amédée et Ella, fille d'Amédée.

¹⁶⁷ Le décès de Julie Bruneau-Papineau (1795-1862), le 18 août 1862, épouse de LJP, peu de temps après une grande fête estivale au manoir.

¹⁶⁸ Le compte, annexé à cette lettre, traite des dettes d'Émile Quesnel envers Papineau. Il y est question d'un bail à ferme de Moïse Cloutier le 21 avril 1858, qui devait le 15 janvier 1867 neuf ans de loyer. Il y eut aussi une vente avec faculté de réméré par Moïse Cloutier, cultivateur à Saint-André-Avellin, à Émile Quesnel, marchand du même lieu. HNR, minute 4, le 15 juillet 1862.

¹⁶⁹ La grand-mère de Fanny Leman est Angelle Cornud, veuve de Denis-Benjamin Papineau. Elle habite à Papineauville, paroisse voisine de Montebello.

¹⁷⁰ Ce devrait être Lucien Quesnel. « J'ai commencé l'action contre Lucien Quesnel, comme vous le demandez. » ACP à LJP, le 8 avril 1868. BAnQ-Q, P417/3;2.1.4.

¹⁷¹ F.S. Mackay a résumé cette lettre : « Du seigneur, au sujet des troubles à Montebello. Bris de maisons. »

¹⁷² F.S. Mackay résume : « Du seigneur, demandant copie du marché de Fortin & al., commissaire d'école avec Thibodeau. Envoyée par John Grant le même jour. Dû. »

¹⁷³ Voir Papineau, Amédée. *Lettres d'un voyageur*, Nota bene, 2001, p. 383.

¹⁷⁴ Manuscrit de la main de Papineau. L'extrait provient de Gabriel Sagard, missionnaire récollet français qui parcourt le pays des Hurons en 1623-1624. Son récit, *Le grand*

voyage au pays des Hurons est édité en France en 1632. Papineau copie ici les p. 365-366 de cette édition.

¹⁷⁵ Les crochets sont de Georges Aubin. Cet aparté laisse croire que Papineau aurait copié l'extrait de Sagard pour un de ses parents proches, peut-être son fils Amédée.

¹⁷⁶ Voir : « Causes appelables entrées dans ce volume, Numéro 1 jusqu'à N° 202 inclusivement. Index et fait suivant N^{os} du 24 décembre 1860 au 23 août 1869. » Papineauville, Archives Affaires culturelles.

AUTRES OUVRAGES AUX ÉDITIONS POINT DU JOUR, L'AUTRE RÉFÉRENCE EN HISTOIRE

Joyer, prêtre. *Lettres d'amour à Mademoiselle de Lavaltrie, 1809-1822*, texte établi avec présentation et notes par Georges Aubin, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2014, 235 pages.

Papineau, Denis-Benjamin. *De l'Île à Roussin à Papineauville, Correspondance 1809-1853*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin et Renée Blanchet, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2016, 657 pages.

Papineau, Honorine et Aurélie Papineau. *Mille amitiés. Correspondance 1837-1914*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin et Renée Blanchet, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2016, 303 pages.

Papineau, Joseph. *De Montréal à la Petite-Nation, Correspondance (1789-1840)*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2017, 569 pages.

Le Normand, Michelle. *À toi, de tout cœur, Lettres d'amour à Léo-Paul Desrosiers, 1920-1922*, texte transcrit et annoté par Georges Aubin; introduction par Adrien Rannaud, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2017, 403 pages.

Le Normand, Michelle. *Premières amours, Journal 1909-1921*, présenté par Georges Aubin, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2017, 271 pages.

Papineau, Amédée. *Correspondance 1847-1856*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2018, 627 pages.

Papineau, Amédée. *Correspondance 1857-1903*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2018, 701 pages.

1. The first part of the paper is devoted to a general discussion of the problem of the existence of solutions of the system of equations (1) under the conditions (2). It is shown that the existence of solutions is guaranteed if the matrix $A(t)$ is positive definite and the vector $b(t)$ is bounded. The second part of the paper is devoted to the study of the stability of the solutions of the system (1) with respect to the initial conditions. It is shown that the solutions of the system (1) are stable with respect to the initial conditions if the matrix $A(t)$ is positive definite and the vector $b(t)$ is bounded.

2. In the third part of the paper, the problem of the construction of the solutions of the system (1) is solved. It is shown that the solutions of the system (1) can be constructed by the method of successive approximations. The fourth part of the paper is devoted to the study of the properties of the solutions of the system (1). It is shown that the solutions of the system (1) are unique and continuous with respect to the initial conditions.

3. In the fifth part of the paper, the problem of the construction of the solutions of the system (1) is solved. It is shown that the solutions of the system (1) can be constructed by the method of successive approximations. The sixth part of the paper is devoted to the study of the properties of the solutions of the system (1). It is shown that the solutions of the system (1) are unique and continuous with respect to the initial conditions.

4. In the seventh part of the paper, the problem of the construction of the solutions of the system (1) is solved. It is shown that the solutions of the system (1) can be constructed by the method of successive approximations. The eighth part of the paper is devoted to the study of the properties of the solutions of the system (1). It is shown that the solutions of the system (1) are unique and continuous with respect to the initial conditions.

5. In the ninth part of the paper, the problem of the construction of the solutions of the system (1) is solved. It is shown that the solutions of the system (1) can be constructed by the method of successive approximations. The tenth part of the paper is devoted to the study of the properties of the solutions of the system (1). It is shown that the solutions of the system (1) are unique and continuous with respect to the initial conditions.

6. In the eleventh part of the paper, the problem of the construction of the solutions of the system (1) is solved. It is shown that the solutions of the system (1) can be constructed by the method of successive approximations. The twelfth part of the paper is devoted to the study of the properties of the solutions of the system (1). It is shown that the solutions of the system (1) are unique and continuous with respect to the initial conditions.

7. In the thirteenth part of the paper, the problem of the construction of the solutions of the system (1) is solved. It is shown that the solutions of the system (1) can be constructed by the method of successive approximations. The fourteenth part of the paper is devoted to the study of the properties of the solutions of the system (1). It is shown that the solutions of the system (1) are unique and continuous with respect to the initial conditions.

8. In the fifteenth part of the paper, the problem of the construction of the solutions of the system (1) is solved. It is shown that the solutions of the system (1) can be constructed by the method of successive approximations. The sixteenth part of the paper is devoted to the study of the properties of the solutions of the system (1). It is shown that the solutions of the system (1) are unique and continuous with respect to the initial conditions.

9. In the seventeenth part of the paper, the problem of the construction of the solutions of the system (1) is solved. It is shown that the solutions of the system (1) can be constructed by the method of successive approximations. The eighteenth part of the paper is devoted to the study of the properties of the solutions of the system (1). It is shown that the solutions of the system (1) are unique and continuous with respect to the initial conditions.

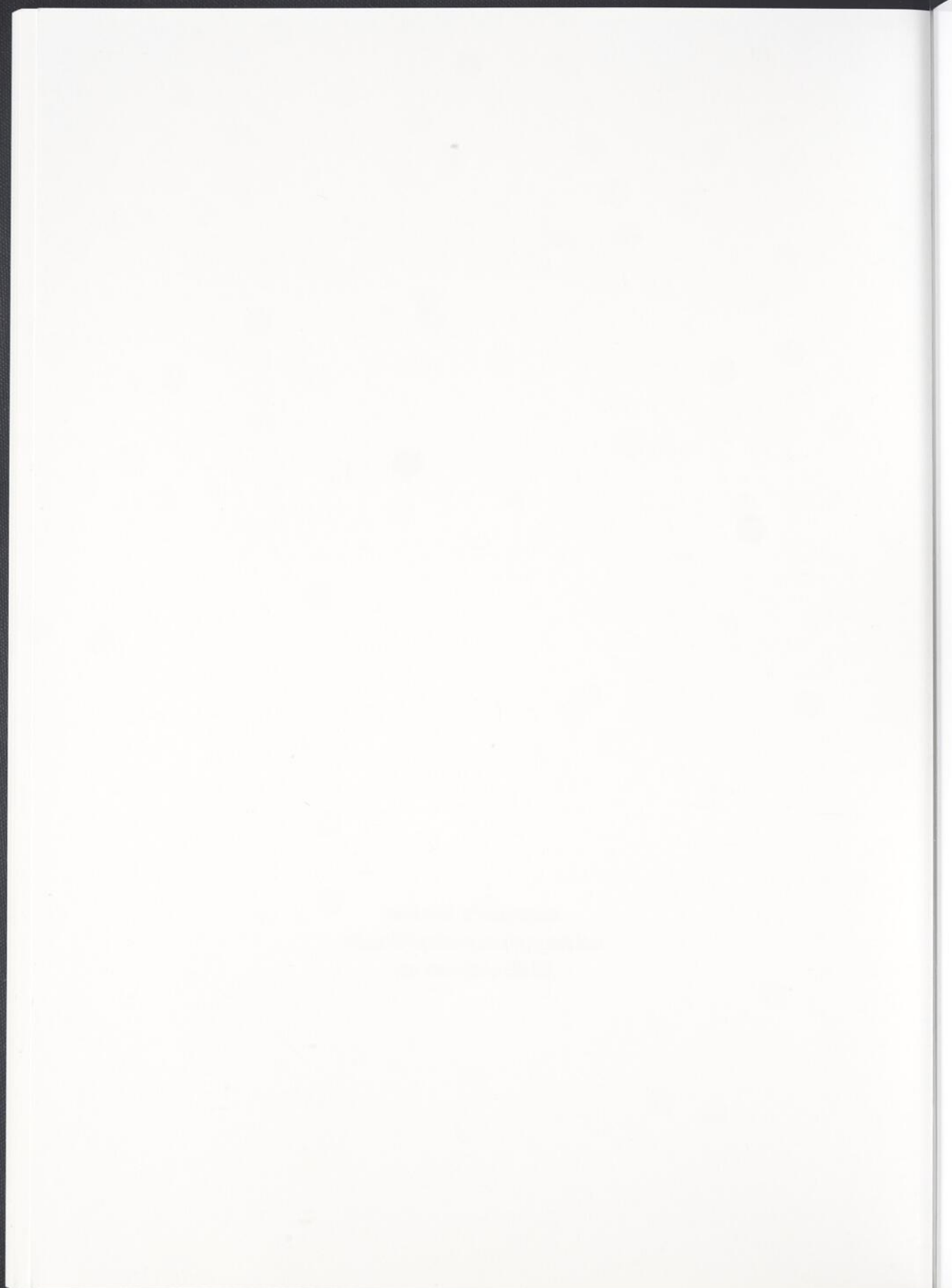
10. In the nineteenth part of the paper, the problem of the construction of the solutions of the system (1) is solved. It is shown that the solutions of the system (1) can be constructed by the method of successive approximations. The twentieth part of the paper is devoted to the study of the properties of the solutions of the system (1). It is shown that the solutions of the system (1) are unique and continuous with respect to the initial conditions.

TABLE DES MATIÈRES

Sigles	7
Introduction	9
Lettres inédites	27
Annexe I	93
Annexe II	97
Notes	99

Achévé d'imprimer
chez Deschamps Impression
en octobre 2019.







B A n Q



000 759 960

Le présent volume contient 23 lettres de Papineau à son neveu Auguste, dont 17 sont entièrement inédites et constituent l'essentiel du corpus nouveau, déposé récemment à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Augustin-Cyrille Papineau (1828-1915), que tout le monde appelle communément Auguste, est né dans le fief de Plaisance, seigneurie de la Petite-Nation, fils de Denis-Benjamin Papineau et d'Angelle Cornud. Ébloui par les talents d'avocat de son neveu, Papineau le nomme agent seigneurial de sa seigneurie.

L'échange de lettres entre l'oncle et son neveu est farci de poursuites judiciaires : les noms d'Alanson Cooke et des deux Grant (William et John James) reviennent souvent. Les lettres renferment aussi quelques perles du bon Papineau homme du monde, pince sans rire et amoureux de la vie en société.



Georges Aubin, qui, avec Renée Blanchet, a fait éditer la correspondance complète (1800 lettres) de Louis-Joseph Papineau, poursuit ses recherches sur cette grande famille qui marqua l'histoire du Québec au XIX^e siècle.